

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



POSEI France

Rapport Annuel d'Exécution Année de réalisation 2009

Juillet 2010

Sommaire

1	PRESENTATION DU RAE 2009 DU POSEI FRANCE	1
1.1	Objectifs du rapport annuel d'exécution du programme POSEI France.....	1
1.2	Le programme POSEI France	2
1.2.1	Cadre institutionnel et réglementaire	2
1.2.2	Cadre de mise en œuvre	3
1.2.2.1	Architecture du programme POSEI France	3
1.2.2.2	Objectifs du programme POSEI France	4
1.3	Le contexte socio-économique, agricole et climatique en 2009	6
1.3.1	L'environnement socio-économique.....	6
1.3.2	L'environnement agricole et climatique	13
1.4	Modifications du programme POSEI France applicables pour l'année de réalisation 2009	15
1.4.1	Modifications du programme POSEI France applicables à partir de 2009.....	15
1.4.2	Modifications ponctuelles du programme POSEI France et de sa mise en œuvre pour l'année 2009	18
1.4.3	Mesures de gestion	19
1.4.3.1	Modifications des allocations budgétaires par mesure	19
1.4.3.2	Application de stabilisateurs.....	20
1.5	Exécution financière des aides POSEI France en 2009	20
1.5.1	Synthèse générale du POSEI France par mesure, tous DOM	20
1.5.2	Synthèse du POSEI France par mesure et par DOM	21
2	BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES 2009 PAR MESURE	23
2.1	Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA).....	24
2.1.1	Description de la mesure	24
2.1.2	Rappel des objectifs	24
2.1.3	Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2009	26
2.1.3.1	Présentation de l'exécution du RSA en 2009	26
2.1.3.2	Bilan quantitatif et financier des introductions (marchandises d'origine UE).....	28
2.1.3.3	Bilan quantitatif des importations (marchandises d'origine pays tiers, exonérations)	31
2.1.3.4	Bilan du commerce régional.....	34
2.1.4	Couverture des « surcoûts » spécifiques aux DOM par le RSA	35
2.1.5	Utilisation des bilans prévisionnels.....	36
2.1.6	Les indicateurs de la mise en œuvre du RSA.....	37
2.1.7	Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM	38
2.1.7.1	Bilan du RSA pour la Guadeloupe	38
2.1.7.1.1	Synthèse des données	38
2.1.7.1.2	Introductions (marchandises origine UE)	38
2.1.7.1.3	Importations (marchandises origine pays tiers)	39
2.1.7.1.4	Commerce régional.....	39
2.1.7.1.5	Conclusion	39

2.1.7.2	Bilan du RSA pour la Martinique.....	40
2.1.7.2.1	Synthèse des données	40
2.1.7.2.2	Introductions (marchandises origine UE)	40
2.1.7.2.3	Importations (marchandises origine pays tiers)	41
2.1.7.2.4	Commerce régional.....	41
2.1.7.2.5	Conclusion.....	41
2.1.7.3	Bilan du RSA pour la Guyane	42
2.1.7.3.1	Synthèse des données	42
2.1.7.3.2	Introductions (marchandises origine UE)	42
2.1.7.3.3	Importations (marchandises origine pays tiers)	43
2.1.7.3.4	Commerce régional.....	43
2.1.7.3.5	Conclusion.....	43
2.1.7.4	Bilan du RSA pour la Réunion	43
2.1.7.4.1	Synthèse des données	43
2.1.7.4.2	Introductions (marchandises origine UE)	44
2.1.7.4.3	Importations (marchandises origine pays tiers)	45
2.1.7.4.4	Commerce régional.....	45
2.1.7.4.5	Conclusion.....	45
2.1.8	Conclusion pour la mesure RSA	46
2.2	Les mesures en faveur des productions animales.....	47
2.2.1	Objectifs et actions	47
2.2.2	Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales	48
2.2.2.1	Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe.....	48
2.2.2.2	Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Martinique	51
2.2.2.3	Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guyane	53
2.2.2.4	Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales à la Réunion	54
2.2.2.5	Conclusion sur l'évolution des indicateurs des mesures en faveur des productions animales.....	56
2.2.3	La mesure primes animales aux éleveurs de ruminants	57
2.2.3.1	Description de la mesure	57
2.2.3.2	Rappel des objectifs.....	57
2.2.3.3	Bilan global de la mesure primes animales	58
2.2.3.4	Bilan de la mesure Primes animales par DOM.....	59
2.2.3.4.1	Bilan de la mesure Primes animales pour la Guadeloupe	59
2.2.3.4.2	Bilan de la mesure Primes animales pour la Martinique.....	59
2.2.3.4.3	Bilan de la mesure Primes animales pour la Guyane.....	59
2.2.3.4.4	Bilan de la mesure Primes animales pour la Réunion.....	59
2.2.3.5	Conclusion pour la mesure Primes animales	59
2.2.4	La mesure structuration de l'élevage	60
2.2.4.1	Description de la mesure	60
2.2.4.2	Rappel des objectifs.....	60
2.2.4.3	Bilan global de la mesure structuration de l'élevage	62
2.2.4.4	Bilan de la mesure structuration de l'élevage par DOM.....	64
2.2.4.4.1	Bilan de la mesure structuration de l'élevage pour la Guadeloupe	64
2.2.4.4.2	Bilan de la mesure structuration de l'élevage pour la Martinique	66
2.2.4.4.3	Bilan de la mesure structuration de l'élevage pour la Guyane.....	68
2.2.4.4.4	Bilan de la mesure structuration de l'élevage pour la Réunion	69
2.2.4.5	Conclusion pour la mesure structuration de l'élevage.....	72
2.2.5	La mesure Aide à l'importation d'animaux vivants.....	73
2.2.5.1	Description de la mesure	73
2.2.5.2	Rappel des objectifs.....	73
2.2.5.3	Bilan global de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants	74
2.2.5.4	Bilan par DOM de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants	76
2.2.5.4.1	Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Guadeloupe	76
2.2.5.4.2	Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Martinique	77

2.2.5.4.3	Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Guyane	78
2.2.5.4.4	Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Réunion	79
2.2.5.5	Conclusion pour la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants	80
2.3	La mesure Diversification des productions végétales	81
2.3.1	Description de la mesure	81
2.3.2	Rappel des objectifs	82
2.3.3	Bilan global de la mesure diversification des productions végétales	83
2.3.4	Bilan de la mesure diversification des productions végétales par DOM	89
2.3.4.1	Bilan de la mesure diversification des productions végétales pour la Guadeloupe	89
2.3.4.2	Bilan de la mesure diversification des productions végétales pour la Martinique	92
2.3.4.3	Bilan de la mesure diversification des productions végétales pour la Guyane	95
2.3.4.4	Bilan de la mesure diversification des productions végétales pour la Réunion	97
2.3.4.5	Aides en faveur de la filière fruits tropicaux de la Réunion à l'exportation	102
2.3.5	Conclusion pour la mesure diversification des productions végétales	103
2.4	La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum	104
2.4.1	Description de la mesure	104
2.4.2	Rappel des objectifs	104
2.4.3	Bilan général de la mesure Canne-Sucre-Rhum	105
2.4.3.1	Exécution financière	105
2.4.3.2	Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum	107
2.4.3.3	Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum	108
2.4.4	Bilan de la mesure Canne-Sucre-Rhum par action	109
2.4.4.1	Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre	109
2.4.4.2	Aide au transport de la canne	112
2.4.4.3	Aide à la transformation de canne en rhum agricole	114
2.4.5	Conclusion pour la mesure Canne-Sucre-Rhum	117
2.5	La mesure en faveur de la filière banane	118
2.5.1	Description de la mesure	118
2.5.2	Rappel des objectifs	118
2.5.3	Bilan de la mesure en faveur de la filière banane	120
2.5.3.1	Bilan global de la mesure en faveur de la filière banane	120
2.5.3.1.1	Exécution financière	120
2.5.3.1.2	Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure en faveur de la filière banane	121
2.5.3.2	Bilan par DOM de la mesure en faveur de la filière banane	124
2.5.4	Conclusion pour la mesure en faveur de la filière banane	127
2.6	Réseaux de références	128
2.6.1	Description de la mesure	128
2.6.2	Rappel des objectifs	128
2.6.3	Bilan de la mesure Réseaux de références	129
2.6.4	Conclusion pour la mesure Réseaux de références	131
2.7	Assistance technique	132
2.7.1	Description de la mesure et rappel des objectifs	132
2.7.2	Bilan de la mesure Assistance Technique	132
2.7.3	Conclusion pour la mesure assistance technique	133

3	BILAN GENERAL DU PROGRAMME POSEI FRANCE EN 2009	134
3.1	Bilan global tous DOM	134
3.1.1	Bilan général	134
3.1.2	Bilan par mesure.....	136
3.2	Bilan général du POSEI France par DOM.....	141
3.2.1	La Guadeloupe	141
3.2.2	La Martinique	143
3.2.3	La Guyane	144
3.2.4	La Réunion	145
4	LES STATISTIQUES DES CONTROLES DU POSEI FRANCE	147
4.1	Contrôles relatifs au RSA	147
4.2	Contrôles relatifs aux MFPA	148
5	ANNEXES	149
5.1	Objectifs opérationnels du programme POSEI France.....	149
5.2	Évolution de la maquette financière et de l'exécution financière des mesures entre 2006 et 2009	151

Tableaux de données

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France.....	4
Tableau 2 - Caractéristiques socio-économiques principales des DOM, années 2006 à 2009.....	9
Tableau 3 – Modification de la fiche financière du POSEI France pour l’année de réalisation 2009	19
Tableau 4 – Synthèse des aides POSEI en 2009 par mesure, tous DOM.....	21
Tableau 5 – Synthèse de l’exécution financière des aides POSEI France en 2009 par mesure et par DOM.....	22
Tableau 6 – Bilan quantitatif et financier global du RSA en tonnes, années 2006 à 2009, tous DOM.....	26
Tableau 7 – RSA, Bilan financier des introductions (origine UE) en tonnes, années 2006 à 2009, par catégorie de produits, tous DOM.....	28
Tableau 8 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, années 2006 à 2009, par catégorie de produits, tous DOM.....	29
Tableau 9 – RSA, Bilan financier des introductions d’origine UE en tonnes, années 2006 à 2009, par DOM.....	30
Tableau 10 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, années 2006 à 2009, par DOM.....	30
Tableau 11 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, années 2006 à 2009, par catégorie de produits, tous DOM.....	31
Tableau 12 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, années 2006 à 2009, par DOM.....	32
Tableau 13 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par DOM, années 2006 à 2009.....	34
Tableau 14 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par catégorie de produits, années 2006 à 2009.....	34
Tableau 15 – RSA, quantités de produits réexportés avec remboursement de l’aide RSA (article 16) en tonnes par DOM en 2009.....	35
Tableau 16 – RSA, Quantités introduites d’origine UE hors RSA en 2009.....	36
Tableau 17 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure RSA	37
Tableau 18 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2009) pour la Guadeloupe.....	38
Tableau 19 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2009 pour la Guadeloupe par catégorie de produits	38
Tableau 20 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportées (années 2006 à 2009) par la Guadeloupe.....	39
Tableau 21 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2009) pour la Martinique	40
Tableau 22 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2009 pour la Martinique par catégorie de produits	40
Tableau 23 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportées (années 2006 à 2009) par la Martinique	41
Tableau 24 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2009) pour la Guyane	42

Tableau 25 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2009 pour la Guyane par catégorie de produits	42
Tableau 26 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2009) pour la Réunion	43
Tableau 27 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2009 pour la Réunion par catégorie de produits	44
Tableau 28 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportées (années 2006 à 2009) par la Réunion.....	44
Tableau 29 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe, années 2006 à 2009.....	48
Tableau 30 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Martinique, années 2006 à 2009	51
Tableau 31 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guyane, années 2006 à 2009.....	53
Tableau 32 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales à la Réunion	54
Tableau 33 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009.....	62
Tableau 34 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009 par filière	63
Tableau 35 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009 par DOM	63
Tableau 36 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009 par filière en Guadeloupe.....	64
Tableau 37 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Guadeloupe, années 2006 à 2009	65
Tableau 38 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009 par filière en Martinique	66
Tableau 39 – Indicateurs de la mesure structuration de l'élevage en Martinique, années 2006 à 2009	67
Tableau 40 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009 par filière en Guyane.....	68
Tableau 41 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Guyane, années 2006 à 2009	69
Tableau 42 – Mesure Structuration de l'élevage, exécution financière de 2006 à 2009 par filière à la Réunion	69
Tableau 43 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage à la Réunion, années 2006 à 2009	70
Tableau 44 – Evolution de la part des produits « cœur pays » dans la production des adhérents à l'interprofession à la Réunion, années 2006 à 2009	71
Tableau 45 – Evolution du revenu de l'exploitation de référence à la Réunion, années 2006 à 2009	71
Tableau 46 – Aide à l'importation d'animaux vivants, montants unitaires de l'aide et conditions d'éligibilité 2009	73
Tableau 47 – Aide à l'importation d'animaux vivants, exécution financière de 2006 à 2009 par DOM	74
Tableau 48 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière, tous DOM.....	75

Tableau 49 – Réalisation physique (nombre d’animaux importés) de la mesure aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2009 par filière, tous DOM.....	75
Tableau 50 – Aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière en Guadeloupe.....	76
Tableau 51 – Réalisation physique de la mesure aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2009 en Guadeloupe.....	76
Tableau 52 – Aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière en Martinique	77
Tableau 53 – Réalisation physique de la mesure aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2009 en Martinique	77
Tableau 54 – Aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière en Guyane.....	78
Tableau 55 – Réalisation physique de la mesure aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2009 en Guyane	78
Tableau 56 – Aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière à la Réunion.....	79
Tableau 57 – Réalisation physique de la mesure aide à l’importation d’animaux vivants de 2006 à 2009 à la Réunion	79
Tableau 58 – Mesure diversification des productions végétales, exécution financière, années 2006 à 2009, tous DOM.....	84
Tableau 59 – Mesure diversification des productions végétales, évolution des montants payés et des tonnages aidés par aide de 2006 à 2009, tous DOM.....	84
Tableau 60 – Mesure diversification des productions végétales, évolution des montants demandés et payés par DOM de 2006 à 2009.....	86
Tableau 61 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure diversification des productions végétales, années 2006 à 2009, tous DOM	87
Tableau 62 – Mesure diversification des productions végétales en Guadeloupe, évolution des montants payés de 2006 à 2009 par aide	90
Tableau 63 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure diversification des productions végétales en Guadeloupe, années 2006 à 2009	90
Tableau 64 – Mesure diversification des productions végétales en Martinique, évolution des montants payés de 2006 à 2009 par aide	93
Tableau 65 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure diversification des productions végétales en Martinique, années 2006 à 2009.....	93
Tableau 66 – Mesure diversification des productions végétales en Guyane, évolution des montants payés de 2006 à 2009 par aide	95
Tableau 67 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure diversification des productions végétales en Guyane, années 2006 à 2009	96
Tableau 68 – Mesure diversification des productions végétales à la Réunion, évolution des montants payés de 2006 à 2009 par aide	98
Tableau 69 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure diversification des productions végétales à la Réunion, années 2006 à 2009	99
Tableau 70 – Aides à la commercialisation des fruits tropicaux à la Réunion, montants payés, tonnages aidés, nombre de bénéficiaires en 2009.....	102

Tableau 71 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2009, tous DOM.....	106
Tableau 72 – Réalisation (montants payés) par action et par DOM, années 2006 à 2009	106
Tableau 73 – Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2009.....	107
Tableau 74 – Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2009	108
Tableau 75 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l’aide forfaitaire d’adaptation de l’industrie sucrière, années 2006 à 2009.....	109
Tableau 76 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l’aide au transport de la canne, années 2006 à 2009.....	112
Tableau 77 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l’aide à la transformation de canne en rhum agricole, années 2006 à 2009	114
Tableau 78 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2009, Guadeloupe et Martinique.....	121
Tableau 79 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure banane, Guadeloupe et Martinique, années 2006 à 2009	121
Tableau 80 – Réalisation de la mesure banane pour le régime standard, années 2008 et 2009, Guadeloupe et Martinique	123
Tableau 81 – Réalisation de la mesure banane pour le dispositif de restauration de la production, année 2008, Tous DOM.....	123
Tableau 82 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure banane, années 2006 à 2009, par DOM.....	124
Tableau 83 – Réalisation de la mesure en faveur de la filière banane pour le régime standard, années 2008 et 2009, par DOM	125
Tableau 84 – Réalisation de la mesure banane pour le dispositif de restauration de la production, années 2008, par DOM.....	126
Tableau 85 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2009.....	129
Tableau 86 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références en 2009 par poste de financement.....	130
Tableau 87 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux de références en 2009.....	130
Tableau 88 – Exécution financière de la mesure Assistance technique de 2006 à 2009.....	132
Tableau 89 – Projets conduits dans le cadre de l’assistance technique en 2009	132
Tableau 90 – Contrôles sur place RSA au titre de l’année 2009.....	147
Tableau 91 – Contrôles physiques des importations/introductions RSA au titre de l’année 2009.....	147
Tableau 92 – Contrôles des aides MFPA, au titre de l’année 2009, par mesure.....	148
Tableau 93 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France.....	149
Tableau 94 – Maquette financière et exécution des mesures du programme POSEI France, évolution 2006 - 2009	151

Figures

Figure 1 – Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2009.....	20
Figure 2 – Exécution financière du RSA de 2006 à 2009	26
Figure 3 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2009 (en tonnes)	28
Figure 4 – Exécution financière de la mesure Primes animales de 2006 à 2009.....	58
Figure 5 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009	62
Figure 6 – Exécution financière de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants, années 2006 à 2009.....	74
Figure 7 – Exécution financière de la mesure diversification des productions végétales de 2006 à 2009	83
Figure 8 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2009, tous DOM.....	105
Figure 9 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2009, Guadeloupe et Martinique ..	120
Figure 10 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2009	129

Glossaire : liste des sigles

Sigle	Signification
ACTA	Réseau des Instituts des filières Animales et Végétales
ADMCA	Aide au Développement et au Maintien du Cheptel Allaitant
ASP	Agence de Services et de Paiement issue du rapprochement du CNASEA et de l'AUP
BDNI	Base de données nationale informatisée (identification des bovins)
CEB	Commission d'Etudes Biologiques
CTCS	Centres Techniques de la Canne et du Sucre
DAF	Direction de l'Agriculture et de la Forêt
DGCCRF	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGDDI	Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DOM	Département d'Outre-mer
ETP	Equivalent Temps Plein
FEAGA	Fonds Européen Agricole de Garantie
GPPR	Groupements de Producteurs Pré-reconnus
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IT ²	Institut Technique Tropical
ITBan	Institut Technique de la Banane
ITAVI	Institut Technique de l'Aviculture
MFPA	Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales
OCM	Organisation Commune de Marché
ODEADOM	Office pour le Développement de l'Economie Agricole d'Outre-mer
ONIGC	Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures
OP	Organisation de Producteurs
PAB	Prime à l'Abattage
PAC	Politique Agricole Commune
PDO	Période de Détention Obligatoire
PPR	Prime aux Petits Ruminants
POSEI France	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité pour la France
POSEIDOM	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-mer
RSA	Régime Spécifique d'Approvisionnement
RUP	Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne
UE	Union Européenne
SICA	Société d'Intérêt Collectif Agricole

Glossaire : liste des abréviations

Abréviation	Signification
€	Euro
M€	Million d'euros
k€	Millier d'euros
ha	Hectare
hab.	Habitant
HAP	Hectolitre d'alcool pur
km ²	Kilomètre carré
nb	Nombre
N et N-1	Année en cours et année précédente
ND	Non disponible
NS	Non significatif
SAU	Surface Agricole Utile
SO ou /	Sans objet
t	Tonne
tec	Tonne équivalent carcasse

Préambule

Ce rapport caractérise l'exécution des mesures du programme POSEI France pour l'année 2009.

Il peut mentionner ponctuellement, pour l'année écoulée, des données manquantes au moment de sa rédaction. En effet, certaines données de contexte et de caractérisation des filières agricoles de l'Outre-mer ne sont publiées qu'à la fin de l'année suivante.

Dans ce contexte, une abréviation « ND », signifiant « non disponible », est apposée à la place des valeurs encore manquantes à la date de remise du présent rapport.

Avertissement : En l'absence de données définitives pour la mesure « Primes animales », la partie correspondant à cette mesure sera transmise dans son intégralité dès réception des données actualisées.

1 Présentation du RAE 2009 du POSEI France

1.1 Objectifs du rapport annuel d'exécution du programme POSEI France

Dans le respect des exigences communautaires, le présent rapport annuel d'exécution (RAE) du programme POSEI France doit être remis à la Commission par les États membres au plus tard le 31 juillet de chaque année. Il a pour objectif de mettre en exergue la mise en œuvre, pour l'année précédente, des mesures prévues par le règlement (CE) n° 247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union. Le rapport, tel que prévu à l'article 48 du règlement (CE) n°793/2006, doit comporter :

- a. Les changements significatifs éventuels de l'environnement socio-économique et agricole ;
- b. Une synthèse des données physiques et financières disponibles relatives à la mise en œuvre de chaque mesure du POSEI France, suivie d'une analyse de ces données, et, si besoin, une présentation et une analyse du secteur d'activité dans lequel s'insère la mesure ;
- c. L'état d'avancement des mesures et des priorités par rapport à leurs objectifs opérationnels et spécifiques à la date de présentation du rapport, en procédant à une quantification des indicateurs ;
- d. Une synthèse des problèmes importants rencontrés dans la gestion et la mise en œuvre des mesures ;
- e. Un examen du résultat de l'ensemble des mesures, en tenant compte de leurs liens réciproques ;
- f. Pour le Régime Spécifique d'Approvisionnement :
 - o Des données et une analyse relatives à l'évolution des prix et à la répercussion de l'avantage ainsi octroyé, ainsi que les mesures prises et les contrôles réalisés pour assurer cette répercussion ;
 - o En tenant compte des autres aides existantes, une analyse de proportionnalité des aides par rapport aux surcoûts d'acheminement vers les régions ultrapériphériques et aux prix pratiqués à l'exportation vers les pays tiers ainsi que, lorsqu'il s'agit de produits destinés à la transformation ou d'intrants agricoles, des surcoûts d'insularité et d'ultrapériphéricité ;
- g. L'indication du degré de réalisation des objectifs assignés à chacune des actions contenues dans le programme mesuré au moyen d'indicateurs objectivement mesurables ;
- h. Les données relatives au bilan annuel d'approvisionnement de la région concernée, notamment en termes de consommation, d'évolution des cheptels, des productions et d'échanges ;

- i. Les données relatives aux montants effectivement octroyés pour la réalisation des actions du programme sur la base des critères définis par les États membres, telles que le nombre de producteurs bénéficiaires, le nombre d'animaux admis au paiement, les superficies bénéficiaires ou le nombre d'exploitations concernées ;
- j. Les informations sur l'exécution financière de chaque action contenue dans le programme ;
- k. Les données statistiques relatives aux contrôles effectués par les autorités compétentes et aux sanctions éventuelles appliquées ;
- l. Les commentaires de l'État membre relatifs à la mise en œuvre du programme.

1.2 Le programme POSEI France

1.2.1 Cadre institutionnel et réglementaire

La réglementation communautaire

Les quatre départements français d'Outre-mer (DOM), Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion, sont reconnus comme parties prenantes de l'Union européenne par l'article 299 paragraphe 2 du Traité d'Amsterdam et constituent avec les Canaries, Madère et les Açores, les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne.

A ce titre, les DOM bénéficient d'un certain nombre de « mesures spécifiques » qui adaptent le droit communautaire en tenant compte des caractéristiques propres et des contraintes particulières à ces régions, notamment l'insularité et l'éloignement du territoire européen. Ces notions ont été reconnues dans la déclaration annexée au Traité de Maastricht de 1992 et consacrées en 1997 par l'article 299-2 du Traité d'Amsterdam qui constitue la base juridique des RUP. Ces mesures spécifiques, touchent en particulier les domaines « des politiques douanières et commerciales, de la politique fiscale, des zones franches, de l'agriculture et de la pêche, des conditions d'approvisionnement en matières premières et en biens de consommation de première nécessité, des aides d'Etat et des conditions d'accès aux fonds structurels européens ».

Conformément à cet esprit et à la nécessité d'adapter la politique agricole commune (PAC) aux DOM dans le cadre de sa réforme de 2003, le règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union a été adopté. Il définit le quatrième programme de soutien en faveur des RUP depuis l'adoption, en décembre 1991, du premier règlement du Conseil en la matière et s'inscrit dans le cadre de référence de la PAC et plus spécifiquement de son 1er pilier (FEAGA).

Le programme de soutien de la France : le POSEI France

Le programme communautaire de soutien aux DOM élaboré par la France, le POSEI France, « programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union », a été approuvé par les services de la Commission européenne le 16 octobre 2006, date également de son entrée en vigueur.

Il fait suite au programme POSEIDOM III et se renforce par rapport à ce dernier de quatre nouvelles aides : la mesure « Banane », l'aide à l'adaptation de l'industrie sucrière de la mesure « Canne Sucre Rhum », les mesures « Réseaux de référence » et « Assistance technique ».

L'ensemble de la réglementation relative à la mise en œuvre du POSEI France, le programme POSEI France et les rapports annuels d'exécution sont disponibles sur le site Internet du POSEI France : <http://www.posei-france.fr>.

1.2.2 Cadre de mise en œuvre

1.2.2.1 Architecture du programme POSEI France

Le programme POSEI France est national. Il comprend deux volets, regroupant 9 mesures distinctes :

- Le premier volet est constitué d'une seule mesure, le régime spécifique d'approvisionnement (RSA). Il est destiné à alléger le prix de certains approvisionnements en produits essentiels à la consommation humaine ou nécessaires aux productions agricoles dans les DOM, approvisionnements soumis à des surcoûts liés à l'éloignement, à l'insularité et à l'ultrapériphéricité. La gestion du RSA au sein du POSEI France favorise par ordre de priorité l'importation de matières premières destinées : à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires transformant sur place et à l'alimentation humaine.
- Le deuxième volet est composé de huit mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA). Ces mesures visent à développer, à conforter et à soutenir le développement et la diversification de l'agriculture locale. Ces huit mesures se déclinent autour de cinq secteurs d'intervention :
 - Les trois mesures en faveur des filières animales : « Primes animales », « Aide à l'importation d'animaux vivants » (reproducteurs) et « Structuration de l'élevage » ;
 - La mesure « Diversification des productions végétales » ;
 - La mesure « Canne - Sucre - Rhum » ;
 - La mesure « Banane » ;
 - Et deux mesures transversales aux filières : « Réseaux de référence » et « Assistance technique ».

Tableau 1 - Architecture du programme POSEI France

Régime	Secteur d'intervention	Mesures	Aides
RSA	Importations destinées aux secteurs agricoles et agro-alimentaires	« Régime spécifique d'approvisionnement »	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention à l'importation de marchandises en provenance de l'UE - Exonération de droits de douanes pour les importations de marchandises en provenance de pays tiers
MFPA	Filières animales	« Primes animales »*	<ul style="list-style-type: none"> - Primes aux petits ruminants (PPR) - Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) - Prime à l'abattage (PAB)
		« Aide à l'importation d'animaux vivants »	
		« Structuration de l'élevage »	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Guadeloupe - Programme Martinique - Programme Guyane - Programme Réunion
	Filière végétales	« Diversification des productions végétales »	<ul style="list-style-type: none"> - Commercialisation des productions locales - Transformation - Commercialisation hors région de production - Actions d'accompagnement des filières - Aides aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales
	Filières canne, sucre et rhum	« Canne-Sucre-Rhum »	<ul style="list-style-type: none"> - Industrie sucrière - Transport de canne* - Transformation en rhum agricole
	Filière banane	« Banane »*	
Mesures transversales	« Réseaux de référence »		
	« Assistance technique »		

Source : ODEADOM
 (*) Aides directes

1.2.2.2 Objectifs du programme POSEI France

La stratégie du POSEI France se fonde sur l'objectif principal de promotion d'une agriculture durable dans les DOM. D'après le chapitre III du programme POSEI France : « *Les mesures proposées doivent permettre d'assurer d'une part le maintien des productions traditionnelles (banane et canne à sucre) qui jouent un rôle central dans l'emploi et la structuration du milieu rural insulaire et, d'autre part, le développement des productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de couvrir les besoins de la consommation locale et de percer des niches à l'export pour les produits tropicaux* ».

Cette stratégie pour un développement agricole durable dans les DOM se définit autour de quatre priorités de développement :

- Améliorer la compétitivité de l'agriculture et des industries agroalimentaires en prenant pleinement en compte leurs contraintes spécifiques, notamment celles liées à l'éloignement et à l'insularité ;
- Consolider une agriculture de proximité au service du marché local pour une meilleure cohésion économique et sociale des populations ;
- Tracer de nouvelles perspectives de diversification, de valeur ajoutée et d'exportation pour l'ensemble des filières ;

- S'appuyer sur le caractère multifonctionnel de l'agriculture des DOM pour poursuivre un aménagement équilibré et durable du territoire rural, notamment en protégeant l'environnement et en préservant les ressources naturelles.

Ces priorités stratégiques se déclinent en cinq objectifs opérationnels (cf. détails en Annexe 7.1) :

- L'amélioration de l'auto-provisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et par le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment par une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- La consolidation et la pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente ;
- La création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soient des transformations fermières, artisanales ou industrielles ;
- La mise en place de démarches « qualité » et de signes distincts en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur nature propre, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

1.3 Le contexte socio-économique, agricole et climatique en 2009

Note : La synthèse du contexte pour l'année 2009 a été rédigée à partir des rapports annuels 2009 de l'IEDOM.

1.3.1 L'environnement socio-économique

Evolutions générales

L'année 2009 a été marquée par une conjoncture économique mondiale encore incertaine, malgré un redémarrage global de l'activité observé en particulier au cours du second semestre.

L'amélioration du climat économique observé dans les pays développés est due principalement à la consolidation du système financier international, aux mesures de sauvegarde prises et aux divers plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents, la Chine en tête, a permis une reprise du commerce international au cours de l'année 2009.

Au niveau mondial, l'inflation a été mesurée, sous les effets conjoints d'une consommation atone, d'investissements faibles, de la hausse du chômage et de la baisse du prix des matières énergétiques.

Ainsi, dans la zone euro, le PIB a enregistré en 2009 un repli de près de 4% en moyenne, avec un taux de chômage en progression continue, malgré une reprise limitée de l'activité au cours du 2^{ème} semestre.

Si l'économie française a bénéficié d'une croissance au 4^{ème} trimestre (+0,6%), le PIB a baissé de 2,2% pour l'ensemble de l'année 2009. La consommation des ménages a permis de limiter le recul d'activité alors que l'investissement des entreprises a continué de décroître, que les échanges extérieurs se sont contractés et que l'emploi est en recul de 2,5% en 2009.

Dans les DOM

Dans les départements d'Outre-mer, l'année 2009 a été caractérisée, en particulier au cours du 1^{er} semestre, par la poursuite du ralentissement de l'activité observé depuis la mi-2008 et qui touche l'ensemble des secteurs de l'économie.

Dans ce contexte général, la situation économique a été fortement pénalisée par les troubles sociaux qui se sont déroulés essentiellement au 1^{er} trimestre 2009 dans les quatre départements d'outre-mer :

- Dans les Antilles, une grève générale lancée au début du 1^{er} trimestre 2009 en réaction à la vie chère a paralysé l'économie des deux îles pendant plusieurs semaines :
 - En Guadeloupe, un mouvement de grève générale a totalement désorganisé les activités entre le 20 janvier et le 5 mars 2009 ;
 - En Martinique, des mouvements sociaux similaires se sont déroulés entre le 5 février et le 14 mars 2009.
- En Guyane, un mouvement très suivi de blocage routier en réaction à la forte hausse des prix du gasoil, démarré dès la fin de l'année 2008, a affecté l'ensemble de l'économie locale et la commercialisation des produits agricoles au cours du 1^{er} trimestre 2009 ;

- Enfin, à la Réunion, un mouvement social, en défense du pouvoir d'achat, a affecté l'économie locale plus particulièrement du début mars à la mi-mai 2009.

Pour les principaux indicateurs d'activité, les évolutions suivantes ont été enregistrées dans les DOM au cours de l'année 2009 :

- Les indicateurs de consommation et d'investissement se sont améliorés en fin d'année et les économies des DOM ont montré certains signes de reprise au 4ème trimestre 2009 ;
- L'investissement des entreprises et des ménages est en recul en 2009 par rapport à 2008 dans l'ensemble des départements d'Outre-mer. Ainsi, un ensemble de facteurs (crise économique, troubles sociaux, ...) ont pu entraîner les entreprises à différer leurs investissements ;
- La baisse de la consommation des ménages enregistrée depuis le 2ème semestre 2008 s'est poursuivie au premier semestre 2009, avec toutefois une atténuation au cours du dernier trimestre dans la plupart des DOM ;
- La détérioration du marché de l'emploi s'est poursuivie au cours de l'année 2009. Le nombre de demandeurs d'emploi a fortement augmenté dans l'ensemble des DOM avec un taux de chômage compris entre 20% et 27%, restant très largement supérieur au taux de chômage observé en France métropolitaine (9,1 % en 2009) ;
- Dans les DOM, l'inflation a été contenue au global en 2009, avec une augmentation de l'indice des prix comprise entre 0,2% et 0,8% selon les départements ;
- Les échanges extérieurs se sont réduits en 2009 dans l'ensemble des DOM, la baisse de la demande intérieure et le blocage des ports maritimes et des aéroports dû aux événements sociaux dans les Antilles se traduisant par une diminution des importations et des exportations. En Guyane, les exportations sont en hausse, hausse principalement due à des réexportations de marchandises non produites localement ;
- Au niveau sectoriel, les productions agricoles traditionnelles, notamment les filières Canne-Sucre-Rhum et Banane, ont légèrement progressé dans la plupart des DOM en 2009, du fait notamment de conditions climatiques plus favorables qu'au cours des deux années précédentes.

Le secteur du BTP a subi au global un recul des commandes publiques et de la promotion immobilière privée. De manière générale, le ralentissement de l'activité a touché l'ensemble des secteurs industriels et des services. Dans le tourisme, la fréquentation a reculé dans les départements ultramarins, à l'exception d'un maintien à La Réunion.

Dans ce contexte économique détérioré et face aux troubles sociaux qui ont marqué en particulier les DOM fin 2008 et durant le 1er trimestre 2009, le Président de la République a mis en place les Etats généraux de l'Outre-mer (EGOM) le 22 avril 2009.

A la suite des travaux des ateliers locaux des EGOM, le Conseil Interministériel pour l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009 a arrêté une série de mesures, dont certaines en faveur de l'agriculture destinées à favoriser le développement endogène.

Ainsi 9 mesures vont être mises en place à partir de 2010 afin de :

- Lever les obstacles structurels fondamentaux ;

- Renforcer l'organisation économique des filières des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture (à cet effet, un abondement de 40M€ du POSEI sur des fonds nationaux à partir de 2010 a été mis en place) ;
- Favoriser l'innovation technique et les synergies entre les différents intervenants ;
- Faire de la biodiversité une source de développement.

Tableau 2 - Caractéristiques socio-économiques principales des DOM, années 2006 à 2009

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion
Superficie totale (km²)	1 702	1 128	84 000	2 520
Distance de la métropole (km)	6 800	6 860	7 100	9 340
Population (hab.)				
2009	404 000	402 000	229 000	817 000
2008	402 500	399 500	221 500	805 500
2007	400 600	397 730	213 500	794 100
2006	400 700	397 732	206 000	782 000
Proportion de la population ayant moins de 20 ans (%)				
2008	30,4%	28,3%	44,1%	34,9%
2007	30,7%	28,5%	44,9%	34,9%
2006	31,5%	29,3%	44,2%	35,4%
Densité de la population (hab./km²)				
2009	237	356	2,7	324
2008	236	354	2,6	320
2007	235	353	2,5	315
2006	235	353	2,5	310
Taux de chômage (%) au sens du BIT				
2009	23,5%	22,0%	20,5%	27,2%
2008	22,0%	22,4%	21,8%	24,5%
2007	22,7%	21,2%	20,6%	24,2%
2006	25,1%	23,0%	27,6%	27,5%
PIB / habitant (€)				
2009	ND	ND	ND	ND
2008	17 882	19 607	14 204	17 146
2007	17 220	19 700	13 800	16 260
2006	16 904	19 126	13 282	15 475
Importations totales (M€)				
2009	1 799	2 024	945	4 072
2008	2 546	2 723	1 051	4 526
2007	2 405	2 429	758	3 971
2006	2 224	2 410	750	3 902
Exportations totales (M€)				
2009	139	267	117	243
2008	171	367	100	258
2007	172	320	94	267
2006	173	413	123	238
Taux de couverture des importations par les exportations (%)				
2009	7,7%	13,2%	12,3%	6,0%
2008	6,7%	13,5%	9,5%	5,7%
2007	7,1%	13,2%	12,4%	6,7%
2006	7,8%	17,1%	16,4%	6,1%

Sources : INSEE, IEDOM, DGDDI

En Guadeloupe, une activité économique en net recul et particulièrement touchée par les troubles sociaux en 2009

Un mouvement de grève générale contre la vie chère a été lancé en Guadeloupe le 20 janvier 2009 et a occasionné la paralysie de l'activité de l'île et un ensemble de troubles sociaux.

Ces mouvements sociaux ont eu des impacts multiples sur la demande interne et la situation économique de l'île en 2009, qui souffrait déjà d'un ralentissement marqué depuis le 2^{ème} semestre 2008, se traduisant par la dégradation de la plupart des indicateurs d'activité.

La consommation et plus encore l'investissement ont été pénalisés par l'absence de perspectives de reprise à court terme et se sont fortement contractés. Les échanges commerciaux se sont repliés et l'ensemble des secteurs a subi un recul d'activité.

Dans un environnement globalement peu favorable, la situation du marché du travail s'est dégradée en 2009. Les échanges commerciaux ont significativement baissé et atteint leur plus bas niveau depuis 2000, avec une diminution des importations de 24% et des exportations de 14% pour l'année 2009.

Outre l'activité dans le secteur du BTP qui a connu un très fort ralentissement dès le premier trimestre 2009, pénalisée par le contexte social, la situation de l'ensemble des secteurs économiques a été touchée.

L'industrie agroalimentaire a enregistré des résultats contrastés : une campagne sucrière modeste mais une progression des exportations de bananes.

Le secteur du commerce et des services a été fortement affecté par les mouvements sociaux, avec notamment le blocage des centres commerciaux.

L'activité touristique a subi un recul majeur d'activité de 30% dans l'hôtellerie, du fait des annulations de séjours et de l'image véhiculée par les troubles sociaux.

Dans un contexte économique et social difficile, des initiatives ont permis la mobilisation de tous les acteurs afin de limiter les effets de la crise : l'État et les collectivités ont initié le plan Corail et le plan de relance, visant à soutenir l'activité économique par diverses mesures.

A court terme, le climat économique reste encore incertain et les anticipations en termes d'investissements pour 2010 restent limitées.

En Martinique, l'activité économique est en repli marqué en 2009

L'activité économique de la Martinique a subi un repli très marqué en 2009 malgré une légère amélioration observée en fin d'année. Les conflits sociaux qui ont désorganisé fortement l'île du 5 février au 14 mars 2009 ont pesé significativement sur une activité économique déjà sujette à un ralentissement depuis le 2^{ème} semestre 2008, notamment dans les secteurs du BTP et du tourisme.

Comme à la Guadeloupe, les revendications exprimées ont porté plus particulièrement sur le niveau des prix, les salaires et les minima sociaux, l'emploi, l'éducation, l'agriculture et la santé.

Dans ce contexte, la consommation a été pénalisée par la dégradation de la situation de l'emploi et la vulnérabilité financière des ménages, sans pouvoir bénéficier d'une inflation modérée (+0,6% en 2009). La baisse des investissements des entreprises et des ménages, déjà amorcée en 2008, s'est intensifiée en 2009.

L'année 2009 a été marquée par une dégradation du marché de l'emploi et une progression de près de 13% du nombre de demandeurs d'emploi.

Les prix à la consommation, comme dans l'ensemble des DOM, progressent à un rythme plus faible qu'en métropole (+0,6 % en 2009).

En matière de commerce extérieur, Le ralentissement économique a entraîné en 2009 une baisse parallèle des exportations et des importations, de respectivement 29% et 26% par rapport à 2008.

Le secteur du BTP a souffert d'une baisse d'activité sur ses différents marchés, avec notamment la diminution de la construction de logements et des retards de programmation de plusieurs chantiers publics.

L'année 2009 a été marquée par une reprise significative de la production de bananes et la production totale de canne est en progression, malgré des conditions d'exploitation difficiles.

Le recul de l'activité a eu également des répercussions sur les secteurs des services et du commerce. Le tourisme, déjà pénalisé par le ralentissement mondial, a été sérieusement affecté par le conflit social, intervenu en haute saison et qui s'est traduit par une baisse de 30% du nombre de croisiéristes par rapport à 2008.

Une reprise significative de l'activité économique à la Martinique est conditionnée, outre à l'amélioration de la conjoncture mondiale, à un retour à la confiance et un redémarrage des investissements. En 2010, La Martinique pourrait bénéficier du mouvement de reprise déjà observé en France métropolitaine au 1^{er} semestre 2010.

En Guyane, un ralentissement économique après deux années de croissance

L'activité économique de la Guyane a enregistré en 2009 un net ralentissement, amorcé dès le 4^{ème} trimestre 2008, du fait à la fois de facteurs locaux et de l'environnement international, et ce après deux années dynamiques.

De plus, la fin de l'année 2009 a été marquée par la fermeture, du 24 novembre 2009 au 19 mars 2010, du pont du Larivot sur l'axe routier essentiel du département, Cayenne – Kourou, occasionnant une complexification des flux logistiques.

Si la consommation des ménages est restée déprimée pendant l'année 2009, dans un contexte de dégradation du marché du travail, l'investissement des entreprises est resté toutefois bien orienté du fait du déplacement d'un certain nombre d'investissements des Antilles vers la Guyane, à la suite des mouvements sociaux, et grâce au soutien des commandes publiques.

Le marché de l'emploi s'est détérioré avec une progression significative du chômage tout au long de l'année (+14 % par rapport à 2008).

L'inflation, suite à une période de hausse soutenue au cours des deux dernières années, s'est réduite en 2009 (+0,8%).

Le commerce extérieur a bénéficié d'une progression des exportations de 19 % en 2009, du fait de la hausse des sorties de biens d'équipement non produits localement, qui compensent la baisse des exportations d'or (-29 %) et de produits agro-alimentaires (- 11%) en 2009. Par ailleurs, les importations reculent de 10% en valeur en 2009, du fait du ralentissement économique.

L'activité du BTP s'est significativement dégradée au 2^{ème} semestre 2009 et a éprouvé des difficultés opérationnelles suite à la fermeture du pont du Larivot fin novembre 2009, qui a occasionné des contraintes d'approvisionnement et une réorganisation de l'activité.

L'activité spatiale est restée soutenue, avec 12 satellites géostationnaires mis en orbite et 7 tirs de fusées Ariane 5. La préparation des infrastructures du site de lancement Soyouz a eu un effet d'entraînement positif sur les autres secteurs économiques du département.

Au sein du secteur primaire, si la pêche et la riziculture ont subi un repli en 2009, les productions traditionnelles agricoles, telles les filières bovine et porcine, ont progressé en 2009 après une période de stagnation.

L'activité dans le secteur touristique est restée dynamique, avec même une progression du taux d'occupation des hôtels et du trafic aérien de passagers (+4% par rapport à 2008).

A la Réunion, une activité économique en recul jusqu'au 2^{ème} semestre 2009

À La Réunion, les différents secteurs de l'économie, à l'exception de l'agriculture et du tourisme, ont subi une accentuation de leur baisse d'activité, débuté au second semestre 2008.

Plusieurs mouvements sociaux, déclenchés par des revendications d'augmentation du pouvoir d'achat et de défense de l'emploi, ont affecté l'île du début mars à la mi-mai 2009, avec toutefois une ampleur bien moindre qu'aux Antilles.

Dans ce contexte, les investissements des entreprises ont été réduits et le ralentissement de la consommation des ménages a conduit à un affaiblissement de l'activité du commerce et des industries agroalimentaires locales en 2009, malgré une légère reprise au cours du 4^{ème} trimestre.

La situation de l'emploi s'est dégradée et le taux de chômage a atteint 27,2 % en 2009 (+ 2,7 points par rapport à 2008), avec plus de 100 000 chômeurs.

L'inflation a été maîtrisée à 0,3% en 2009 du fait du ralentissement de l'activité économique et de la baisse significative des matières premières énergétiques.

En matière de commerce extérieur, le ralentissement de l'économie a entraîné en 2009 une baisse des importations de biens de 13,5 % par rapport à 2008, malgré un redressement au 2^{ème} semestre de l'année.

Plus encore que l'industrie manufacturière, le secteur du bâtiment et des travaux publics a été particulièrement touché, du fait de la chute des commandes publiques avec l'achèvement des grands chantiers.

Le secteur agricole a maintenu son activité même si quelques filières, telles la production de lait et la pêche exportatrice, ont enregistré des baisses respectives de 8 % et de 38 % en 2009 par rapport à 2008. La campagne sucrière a enregistré une augmentation de la production de sucre brut (+7 % par rapport à 2008).

Le secteur touristique a peu subi les conséquences de la crise mondiale, avec en 2009 un niveau de fréquentation proche de 2005, avant les effets de la « crise du chikungunya ».

A la fin de l'année 2009, l'économie réunionnaise s'est stabilisée, avec une légère reprise de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.

1.3.2 L'environnement agricole et climatique

Le contexte agricole en Guadeloupe

La Guadeloupe n'a pas connu d'aléa climatique majeur au cours de l'année 2009, hormis des pluies cycloniques.

Le secteur agricole et l'industrie agroalimentaire enregistrent en 2009 des résultats contrastés selon les filières.

Malgré une production totale de canne de 700 409 tonnes en progression de 1,5% en 2009 par rapport à 2008, la campagne sucrière a été relativement médiocre avec une production de sucre en recul de 12% par rapport à 2008, du fait du retard causé par les conflits sociaux sur le démarrage de la campagne et de la forte pluviométrie en période de récolte.

En revanche, la production commercialisée de bananes a retrouvé dès le troisième trimestre 2009 un niveau satisfaisant avec 55 675 tonnes, en progression sensible de près de 20 % par rapport à 2008. Ce rétablissement de la production bananière résulte notamment d'un programme important de replantation lancé au cours de l'année 2008 suite au passage du cyclone Dean en août 2007.

Concernant le rhum, le bilan de l'activité en 2009 est mitigé : si la quantité totale de rhum produite est en progression de 2% avec 75 661 HAP, la production de rhum agricole est en recul de 2 % sur l'année.

Pour les filières de production animales et de diversification végétale les résultats sont plus mitigés.

L'activité agricole devrait bénéficier de la poursuite des efforts de restauration de la filière banane, malgré un début d'année 2010 marqué par la sécheresse et l'impact des pluies de cendres provoquées par la soufrière Hills de Montserrat.

Le contexte agricole en Martinique

D'un point de vue climatique, l'année 2009 a été marquée principalement par de fortes précipitations intervenues dans la nuit du 4 au 5 mai, pouvant atteindre 3 000 mm d'eau par endroits. Ce phénomène climatique a généré des dommages importants sur l'infrastructure routière et les réseaux électriques et d'alimentation en eau potable.

Pour les principales productions agricoles, 2009 a été marquée tout d'abord par une reprise significative de la production de bananes (179 440 tonnes contre 141 366 tonnes en 2008).

Par ailleurs, malgré des conditions d'exploitation difficiles, la récolte de cannes en 2009 a enregistré une progression de 7 % par rapport à 2008, avec un total de 223 293 tonnes. La production totale de rhum est cependant en recul de 5% par rapport à 2008 avec 70 592 HAP.

Le contexte agricole en Guyane

Au cours de l'année 2009, la Guyane n'a pas subi d'aléa climatique majeur.

En 2009, certains secteurs agricoles traditionnels, comme la riziculture et la pêche, ont connu une baisse de leur production. Ainsi, le secteur rizicole a enregistré une baisse d'activité (-7% par rapport à 2008) du fait de l'impact des aléas climatiques et d'attaques de rongeurs.

L'activité des crevettiers a été touchée par des contraintes climatiques, refroidissement de la température et réduction de la salinité de l'eau, qui se sont traduites par une raréfaction des ressources : les prises de crevettes et de vivaneaux sont en baisse respectivement de 11% et 10% en 2009.

Les filières traditionnelles agricoles ont enregistré des résultats plutôt favorables après une période de stagnation. Ainsi, les abattages de bovins et de porcins ont progressé de près de 8% en 2009.

La production locale de rhum s'est améliorée en 2009 avec 2 523 HAP (+115% par rapport à 2008), après deux années de baisse drastique de la production du fait de l'arrêt de l'unique distillerie pour remise aux normes des moyens de production, puis d'un incendie ayant détruit une part très importante des surfaces plantées en canne.

Le contexte agricole à la Réunion

D'un point de vue climatique, l'année 2009 a été principalement marquée par les fortes précipitations enregistrées durant l'été austral avec le passage des cyclones Gaël et Jade, aux mois de février et d'avril.

En 2009, la production agricole a enregistré de fortes disparités entre les filières :

- La production totale de canne est en progression de près de 8% par rapport à 2008 avec 1 907 630 tonnes, malgré le sinistre qui a touché l'une des usines sucrières en septembre 2009, et dynamise ainsi l'ensemble de la filière Canne-Sucre-Rhum, avec notamment une production de sucre en progression de 7% avec 207 073 tonnes.
- Les cultures fruitières et maraîchères (baisses respectives de 19% et 3 % entre 2008 et 2009) ainsi que les produits d'élevage (-2%) enregistrent en 2009 un recul général de la production.

Au total, après un bon exercice 2008, la production agricole continue de progresser en 2009 mais à rythme moins soutenu (+2,2 %).

1.4 Modifications du programme POSEI France applicables pour l'année de réalisation 2009

1.4.1 Modifications du programme POSEI France applicables à partir de 2009

Les modifications du programme POSEI France applicables à partir du 1^{er} janvier 2009 sont rappelées ci-dessous par régime et par mesure.

Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)

Pour le secteur des céréales et l'ensemble des DOM, au sein du groupe des « autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine (marchandise communautaire) », un ensemble de produits, classés sous le code NC 2308, « Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs », peut bénéficier des dispositions du RSA à compter du 1^{er} janvier 2009.

Par ailleurs, le contingent huiles végétales pays tiers pour la Réunion est augmenté à 6 500 tonnes.

Mesures en faveur des productions agricoles (MFPA)

Filières animales

- **Mesure « Structuration de l'élevage » - Programme Martinique**
 - Aides à la valorisation de la production par la découpe et la transformation : modification du mode de calcul de l'aide accordée, avec un montant forfaitaire fixé par filière en €/kg de produit découpé ou transformé réfrigéré.

- **Mesure « Structuration de l'élevage » - Programme Guyane**
 - Aides à la filière d'élevage bovin et bubalin :
 - Introduction d'une aide à l'insémination artificielle ;
 - Introduction d'une aide à l'achat de reproducteurs locaux (races brahman ou buffles).
 - Aides à la filière porcine :
 - Introduction d'une aide à l'achat de reproducteurs locaux (cochettes F1 sélectionnées localement).
 - Aides à la filière ovins et caprins :
 - Introduction d'une aide à la collecte et à l'abattage.

- Introduction de deux aides à la structuration de la filière avicole :
 - Une aide au regroupement des œufs vers le centre de conditionnement ;
 - Une aide au regroupement des volailles en vue de l'abattage.

– **Mesure « Structuration de l'élevage » - Programme Réunion**

La filière lapin de la Réunion a adhéré à l'interprofession ARIV le 5 juin 2008. Cette filière entre ainsi dans le périmètre de la mesure « Structuration de l'élevage » à partir de l'année 2009, avec l'adaptation de plusieurs aides existantes et l'introduction de nouvelles aides :

- Actions de communication : revalorisation du montant de l'aide à l'interprofession de 20 000 € afin de tenir compte de l'ajout de la filière lapin ;
- Aides à la collecte : ajout de la filière lapin avec le groupement de producteurs CPLR comme bénéficiaire ;
- Aide au produit d'exigence cœur pays : ajout de la filière lapin ;
- Introduction d'une aide à la congélation des peaux de lapins ;
- Introduction d'une aide à la congélation de lapins entiers ou découpés ;
- Extension à la découpe de l'aide à la congélation de volailles entières ;
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : intégration de la filière lapin en précisant la situation de départ pour les indicateurs retenus ainsi que les objectifs du programme.

– **Mesure « Aide à l'importation d'animaux vivants »**

- Modification ou précision des modalités et critères d'attribution :
 - Obligation de naissance dans les DOM pour les animaux faisant l'objet de l'aide pour les échanges inter-DOM ;
 - Modification du taux d'aide pour les échanges d'animaux entre la Guyane et les DOM antillais ;
 - Obligation de répercussion de l'aide au bénéficiaire final, l'éleveur, si l'importateur n'est pas un éleveur individuel ;
 - Secteurs bovins, bubalins, ovins-caprins, porcins et équins-asins : augmentation de la période de détention obligatoire des animaux importés ;
 - Secteur volailles : ouverture de l'aide aux poussins de toutes les espèces de volailles (dindes, dindons, canards et pintades compris) ;
 - Secteur lapins : obligation pour les reproducteurs importés de provenir d'élevages sélectionneurs.

Productions végétales

- **Mesure « Diversification des productions végétales »**
 - Aide à la commercialisation des productions locales : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, le périmètre éligible (inclusion de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy), les bénéficiaires, les conditions d'éligibilité, les modalités des contrats de fournitures, les conditions d'agrément des opérateurs, les modalités d'application et de contrôle et le calendrier de mise en œuvre ;
 - Aide à la transformation : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, les bénéficiaires, les contrats de fourniture, les conditions d'éligibilité et les indicateurs pour le suivi et l'évaluation ;
 - Aide à la commercialisation hors région de production : précisions apportées concernant l'objectif de l'aide, les bénéficiaires et les conditions d'éligibilité ;
 - Actions d'accompagnement des filières :
 - Aide à la collecte : précision apportée sur les bénéficiaires ;
 - Aide au transport de l'OP ou structure de commercialisation liée à l'OP, au distributeur final : précision apportée sur les bénéficiaires ;
 - Soutien à la consommation des fruits et légumes par les collectivités : précision apportée sur les bénéficiaires ;
 - Aide à la mise en place des politiques de qualité : précision apportée sur l'objectif de l'aide, les démarches éligibles et la nature des bénéficiaires.
 - Introduction de deux actions en faveur de la filière fruits tropicaux de la Réunion pour l'expédition vers l'Union européenne (sur budget national) :
 - L'aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale ;
 - L'aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale.
 - Aides aux plantes aromatiques, à parfum et médicinales :
 - Aide à la production de vanille verte : adaptation de la date des contrats ;
 - Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à la Réunion : modification de l'objectif de l'action et du calendrier de mise en œuvre.

Filière Canne-Sucre-Rhum

- **Mesure « Canne-Sucre-Rhum »**
 - Aide à la transformation de la canne en rhum agricole : adaptation du volume du contingent global éligible à l'aide.

Filière Banane

- **Mesure « Banane »**
 - Précision apportée sur la nature des bénéficiaires.

1.4.2 Modifications ponctuelles du programme POSEI France et de sa mise en œuvre pour l'année 2009

Pour l'année 2009, on peut noter deux modifications de l'application du programme POSEI France concernant les aides des mesures « Banane » et « Primes animales » :

- Une adaptation de la mesure « Banane » au titre des circonstances exceptionnelles, afin de tenir compte des conséquences du cyclone Dean ;
- Le versement d'une avance des aides en faveur des mesures « Primes animales » et « Banane » pour l'année 2009.

Adaptation de la mesure « Banane » suite au passage du cyclone Dean aux Antilles.

A la suite du passage du cyclone Dean dans les Antilles en août 2007, le dispositif d'aide en faveur de la mesure « Banane » a été ajusté au titre des circonstances exceptionnelles pour les années 2008, 2009 et 2010 afin de tenir compte d'un retour progressif à la production.

Ainsi, le seuil du régime standard pour toucher la totalité du droit à aide (pour l'année N) a été abaissé de 80% à 35% de la référence individuelle du planteur à l'année (N-1).

Par suite, le régime standard s'est imposé à tous les planteurs en restauration, alors qu'il ne devait initialement intervenir qu'à partir du moment où le niveau de production du planteur atteignait 80% de sa référence.

Versement d'une avance à compter du 16 octobre pour les mesures « Primes animales » et « Banane ».

Dans un contexte de prix agricoles bas et de coûts de production élevés, de nombreuses exploitations agricoles rencontrent des difficultés financières. Dans les DOM, la situation est de plus aggravée par l'impact d'aléas climatiques périodiques.

Face à cette situation dégradée, la Commission, par le Règlement (CE) n° 691/2009 du 30 juillet 2009, a autorisé les Etats membres, à compter du 16 octobre 2009, à verser des avances atteignant jusqu'à 70% des paiements prévus au titre des demandes effectuées en 2009 pour certains régimes de soutien incluant les aides directes versées dans le cadre du programme POSEI France (mesures « Banane » et « Primes animales »).

Ceci représente, pour l'année 2009, une dérogation aux dispositions du règlement (CE) n° 73/2009 de la Commission qui prévoit que les paiements au titre des régimes de soutien doivent être effectués, au titre d'une année (N), au cours de la période allant du 1^{er} décembre (N) au 30 juin (N+1).

1.4.3 Mesures de gestion

1.4.3.1 Modifications des allocations budgétaires par mesure

Pour l'année 2009, la gestion budgétaire a permis d'éviter autant que possible la situation enregistrée en 2008 où des stabilisateurs avaient dû être appliqués pour le paiement de plusieurs aides au sein de trois mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA) : « Primes animales », « Aide à l'importation d'animaux vivants » et « Diversification des productions végétales ».

Ainsi, l'allocation budgétaire du RSA a été réduite par rapport à 2008 de 20,70 M€ à 20,16 M€ pour 2009, au profit des mesures MFPA. Ceci a permis, via un transfert budgétaire, d'éviter l'application de stabilisateurs pour les aides MFPA en 2009, hormis pour la mesure « Primes animales ».

Par ailleurs, des modifications d'allocations budgétaires, pour les mesures MFPA, ont été opérées sur la fiche financière initiale 2009 et fait l'objet d'une notification à la Commission le 30 avril 2010, conformément aux dispositions de l'article 49 § 3-b du Règlement (CE) n° 793/2006 tel que modifié par le règlement (CE) n°408/2009.

Tableau 3 – Modification de la fiche financière du POSEI France pour l'année de réalisation 2009

Montants en €	Fiche financière initiale (€)	Fiche financière modifiée (*) (€)
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement		
RSA	20 160 000 €	20 160 000 €
Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales		
Mesure primes animales	13 000 000 €	13 530 000 €
Mesure structuration de l'élevage	740 000 €	20 141 000 €
Mesure importation d'animaux vivants	20 100 000 €	720 000 €
Mesure diversification des productions végétales	13 550 000 €	13 200 000 €
Mesure canne-sucre-rhum	74 900 000 €	74 850 000 €
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €	129 100 000 €
Réseaux de référence	900 000 €	859 000 €
Assistance technique	550 000 €	440 000 €
Total MFPA	252 840 000 €	252 840 000 €
POSEI France		
Total programme POSEI France	273 000 000 €	273 000 000 €

Source : ODEADOM

* : Après modification notifiée à la Commission le 30 avril 2010

Les sous-réalisations observées pour les mesures « Aide à l'importation d'animaux vivants », « Diversification des productions végétales », « Canne-Sucre-Rhum », « Réseaux de références » et « Assistance technique » ont permis de modifier les allocations budgétaires par mesure et de répondre aux demandes enregistrées pour la mesure « Structuration de l'élevage », ainsi que d'augmenter l'allocation budgétaire de la mesure « Primes animales ».

1.4.3.2 Application de stabilisateurs

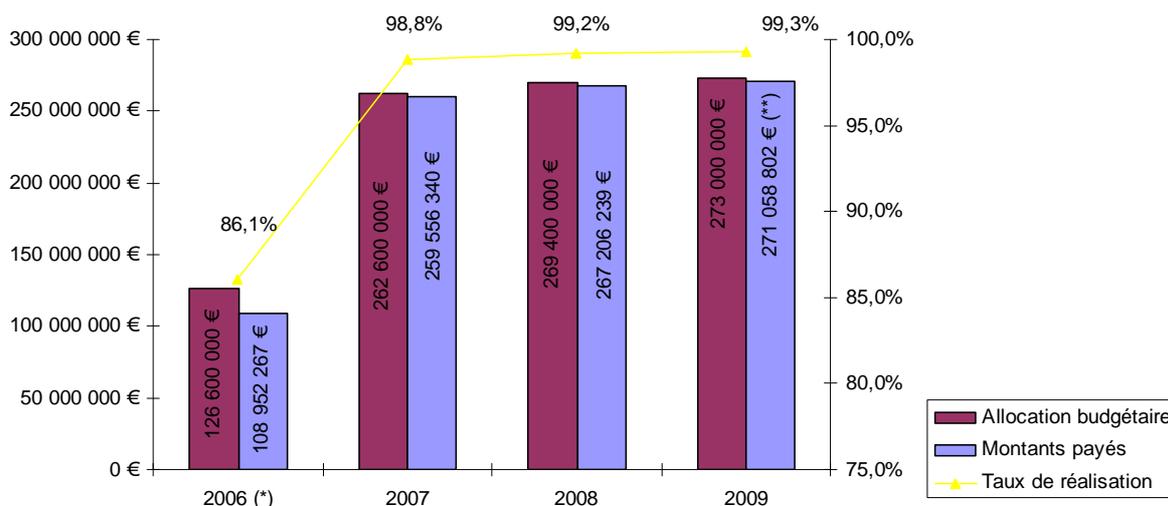
Des taux de réduction des aides, intitulés « stabilisateurs », sont appliqués aux aides des mesures du programme POSEI France pour lesquelles le montant des demandes éligibles enregistrées excède l'allocation budgétaire prévue.

Or, malgré la modification de la fiche financière 2009, il est apparu que le montant des demandes éligibles enregistrées pour la mesure « Primes animales » excédait l'allocation budgétaire modifiée. Par suite, un stabilisateur résultant en une réduction de 7,99% des montants à verser à chaque bénéficiaire a dû être appliqué à la mesure « Primes animales », pour les primes bovines (ADMCA et PAB).

1.5 Exécution financière des aides POSEI France en 2009

1.5.1 Synthèse générale du POSEI France par mesure, tous DOM

Figure 1 – Exécution financière du programme POSEI France de 2006 à 2009



Sources : ODEADOM, ASP

* : En 2006, la filière banane n'est pas incluse dans les aides POSEI France

** : Pour l'année de réalisation 2009, en l'absence de communication des données définitives pour la mesure « Primes animales », l'hypothèse d'une consommation à 100% de l'allocation budgétaire a été retenue compte tenu de l'application d'un stabilisateur. Ces données sont toutefois susceptibles d'être révisées.

L'exécution financière globale du programme POSEI France est pour 2009, tout comme pour les deux années précédentes, très satisfaisante.

Le taux d'exécution financière global atteint 99,3% pour 2009, soit environ 271,1 millions d'euros d'aides payées pour une enveloppe de 273 millions d'euros. Ce résultat est en légère progression par rapport aux taux observés en 2007 (99,1%) et en 2008 (98,9%).

Tableau 4 – Synthèse des aides POSEI en 2009 par mesure, tous DOM

Montants en €	Fiche financière modifiée (*) (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 160 000 €	19 639 279 €	97,4%
Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales			
Mesure primes animales	13 530 000 €	13 530 000 € (**)	/
Mesure structuration de l'élevage	20 141 000 €	19 564 153 €	97,1%
Mesure importation d'animaux vivants	720 000 €	719 864 €	100,0%
Mesure diversification des productions végétales	13 200 000 €	12 599 759 €	95,5%
Mesure canne-sucre-rhum	74 850 000 €	74 800 024 €	99,9%
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €	129 096 757 €	100,0%
Réseaux de référence	859 000 €	858 251 €	99,8%
Assistance technique	440 000 €	251 698 €	57,2%
Total MFPA	252 840 000 €	251 420 506 €	99,4%
POSEI France			
Total programme POSEI France	273 000 000 €	271 059 785 €	99,3%

Source : ODEADOM, ASP

* : Après modification notifiée le 10 avril 2010

** : Pour l'année de réalisation 2009, en l'absence de communication des données définitives pour la mesure « Primes animales », l'hypothèse d'une consommation à 100% de l'allocation budgétaire a été retenue compte tenu de l'application d'un stabilisateur. Ces données sont toutefois susceptibles d'être révisées.

Pour 7 mesures sur 8 (hors « Primes animales », dont les données de paiement ne sont pas finalisées), les montants d'aide versés sont supérieurs à 95% de l'allocation budgétaire. Cette consommation élevée pour une majorité des mesures traduit la forte mobilisation des aides du POSEI France.

Seule la mesure Assistance technique, dotée d'une allocation budgétaire de 440 000 € (soit 0,2% du budget POSEI France), présente un taux de réalisation plus faible (57,2%).

1.5.2 Synthèse du POSEI France par mesure et par DOM

Les consommations financières, représentant les montants payés aux bénéficiaires, sont détaillées pour l'année 2009, par DOM et par mesure, dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Le poids respectif des consommations par DOM traduit l'importance de l'économie agricole et notamment des filières traditionnelles (canne à sucre et banane) dans chaque département.

Tableau 5 – Synthèse de l'exécution financière des aides POSEI France en 2009 par mesure et par DOM

Montants en €	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	tous DOM
Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)					
Mesure RSA	3 183 227 €	3 331 428 €	1 305 297 €	11 819 327 €	19 639 279 €
% de chaque DOM	16,2%	17,0%	6,6%	60,2%	100,0%
Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales (MFPA)					
Mesure primes animales (*)					13 530 000 €
% de chaque DOM					
ADMCA					
PAB					
PPR					
Mesure structuration de l'élevage	2 995 395 €	3 840 68 €	228 144 €	12 499 956 €	19 564 153 €
% de chaque DOM	15,3%	19,6%	1,2%	63,9%	100,0%
Mesure importation d'animaux vivants	345 054 €	278 195 €	4 468 €	92 148 €	719 864 €
% de chaque DOM	47,9%	38,6%	0,6%	12,8%	100,0%
Mesure diversification des productions végétales	3 430 536 €	3 398 299 €	112 930 €	5 657 994 €	12 599 759 €
% de chaque DOM	27,2%	27,0%	0,9%	44,9%	100,0%
Commercialisation locale	1 847 059 €	1 921 693 €	0 €	3 188 621 €	6 957 373 €
Transformation	59 500 €	498 166 €	5 888 €	459 931 €	1 023 485 €
Commercialisation hors région de production	1 006 543 €	413 076 €	107 042 €	743 957 €	2 270 619 €
Actions d'accompagnement des filières	517 434 €	565 363 €	0 €	843 186 €	1 925 983 €
Collecte	111 319 €	120 074 €	0 €	193 879 €	425 272 €
Transport	211 224 €	121 600 €	0 €	160 941 €	493 765 €
Consommation locale	29 034 €	200 503 €	0 €	8 964 €	238 502 €
Semences	0 €	0 €	0 €	9 068 €	9 068 €
Politiques de qualité	165 857 €	123 186 €	0 €	470 334 €	759 377 €
Production de vanille verte	0 €	0 €	0 €	60 522 €	60 522 €
Maintien surfaces plantées vanille	0 €	0 €	0 €	1 053 €	15 053 €
Culture Géranium et Vétiver	0 €	0 €	0 €	209 105 €	209 105 €
Production huiles essentielles et hydrolats	0 €	0 €	0 €	137 620 €	137 620 €
Mesure Canne-Sucre-Ruhm	17 855 870 €	5 670 411 €	172 93 €	51 100 850 €	74 800 024 €
% de chaque DOM	23,9%	7,6%	0,2%	68,3%	100,0%
Industrie sucrière	13 971 000 €	1 066 000 €	0 €	4463 000 €	59 200 000 €
Transport de la canne	2 427 488 €	523 831 €	10 88 €	6 937 850 €	9 900 049 €
Transformation en ruhm agricole	1 457 383 €	4 080 580 €	162 012 €	0 €	5 699 975 €
Mesure en faveur de la filière banane	30 990 931 €	98105 826 €			129 096 757 €
Mesure Réseaux de référence					858 251 €
Mesure Assistance technique					251 698 €
Total MFPA					251 420 506 €
Total POSEI France 2009					271 059 785 €

Source : ODEADOM

* : Pour l'année de réalisation 2009, en l'absence de communication des données définitives pour la mesure « Primes animales », l'hypothèse d'une consommation à 100% de l'allocation budgétaire a été retenue compte tenu de l'application d'un stabilisateur. Ces données sont toutefois susceptibles d'être révisées.

2 Bilan de la mise en œuvre des aides 2009 par mesure

Notes :

- *Les données d'exécution et les indicateurs pour 2008 ont été mis à jour.*
- *Les indicateurs du POSEI France sont surlignés par la couleur rose dans les tableaux.*

2.1 Le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA)

2.1.1 Description de la mesure

La situation géographique des DOM (éloignement, insularité, étroitesse des marchés) entraîne des surcoûts importants pour leur approvisionnement en matières premières, produits pour l'alimentation humaine et intrants pour l'agriculture. Ces surcoûts constituent un frein au développement de l'activité des opérateurs locaux et handicapent leur compétitivité. Le régime spécifique d'approvisionnement vise à alléger ces surcoûts en aidant les opérateurs à importer des matières premières (origine UE ou pays tiers), destinées par ordre de priorité à l'alimentation animale, aux industries agroalimentaires et à l'alimentation humaine.

En l'absence d'industriel de l'alimentation du bétail en Guyane, les opérateurs guyanais ont la possibilité de bénéficier du RSA pour des produits finis destinés à l'alimentation du bétail (et non pas seulement pour les matières premières).

Dans la limite de plafonds fixés à l'annexe 2 du règlement n° 793/2006 de la Commission européenne, les opérateurs peuvent réexporter des produits transformés ayant bénéficié du RSA vers les pays tiers sans avoir à rembourser les aides dont ils ont bénéficié pour importer la matière première les constituant.

2.1.2 Rappel des objectifs

Le RSA participe à la réalisation de trois objectifs opérationnels du POSEI France :

- L'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution des produits végétaux et animaux ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- La création locale de valeur ajoutée à partir de produits locaux, que ce soient des transformations fermières, artisanales ou industrielles.

Spécifiquement, les objectifs du RSA tel qu'énoncés dans le programme POSEI France sont de :

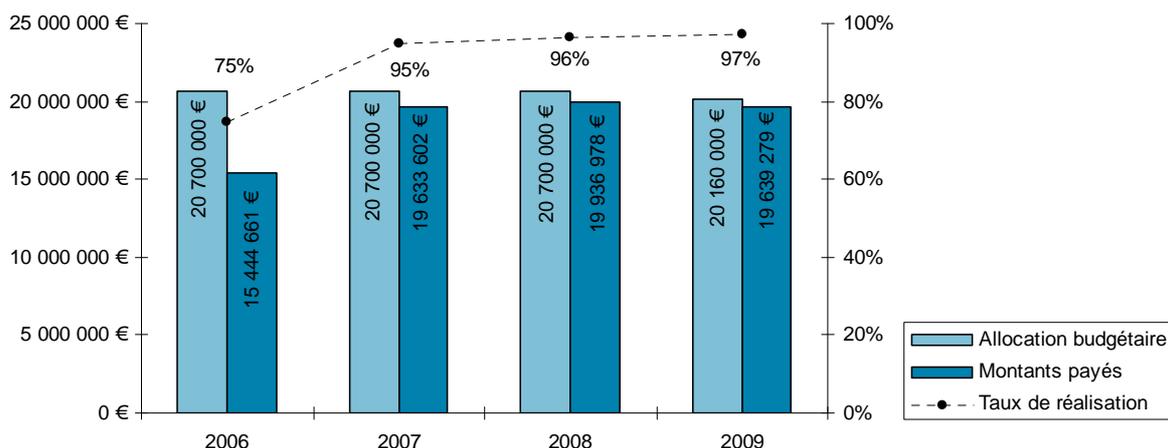
- Permettre aux opérateurs intervenant dans les filières animales d'importer des matières premières de qualité diversifiées et des aliments pour animaux exigeant des procédés de haute technologie afin de distribuer des rations équilibrées ;
- Fournir aux éleveurs des aliments à un prix compétitif face à un environnement régional voir international où les contraintes réglementaires et les coûts de production sont moindres ;

- Permettre aux industries de transformation des DOM l'importation de matières premières ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire et de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine :
 - En transformant sur place ces produits de base importés, les industriels des DOM participent au maintien du niveau de l'emploi dans les DOM, proposent au consommateur des niveaux de prix abordables, développent de nouveaux produits correspondants aux attentes des consommateurs et stabilisent des parts de marché au niveau local dans un environnement économique très concurrentiel ;
 - A travers les opérations de réexpédition et / ou de réexportation les industriels doivent réaliser des économies d'échelle permettant d'abaisser leurs coûts de production et participer également au maintien de l'emploi ;
- Permettre le développement de productions maraîchères nouvelles à partir de plants et semences certifiées.

2.1.3 Bilan quantitatif et financier global du RSA en 2009

2.1.3.1 Présentation de l'exécution du RSA en 2009

Figure 2 – Exécution financière du RSA de 2006 à 2009



Source : ODEADOM

Tableau 6 – Bilan quantitatif et financier global du RSA en tonnes, années 2006 à 2009, tous DOM

Quantités en tonnes et montants en €		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Introductions UE	Bilan prévisionnel (contingent)	317 495	316 354	315 291	311 507	-1,2%	-1,9%
	Réalisation	287 135	301 156	307 893	304 193	-1,2%	5,9%
	Réal. en %	90%	95%	98%	98%	0	8
	Aides payées	15 444 661 €	19 633 602 €	19 936 978 €	19 639 279 €	-1,5%	27,2%
	Nombre de bénéficiaires	30	30	29	35	6	5
	Nombre de certificats	1 405	2 156	2 424	2 337	-3,6%	66,3%
Importations origine pays tiers	Bilan prévisionnel (contingent)	65 100	65 670	140 942	140 852	-0,1%	116,4%
	Réalisation	45 740	52 052	43 987	40 363	-8,2%	-11,8%
	Réal. en %	70%	79%	31%	29%	-2	-41
Commerce régional	Réalisation	10 686	12 253	9 773	9 995	2,3%	-6,5%
Nombre de bénéficiaires total		30	32	34	38	11,8%	27,6%

Source : ODEADOM

Les tableaux du RAE 2009 présentent les chiffres 2008 corrigés avec les données actualisées pour la Guadeloupe et la Martinique. En effet, suite aux grèves de début 2009 qui ont paralysé les Antilles, certains dossiers de fin d'année sont arrivés hors délai à l'ODEADOM. Les blocages des moyens de communication liés à ces événements ont été classés « force majeure » par arrêtés préfectoraux ce qui a permis de traiter ces dossiers malgré le retard, mais les données s'y rapportant n'étaient pas encore disponibles lors de la rédaction du RAE 2008. Ces dossiers représentent 1,7% du montant des aides payées en 2008.

Les bilans prévisionnels 2009 prennent en compte la baisse de 2,609% du budget décidée pour 2009. Cette baisse correspond à un total de 535 000 € qui a été réalloué aux MFPA (Mesures en Faveur des Productions Agricoles locales) pour éviter autant que possible l'application de stabilisateurs sur les MFPA. Ainsi, en 2009, un stabilisateur a été appliqué pour les primes animales uniquement.

En 2009, le code 2308 « Matières végétales et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés sous forme de pellets, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, non dénommés ni compris ailleurs » a été ajouté dans les produits éligibles de la catégorie « Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine ».

37 opérateurs ont bénéficié du RSA en 2009 avec 2 661 certificats. La majeure partie concerne les opérations d'introduction de marchandises à partir de l'UE avec 2 337 certificats et 35 opérateurs.

Les contingents alloués pour l'introduction de marchandises en provenance de l'Union européenne sont utilisés presque entièrement (98% en moyenne, 100% à la Réunion). L'introduction à partir de l'UE représente 69% des contingents du RSA.

Pour les introductions de marchandise d'origine UE, l'année 2009 marque peu de différence avec 2008 : 98% d'utilisation pour les introductions (origine UE) en 2008 et en 2009. La baisse de 2,6% du budget décidée en février 2009 a eu pour effet une baisse de 1,2% des contingents.

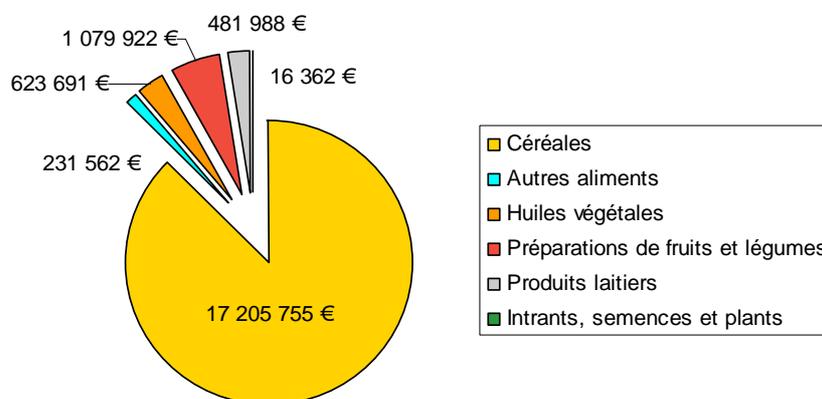
Le nombre de bénéficiaires pour les introductions (origine UE) a augmenté de 20,7% en 2009 (6 bénéficiaires en plus). Un plus grand nombre d'opérateurs sont informés de l'aide et ont fait les démarches pour en bénéficier.

Les exonérations de droits accordées pour l'importation de marchandises en provenance de pays tiers (qui représentent les autres 31% des contingents du RSA) sont utilisées à 29%, niveau comparable à 2008 (31%). Une rupture est observée entre 2007 (79% d'utilisation du contingent) et 2008 (31%). Cette chute est due à l'augmentation des contingents dédiés à ces importations à partir de pays tiers (+115%).

Le commerce régional est en légère augmentation : +2,3%.

2.1.3.2 Bilan quantitatif et financier des introductions (marchandises d'origine UE)

Figure 3 – RSA, introductions (origine UE) par catégorie de produits en 2009 (en tonnes)



Source : ODEADOM

Tableau 7 – RSA, Bilan financier des introductions (origine UE) en tonnes, années 2006 à 2009, par catégorie de produits, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale	14 080 827 €	17 221 346 €	17 418 184 €	17 205 755 €
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	10 980 €	167 569 €	225 936 €	231 562 €
Huiles végétales	531 492 €	704 367 €	550 844 €	623 691 €
Préparations de fruits et légumes	804 510 €	1 289 971 €	1 208 823 €	1 079 922 €
Produits laitiers	16 852 €	247 184 €	530 430 €	481 988 €
Riz	0 €	0 €	0 €	0 €
Intrants, semences et plants	0 €	3 165 €	2 760 €	16 362 €
Total (UE)	15 444 661 €	19 633 602 €	19 936 978 €	19 639 279 €

Source : ODEADOM

Tableau 8 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, années 2006 à 2009, par catégorie de produits, tous DOM

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009
Total (UE)	Bilan prévisionnel	317 495	316 354	315 291	311 507
	Réalisation	287 135	301 156	307 893	304 193
	En %	90%	95%	98%	98%
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale	Bilan prévisionnel	303 200	300 580	297 085	295 523
	Réalisation	279 191	287 404	292 505	288 991
	En %	92%	96%	98%	98%
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	Bilan prévisionnel	1 150	2 000	2 635	1 948
	Réalisation	92	1 413	1 885	1 930
	En %	8%	71%	72%	99%
Huiles végétales	Bilan prévisionnel	5 655	6 190	5 275	5 430
	Réalisation	5 475	6 076	4 789	5 398
	En %	97%	98%	91%	99%
Préparations de fruits et légumes	Bilan prévisionnel	4 150	3 974	3 946	3 156
	Réalisation	2 209	3 632	3 347	2 926
	En %	53%	91%	85%	93%
Produits laitiers	Bilan prévisionnel	3 200	3 570	6 302	5 315
	Réalisation	169	2 604	5 343	4 811
	En %	5%	73%	85%	91%
Intrants, semences et plants	Bilan prévisionnel	140	40	48	136
	Réalisation	0	26	23	136
	En %	0%	66%	48%	100%

Source : ODEADOM

Les contingents du bilan prévisionnel pour l'introduction de marchandises d'origine UE ont été utilisés à 98%, ce qui correspond à 19,64 M€. Les volumes aidés sont en léger recul (-1,2%) par rapport à 2008, en rapport avec la baisse de l'allocation budgétaire.

En 2009, une réallocation des sous-utilisations des contingents de la Guadeloupe vers la Réunion en fin d'année aurait permis une meilleure utilisation de la mesure. Une réflexion sur un système d'allocation des bilans prévisionnels plus souple entre DOM et catégories de produit permettant une utilisation optimale et totale des contingents serait nécessaire pour améliorer l'utilisation du RSA les années suivantes.

L'essentiel des introductions sont des céréales qui représentent 95% des volumes.

Tableau 9 – RSA, Bilan financier des introductions d'origine UE en tonnes, années 2006 à 2009, par DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009
Total (UE)	15 444 661 €	19 633 602 €	19 936 978 €	19 639 279 €
Guadeloupe	2 277 709 €	3 038 099 €	3 605 456 €	3 183 227 €
Martinique	2 277 631 €	3 105 318 €	3 154 169 €	3 331 428 €
Guyane	593 107 €	1 229 699 €	1 358 365 €	1 305 297 €
Réunion	10 296 214 €	12 260 486 €	11 818 988 €	11 819 327 €

Source : ODEADOM

Tableau 10 – RSA, Bilan quantitatif des introductions (origine UE) en tonnes, années 2006 à 2009, par DOM

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009
Total (UE)	Bilan prévisionnel	317 495	316 354	315 291	311 507
	Réalisation	287 135	301 156	307 893	304 193
	En %	90%	95%	98%	98%
Guadeloupe	Bilan prévisionnel	59 200	55 910	60 410	58 347
	Réalisation	46 601	50 6545	59 990	52 729
	Réalisation en %	79%	91%	99%	90%
Martinique	Bilan prévisionnel	58 850	58 850	58 033	57 315
	Réalisation	48 301	53 193	52 588	56 210
	Réalisation en %	82%	90%	91%	98%
Guyane	Bilan prévisionnel	10 455	10 455	10 455	10 182
	Réalisation	7 210	9 037	10 105	9 653
	Réalisation en %	69%	86%	97%	95%
Réunion	Bilan prévisionnel	188 990	191 139	186 393	185 663
	Réalisation	185 023	188 271	185 210	185 601
	Réalisation en %	98%	98%	99%	99,97%

Source : ODEADOM

L'essentiel des introductions (60%) sont effectuées par la Réunion.

Les aides RSA perçues par la Guadeloupe sont en légère baisse.

2.1.3.3 Bilan quantitatif des importations (marchandises d'origine pays tiers, exonérations)

Tableau 11 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, années 2006 à 2009, par catégorie de produits, tous DOM

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009
Total (Pays tiers)	Bilan prévisionnel	65 100	65 670	140 942	140 852
	Réalisation	45 740	52 051	43 987	40 363
	En %	70%	79%	31%	29%
Céréales destinées à la consommation humaine et à l'alimentation animale	Bilan prévisionnel	3 000	3 200	73 872	71 372
	Réalisation	0	0	6 323	62
	En %	0%	0%	9%	0,1%
Autres produits destinés à l'alimentation animale et humaine	Bilan prévisionnel	0	0	600	3 100
	Réalisation	0	0	0	0
	En %	0%	0%	0%	0%
Huiles végétales	Bilan prévisionnel	5 500	5 500	5 712	5 712
	Réalisation	3 900	3 920	4 295	3 600
	En %	71%	71%	75%	63%
Préparations de fruits et légumes	Bilan prévisionnel	1 600	1 600	2 555	2 555
	Réalisation	50	76	560	487
	En %	3%	5%	22%	19%
Produits laitiers	Bilan prévisionnel	0	370	3 203	3 113
	Réalisation	0	0	0	0
	En %	0%	0%	0%	0%
Riz	Bilan prévisionnel	55 000	55 000	55 000	55 000
	Réalisation	41 790	48 055	32 809	36 214
	En %	76%	87%	60%	66%
Intrants, semences et plants	Bilan prévisionnel	0	0	0	0
	Réalisation	0	0	0	0
	En %	0%	0%	0%	0%

Source : ODEADOM

Tableau 12 – RSA, Bilan quantitatif des importations (origine pays tiers) en tonnes, années 2006 à 2009, par DOM

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009
Total (UE)	Bilan prévisionnel	65 100	65 670	140 942	140 852
	Réalisation	45 740	52 051	43 987	40 363
	En %	70%	79%	31%	29%
Guadeloupe	Bilan prévisionnel	500	700	17 997	17 997
	Réalisation	0	0	43	174
	Réalisation en %	0%	0%	0%	1%
Martinique	Bilan prévisionnel	1 000	1 000	18 355	18 355
	Réalisation	0	55	471	268
	Réalisation en %	0%	6%	3%	1%
Guyane	Bilan prévisionnel	2 500	2 500	5 637	5 547
	Réalisation	0	0	40	0
	Réalisation en %	0%	0%	1%	0%
Réunion	Bilan prévisionnel	61 100	61 470	98 953	98 953
	Réalisation	45 740	51 997	43 434	39 921
	Réalisation en %	75%	85%	44%	40%

Source : ODEADOM

Le contingents RSA alloués à l'importation de marchandises en provenance de pays tiers sont consommés à hauteur de 29% en 2009. Ce niveau est comparable à celui observé en 2008 (31%) mais bien inférieur à 2007 et 2006. En effet, en 2008, les contingents alloués aux importations ont été augmentés de 115%, alors que les quantités importées à partir de pays tiers avec RSA sont globalement restées stables, même si des variations existent à l'intérieur de chaque catégorie de produits. L'utilisation des contingents marque donc une diminution de plus de la moitié, passant de 79% en 2007 à 31% en 2008.

Il est à noter que ces importations de marchandises d'origine pays tiers sont principalement du riz importé à la Réunion. Le riz représente 90% des importations en 2009, toutes catégories et tous DOM confondus. La Réunion est à l'origine de 99% des importations.

Les raisons de la sous-utilisation des contingents RSA alloués aux importations de marchandises en provenance de pays tiers en 2009 ont été analysées par le cabinet Oréade-Brèche dans le cadre de l'étude « *Evaluation des mesures mises en œuvre en faveur des régions ultrapériphériques (POSEI) et des petites îles de la mer Egée dans le cadre de la politique agricole commune, Contrat N°30-CE – 0233430/0094* » datant de septembre 2009.

Ces travaux permettent de retenir les facteurs suivants définissant le choix de l'origine d'approvisionnement (pays tiers ou UE) des opérateurs des DOM :

- Il existe des relations historiques fortes entre les DOM et la métropole. De ce fait, aujourd'hui les lignes de fret sont mieux organisées et plus régulières entre les DOM et l'UE (principalement la métropole) qu'entre les DOM et les pays tiers. Les douanes exigeant des lignes de fret directes, même si certaines dérogations sont accordées, notamment pour le riz importé à la Réunion. Les opérateurs des DOM, opérant sur des

marchés de petite taille et commandant par conséquent des petits volumes ne justifiant pas l'affrètement d'un bateau dédié, utilisent de préférence ces lignes régulières.

- La fiabilité des pays fournisseurs joue aussi un rôle important. Les opérateurs des DOM veulent en effet assurer la régularité des approvisionnements.
- Les produits importés doivent de plus respecter les normes européennes. Ceci limite les possibilités d'importations depuis des pays producteurs voisins.
- Par ailleurs, le prix d'achat final doit être le plus bas possible. Il faut donc que les prix des produits importés des pays tiers, exonération des droits de douane prise en compte, soient plus attractifs que les prix du même produit introduit à partir de l'UE, déduction faite de l'aide RSA. Cette considération explique les fortes variations des volumes importés par catégorie d'une année sur l'autre. Pour plusieurs produits, les opérateurs indiquent que le coût d'introduction UE est plus attractif que le coût d'importation pays tiers.
- Enfin, les droits de douane étant en baisse, les opérateurs ne font pas toujours les démarches pour bénéficier du RSA à l'importation (origine pays tiers).

L'enquête effectuée en 2010 à l'occasion de la réalisation du présent rapport auprès des opérateurs bénéficiant du RSA confirme certaines des raisons citées ci-dessus. 80% des opérateurs estiment que les produits en provenance des pays tiers ne répondent pas aux exigences réglementaires et aux exigences en termes de qualité européennes auxquelles ils sont soumis. Dans les enquêtes, les opérateurs citent à nouveau comme facteurs limitant l'approvisionnement à partir de pays tiers :

- Des prix plus élevés, déduction faite de l'exonération, en comparaison avec les introductions à partir de l'UE bénéficiant du RSA ;
- Des sources d'approvisionnement incertaines ;
- Le transport aléatoire et coûteux en comparaison avec les lignes de transport régulières disponibles avec la métropole.

2.1.3.4 Bilan du commerce régional

Tableau 13 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par DOM, années 2006 à 2009

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009
Total	10 686	12 253	9 773	9 995
Guadeloupe	0	0	218	447
Martinique	203	95	158	3
Réunion	10 483	12 157	9 397	9 545

Source : ODEADOM

Tableau 14 – RSA, Quantités de produits réexportés en tonnes par catégorie de produits, années 2006 à 2009

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009
Total	10 686	12 253	9 773	9 995
Aliments pour animaux	5 644	8 090	8 047	8 410
Farine de froment	4 994	4 147	1 535	1 585
Autres	48	15	191	0
Plafond UE (1)	14 813	14 813	14 813	14 813
Réalisation en %	72%	83%	66%	67%

Source : ODEADOM

(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

Note : La Guyane ne possède pas de contingents pour les exportations dans le cadre du commerce régional.

Entre 2008 et 2009, les réexportations de produits ayant bénéficié du RSA sont stables. 84% des réexportations sont des aliments pour animaux et 16% de la farine de froment.

La Réunion est le principal DOM utilisant la possibilité de réexportation avec 95% des volumes réexportés.

Depuis la chute des exportations de farine de la Réunion vers Madagascar en 2008 (voir RAE 2008), aucun évènement marquant n'est venu modifier les quantités réexportées.

En 2009, 67% des possibilités de réexportation fixées par l'annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006 sont utilisées.

Les réexportations avec remboursement de l'aide RSA perçue (article 16) sont les suivantes en 2009 :

Tableau 15 – RSA, quantités de produits réexportés avec remboursement de l'aide RSA (article 16) en tonnes par DOM en 2009

Quantités en tonnes	Catégorie de produit	2009
Guadeloupe	Aliments pour animaux	397
Guadeloupe	Glaces	23
Martinique	Yaourts	65

Source : ODEADOM

La Réunion a exporté 0,5 tonne de compotes vers les pays tiers avec remboursement de l'aide RSA perçue en 2008.

2.1.4 Couverture des « surcoûts » spécifiques aux DOM par le RSA

L'« Etude des coûts d'approvisionnement en matières premières dans les DOM, de leur évolution et leurs conséquences sur les prix depuis le 1^{er} janvier 2006 » réalisée en 2008 dans le cadre de la mesure assistance technique a montré que les aides RSA ne compensent pas entièrement les frais d'approche et de sur-stockage et ceci de moins en moins. Par exemple, pour les produits destinés à l'élaboration d'aliments pour animaux, le RSA compensait 60% à 86% de ces coûts en 2006, et ne compense plus que 46% à 62% en 2008.

Outre les frais d'approche et de sur-stockage, d'autres surcoûts sont observés, ils sont liés à :

- Des coûts de production plus élevés dus à la petitesse des volumes traités par rapport à l'investissement que représente l'outil de production ;
- Des coûts d'exploitation plus élevés, par exemple surcoût d'importation de pièces détachées.

L'étude conclut que le surcoût moyen « net de RSA » (déduction faite de l'aide RSA) est toujours positif et croît sur les dernières années (l'aide RSA étant stable).

Le rapport Oréade-Brèche confirme que le RSA ne couvre pas les surcoûts spécifiques aux DOM.

D'autres éléments seront apportés par une étude complémentaire financée sur l'assistance technique en 2010.

2.1.5 Utilisation des bilans prévisionnels

Les bilans prévisionnels (contingents) sont utilisés de manière équilibrée tout au long de l'année et presque épuisés en fin d'année. A la Réunion, les contingents RSA pour l'introduction de marchandises d'origine UE sont utilisés à 100% et les opérateurs importent en plus des marchandises hors contingents RSA, donc sans aide. La Réunion demande régulièrement une augmentation des bilans prévisionnels pour certaines catégories dont les bilans sont estimés trop faibles.

Les faibles sous-consommations constatées dans les autres DOM ne sont pas dues à des bilans trop élevés mais principalement aux difficultés liées à la gestion des contingents et des réallocations entre catégories. Les importations de marchandises en provenance de l'UE hors RSA, donc sans aide, signalent par ailleurs que les contingents sont trop faibles.

Une réflexion sur un système d'allocation plus souple des bilans prévisionnels qui permettrait une utilisation optimale et totale des contingents est nécessaire pour les années suivantes (voir § 2.1.3.2).

Pour certaines catégories de produits, les bilans sont épuisés avant la fin de l'année, notamment en 2009 :

- Guyane : contingent « préparation de fruits et légumes » épuisé dès septembre ;
- Martinique : contingent « autres aliments pour animaux » épuisé en juillet ;
- Réunion : contingent « intrants, semences et plants » épuisé en avril 2009 ;
- Réunion : contingent « huiles végétales » épuisé en octobre 2009.

Tableau 16 – RSA, Quantités introduites d'origine UE hors RSA en 2009

Quantités en tonnes	2007	2008	2009	Evolution 1 an (2008-2009)	Evolution 2 ans (2007-2009)
Total	8 298	5 171	10 853	109,9%	30,8%
En % des quantités introduites bénéficiant du RSA	2,8%	1,7%	3,6%	1,9	0,8
Guadeloupe	109	110	448	307,3%	311,0%
Martinique	1 497	1 122	758	-32,4%	-49,4%
Guyane	0	0	1 370	/	/
Réunion	6 692	3 939	8 277	110,1%	23,7%

Source : Enquête auprès des opérateurs des DOM bénéficiant du RSA, réalisée en 2010 par Levante consulting

Ces introductions hors RSA concernent les préparations de fruits, les céréales à destination de l'alimentation humaine, l'huile et d'autres produits ne rentrant pas dans une des catégories éligibles du RSA.

Les introductions hors RSA ont plus que doublé entre 2008 et 2009, ce qui traduit un besoin accru en matières premières et confirme que les contingents du RSA ne couvrent pas entièrement les besoins des industries agro-alimentaires des DOM. En 2009, ces importations représentaient l'équivalent de 3,6% des volumes introduits avec le RSA (marchandise d'origine UE). Le principal importateur hors RSA est la Réunion, qui est aussi le département pour lequel une augmentation des contingents du RSA serait nécessaire.

2.1.6 Les indicateurs de la mise en œuvre du RSA

Tableau 17 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure RSA

Indicateurs	2007	2008	2009	Evolution 1 an (2008-2009)	Evolution 2 ans (2007-2009)
Produits destinés à l'alimentation animale					
Volume importé par les opérateurs bénéficiaires (t) (1)	150 208	149 966	206 827	37,9%	37,7%
Volume fabriqué par les opérateurs bénéficiaires (t) (1)	236 118	226 554	292 490	29,1%	23,9%
Produits destinés à l'alimentation humaine					
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement alimentation, base 100 = année 1998, moyenne des 4 DOM (2)	117,1	123,2	125,8	2,5	8,7
Indice des prix à la consommation (€) des ménages, regroupement alimentation, base 100 = année 1998, métropole (2)	117,4	123,2	123,6	0,4	6,2
Quantité de farine produite dans les DOM (t) (1)	42 381	38 801	39 049	0,6%	-7,9%
Prix moyen (€/kg) de la farine (2) dans les DOM	1,01	1,22	1,32	5,8%	30,7%
Volume de produits transformés sur place (t) (1) huiles, fruits et légumes, produits laitiers, intégrant des matières premières ayant bénéficié du RSA	337 270	373 608	486 191	30,1%	44,2%
Intrants, semences et plants Volume introduit ayant bénéficié du RSA (t) (3)	26	23	136	491,3%	423,1%
Quantités importées hors RSA					
En provenance de l'UE (t) (1)	8 298	5 171	10 853	109,9%	30,8%
Nombre d'employés des industries agroalimentaires des DOM (1)	1 405	1 421	1 525	7,3%	8,5%

Source (1) : Enquête auprès des opérateurs des DOM bénéficiant du RSA, réalisée en 2010 par Levante consulting

Source (2) : INSEE

Source (3) : ODEADOM

L'écart des prix à la consommation pour les produits alimentaires s'accroît entre la France métropolitaine et les DOM. Les DOM subissent en effet une augmentation des prix à la consommation plus importante que la métropole (+8,7 points en 2 ans). L'augmentation du prix de la farine est particulièrement rapide : +30,7% en 2 ans.

Depuis la baisse entre 2007 et 2008 de la quantité de farine produite à la Réunion due à l'arrêt des exportations vers Madagascar, la quantité de farine produite dans les DOM est restée stable (+0,6% entre 2008 et 2009).

Les industries agroalimentaires bénéficiaires de RSA représentent un nombre d'emplois en augmentation (+8,5% en 2 ans) soit au total 1 525 employés en 2009.

Les importations de matières premières pour l'alimentation animale bénéficiant du RSA et en parallèle le volume d'aliments pour animaux fabriqué dans les DOM est en hausse (37% et 29% en 1 an respectivement), témoignant du développement de la filière élevage dans les DOM.

2.1.7 Bilan du Régime Spécifique d'Approvisionnement par DOM

2.1.7.1 Bilan du RSA pour la Guadeloupe

2.1.7.1.1 Synthèse des données

Tableau 18 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2009) pour la Guadeloupe

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Introduction UE	Bilan prévisionnel	59 200	55 910	60 410	58 347	-3,4%	-1,4%
	Réalisation	46 601	50 655	59 990	52 729	-12,1%	13,1%
	Réal. en %	79 %	89 %	91 %	97 %	6	18
	Aide perçue (€)	2 277 709 €	3 038 099 €	3 605 456 €	3 183 227 €	-11,7%	39,8%
	Nombre de bénéficiaires	3	3	3	4	1	1
	Nombre de certificats	125	454	478	496	3,8%	296,8%
Importations origine pays tiers	Bilan prévisionnel	500	700	17 997	17 997	0%	3 499,4%
	Réalisation	0	0	43	174	309,0%	/
	Réal. En %	0 %	0 %	0,2 %	1 %	1	0
Commerce régional	Réalisation	0	0	218	447	104,9%	/

Source : ODEADOM

Tableau 19 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2009 pour la Guadeloupe par catégorie de produits

Catégorie de produits	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Bilan prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Bilan prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		tonnes	%			tonnes	%
Céréales	54 773	49 338	90%	2 590 245 €	16 872	0	0%
Autres produits	1 461	1 443	99%	173 127 €	450	0	0%
Huiles végétales	263	234	89%	28 123 €	105	0	0%
Préparations de fruits, légumes	974	885	91%	309 037 €	300	174	58%
Produits laitiers	877	829	95%	82 695 €	270	0	0%
Total	58 347	52 729	90%	3 183 227 €	17 997	174	1%

Source : ODEADOM

2.1.7.1.2 Introductions (marchandises origine UE)

L'utilisation des contingents du RSA alloués à l'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne est en hausse de 6 points par rapport à 2008 passant à 97%. En valeur absolue, les contingents utilisés ont baissé de 12% pour passer à 52 729 tonnes. Les mouvements sociaux du 1^{er}

trimestre 2009 ont partiellement paralysé le fonctionnement des ports et donc perturbé les importations, ce qui explique partiellement cette baisse des volumes.

Le RSA est utilisé en Guadeloupe comme dans les autres DOM principalement pour l'introduction de céréales (94% des volumes pour la Guadeloupe en 2009).

2.1.7.1.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

L'utilisation des possibilités d'importations de marchandises à partir de pays tiers, amorcée en 2008 avec l'importation de préparations de fruits et légumes, reste faible avec 1% d'utilisation du total des contingents en 2009.

2.1.7.1.4 Commerce régional

Tableau 20 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportées (années 2006 à 2009) par la Guadeloupe

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009
Aliments pour animaux	0	0	218	446
Farine de froment	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Total réexportations	0	0	218	446
Plafond UE (1)	700	700	700	700
% d'utilisation du plafond UE	0%	0%	31,1%	63,7%

Source : ODEADOM

(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

Les réexpéditions amorcées en 2008 ont doublé et atteignent en 2009 63,7% des plafonds admis. Elles concernent uniquement les aliments pour animaux. Le principal pays de destination est le Surinam, mais ce pays, bien que dans la même zone géographique que la Guadeloupe, ne fait pas partie des petites Antilles. L'opérateur doit donc rembourser l'aide RSA.

2.1.7.1.5 Conclusion

Une meilleure réallocation en cours de campagne entre les catégories de produits et entre les DOM aurait permis de mieux utiliser le contingent initialement alloué à la Guadeloupe.

L'inclusion du Surinam dans le périmètre des réexportations sans remboursement de RSA permettrait de développer le commerce régional et de fait l'activité des opérateurs de la Guadeloupe.

Des nouveaux élevages avicoles et porcins sont en cours de développement. Ces élevages augmenteront la demande en aliments adaptés. Ces aliments sont fabriqués avec des matières premières bénéficiant du RSA.

2.1.7.2 Bilan du RSA pour la Martinique

2.1.7.2.1 Synthèse des données

Tableau 21 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2009) pour la Martinique

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Introduction UE	Bilan prévisionnel	58 850	58 850	58 033	57 315	-1,2%	-2,6%
	Réalisation	48 301	53 193	52 588	56 210	6,9%	16,4%
	Réal. En %	82%	90%	91%	98%	7	16
	Aide perçue (€)	2 277 631 €	3 105 318 €	3 154 169 €	3 331 428 €	5,6%	46,3%
	Nombre de bénéficiaires	6	8	7	8	1	2
	Nombre de certificats	242	488	501	508	1,4%	109,9%
Importations origine pays tiers	Bilan prévisionnel	1 000	1 000	18 355	18 355	0%	1 735,5%
	Réalisation	0	55	471	268	-43,1%	/
	Réal. En %	0%	6%	3%	1%	-2	1
Commerce régional	Réalisation	203	95	158	3	-97,9%	-98,4%

Source : ODEADOM

Tableau 22 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2009 pour la Martinique par catégorie de produits

Catégorie de produits	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		tonnes	%			tonnes	%
Céréales	53 565	52 980	99%	2 781 437 €	16 500	0	0%
Autres produits	487	487	100%	58 435 €	150	0	0%
Huiles végétales	341	339	99,5%	40 711 €	105	0	0%
Préparations de fruits, légumes	974	843	87%	294 897 €	1 000	268	27%
Produits laitiers	1 948	1 561	80%	155 948 €	600	0	0%
Total	57 315	56 210	98%	3 331 428 €	18 355	268	1%

Source : ODEADOM

2.1.7.2.2 Introductions (marchandises origine UE)

L'utilisation des contingents du RSA pour l'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne est en hausse de 7 points par rapport à 2008, passant à 98%. Malgré la baisse des bilans prévisionnels par rapport à 2008, les quantités introduites avec RSA sont en hausse en 2009.

Le RSA est utilisé principalement pour l'introduction de céréales qui représentent 94% des volumes en 2009.

2.1.7.2.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

Les possibilités d'importations de marchandises à partir de pays tiers sont encore moins utilisées qu'en 2008, avec 1% d'utilisation des contingents alloués. Elles concernent les préparations de fruits et légumes.

2.1.7.2.4 Commerce régional

Tableau 23 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportées (années 2006 à 2009) par la Martinique

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009
Aliments pour animaux	0	0	155	0
Farine de froment	200	92	0	0
Autres	3	3	3	3
Total réexportations	203	95	158	3
Plafond UE (1)	553	553	553	553
% d'utilisation du plafond UE	36,7%	17,2%	28,6%	0,5%

Source : ODEADOM

(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

Les réexpéditions, faibles mais existantes les années précédentes, sont quasi-nulles en 2009 à cause de l'arrêt des réexpéditions de céréales et aliments pour animaux.

2.1.7.2.5 Conclusion

Le RSA est de plus en plus utilisé par les opérateurs de la Martinique pour l'introduction de marchandises à partir de l'UE. L'utilisation des contingents est presque totale en 2009.

Les importateurs et les représentants des filières élevage jugent que les contingents sont insuffisants et que cela limite le développement des filières à la Martinique.

2.1.7.3 Bilan du RSA pour la Guyane

2.1.7.3.1 Synthèse des données

Tableau 24 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2009) pour la Guyane

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Introduction UE	Bilan prévisionnel	10 455	10 455	10 455	10 182	-2,6%	-2,6%
	Réalisation	7 210	9 037	10 145	9 653	-4,5%	33,9%
	Réal. en %	69%	86%	97%	95%	-2	26
	Aide perçue (€)	593 107 €	1 229 699 €	1 358 365 €	1 305 297 €	-3,9%	120,1%
	Nombre de bénéficiaires	9	10	8	11	3	2
	Nombre de certificats	405	541	653	658	0,8%	62,5%
Importations origine pays tiers	Bilan prévisionnel	2 500	2 500	5 637	5 547	-1,6%	121,9%
	Réalisation	0	0	40	0	-100,0%	0,0%
	Réal. en %	0%	0%	1%	0%	1	0

Source : ODEADOM

Tableau 25 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2009 pour la Guyane par catégorie de produits

Catégorie de produits	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		tonnes	%			tonnes	%
Céréales et autres produits	9 739	9 278	95%	1 191 980 €	5 500	0	0%
Huiles végétales	5	4	76%	458 €	2	0	0%
Préparations de fruits, légumes	146	146	100%	88 832 €	45	0	0%
Produits laitiers	292	225	77%	24 027 €	/	/	/
Total	10 182	9 653	95%	1 305 297 €	5 547	0	0%

Source : ODEADOM

2.1.7.3.2 Introductions (marchandises origine UE)

L'utilisation du RSA pour l'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne est en très légère baisse passant de 97% à 95%. La consommation est presque totale.

Le RSA est utilisé principalement (96% des volumes) pour l'introduction de céréales et d'aliments pour l'alimentation du bétail.

2.1.7.3.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

Les possibilités d'importations de marchandises à partir de pays tiers n'ont pas été utilisées en 2009, alors qu'elles l'avaient été en 2008 pour des volumes très faibles (préparations de fruits et légumes).

2.1.7.3.4 Commerce régional

La Guyane ne possède pas de contingents pour les réexportations dans le cadre du commerce régional (Règlement (CE) 793/2006).

2.1.7.3.5 Conclusion

L'utilisation du RSA a augmenté de 34% en volume en 3 ans, incluant les opérateurs de la Guyane dans une dynamique positive grâce au POSEI France.

2.1.7.4 Bilan du RSA pour la Réunion

2.1.7.4.1 Synthèse des données

Tableau 26 – Bilan quantitatif et financier du RSA (années 2006 à 2009) pour la Réunion

Quantités en tonnes		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Introduction UE	Bilan prévisionnel	188 990	191 139	186 393	185 663	-0,4%	-1,8%
	Réalisation	185 023	188 271	185 210	185 601	0,2%	0,3%
	Réal. en %	98%	98%	99%	99,97%	0,6%	2,1%
	Aide perçue (€)	10 296 214 €	12 260 486 €	11 818 988 €	11 819 327 €	0%	12,9%
	Nombre de bénéficiaires	10	9	11	12	1	2
	Nombre de certificats	633	673	792	675	-14,8%	6,6%
Importations origine pays tiers	Bilan prévisionnel	61 100	61 470	98 953	98 953	0,0%	62,0%
	Réalisation	45 740	51 997	43 434	39 921	-8,1%	-12,7%
	Réal. en %	75%	85%	44%	40%	-4	-35
Commerce régional	Réalisation	10 483	12 157	9 397	9 545	1,6%	-8,9%

Source : ODEADOM

Tableau 27 – Bilan quantitatif et financier du RSA en 2009 pour la Réunion par catégorie de produits

Catégorie de produit	Introductions (origine UE)				Importations (origine pays tiers)		
	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation		Montant payé	Prévisionnel (tonnes)	Réalisation	
		tonnes	%			tonnes	%
Céréales	177 446	177 395	99,97%	10 642 092 €	35 000	62	0%
Autres produits	0	0	/	0 €	0	0	/
Huiles végétales	4 821	4 821	100%	554 398 €	5 500	3600	65%
Préparations de fruits, légumes	1 062	1 051	99%	387 157 €	1 210	45	4%
Produits laitiers	2 198	2 197	100,96%	219 318 €	2 243	0	0%
Riz	/	/	/	/	55 000	36 214	66%
Intrants, semences, plants	136	136	100%	16 362 €	0	0	/
Total	185 663	185 601	99,97%	11 819 327 €	98 953	39921	40%

Source : ODEADOM

Tableau 28 – RSA, Quantités de produits par catégorie de produits réexportées (années 2006 à 2009) par la Réunion

Quantités en tonnes	2006	2007	2008	2009
Aliments pour animaux	5 443	7 998	7 829	7 963
Farine de froment	4 997	4 144	1 532	1 581
Autres	48	15	36	0
Total réexportations	10 483	12 157	9 397	9 545
Plafond UE (1)	13 560	13 560	13 560	13 560
% d'utilisation du plafond UE	77,0%	89,6%	69,3%	70,4%

Source : ODEADOM

(1) : Annexe 2 du Règlement (CE) 793/2006

2.1.7.4.2 Introductions (marchandises origine UE)

Les contingents du RSA pour l'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne sont totalement utilisés en 2009 (99,97%), comme en 2008.

Le RSA est utilisé principalement pour l'introduction de céréales qui représentent 96% des volumes en 2009.

Les contingents du RSA étant insuffisants, les opérateurs importent également des marchandises d'origine UE sans RSA : 8 277 tonnes en 2009.

La baisse des volumes en valeur absolue entre 2009 et 2008 est due à la baisse globale de l'allocation budgétaire du RSA.

2.1.7.4.3 Importations (marchandises origine pays tiers)

Les possibilités d'importations de marchandises à partir de pays tiers sont utilisées à plus de 65% pour les huiles végétales et le riz.

La situation géographique de la Réunion favorise les importations régionales.

2.1.7.4.4 Commerce régional

La possibilité de réexpédition est utilisée pour environ 10 000 t de marchandises, ce qui correspond à plus de 70% du plafond autorisé. Ce sont principalement des aliments pour animaux et de la farine dont les quantités réexportées sont stables par rapport à 2008. La destination principale de ces produits est Mayotte.

La baisse entre 2007 et 2008 est due à l'arrêt des exportations de farine vers Madagascar.

2.1.7.4.5 Conclusion

La Réunion est le département qui bénéficie des contingents les plus importants et qui par ailleurs les utilise intégralement pour les produits d'origine UE et à 40% pour les produits d'origine pays tiers. La situation géographique de la Réunion et son dynamisme sont à l'origine de la très bonne utilisation du RSA. Dans ce contexte, une partie des importations se font hors RSA et une augmentation des contingents RSA est indispensable pour ne pas freiner le développement des industries de transformation bénéficiaires et le développement de la filière élevage.

2.1.8 Conclusion pour la mesure RSA

La mesure RSA répond à une nécessité économique.

Le volume des contingents est plus faible que la demande qui est forte, notamment à la Réunion. Les introductions ne bénéficiant pas du RSA représentent l'équivalent de 3,6% des volumes introduits bénéficiant du RSA. De plus, une gestion plus souple des réajustements ponctuels répondrait mieux à la demande des opérateurs qui voient leurs contingents épuisés avant la fin de l'année, parfois dès juillet. D'autre part, un système plus souple d'allocation des contingents entre les DOM et éventuellement entre les catégories de produits améliorerait l'utilisation des budgets alloués.

Des projets de développement dans les filières animales sont en cours, notamment en Guadeloupe avec de nouveaux élevages avicoles et porcins. Ces élevages augmenteront la demande en aliments adaptés. Ces aliments sont fabriqués avec des matières premières bénéficiant du RSA à l'importation. Les contingents devraient être adaptés à ces nouveaux besoins.

Les montants unitaires des aides ne couvrent pas et de moins en moins les surcoûts spécifiques aux DOM constatés.

En matière de gestion, le projet de dématérialisation des certificats sera testé en 2010 pour la Réunion avant d'être étendu à tous les DOM en 2011. Il présente notamment les avantages suivants :

- Simplification et accélération de traitements des certificats ;
- Suppression des déplacements pour les opérateurs ;
- Surveillance automatique de la consommation des bilans prévisionnels ;
- Transfert de compétence vers l'ODEADOM pour la délivrance de certificats.

2.2 Les mesures en faveur des productions animales

2.2.1 Objectifs et actions

La situation d'insularité des DOM (Guadeloupe, Martinique, Réunion) ou d'isolement (Guyane) pèse sur la sécurité des approvisionnements des produits alimentaires et tout particulièrement des viandes et du lait. Actuellement, dans toutes les filières et les départements, les productions animales locales représentent moins de 50 % du marché local. La stratégie globale vise donc à améliorer l'approvisionnement local tout en développant l'emploi.

Par conséquent, l'objectif premier du POSEI France pour les productions animales consiste à améliorer la couverture du marché local en quantité, en qualité et en régularité, en encourageant la structuration et l'organisation des filières et en assurant à chaque producteur un revenu équitable.

Les objectifs opérationnels pour l'ensemble des DOM sont les suivants :

- Augmentation de la production ;
- Amélioration des performances des éleveurs ;
- Amélioration de la structuration des filières ;
- Développement de l'emploi direct et induit.

Pour répondre à ces objectifs, les mesures suivantes sont mises en œuvre à travers le POSEI France dans chacun des DOM :

- Primes animales aux éleveurs de ruminants ;
- Programmes globaux de soutien aux différentes filières animales (mesure structuration de l'élevage) pilotés par les interprofessions là où elles existent (les interprofessions regroupent l'ensemble des intervenants des filières, des éleveurs aux fabricants d'aliments du bétail et aux distributeurs) dans une démarche de partenariat autour d'un objectif commun de développement de la production locale ;
- Aide à l'importation d'animaux vivants.

2.2.2 Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales

2.2.2.1 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe

Tableau 29 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guadeloupe, années 2006 à 2009

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Cheptel et éleveurs							
Filière bovine viande	Nombre de têtes	85 080	84 848	86 401	85 286	-1,3%	0,2%
	Nombre de détenteurs immatriculés	13 035	13 583	14 135	14 581	3,2%	11,9%
	Nombre d'éleveurs adhérents à une OP	1 512	1 591	1 615	300	-81,4%	-80,2%
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	33 250	33 250	22 850	22 850	0,0%	-31,3%
	Nombre d'éleveurs	364	400	473	532	12,5%	46,2%
Filière porcine	Nombre de têtes	20 500	14 730	ND	14 930	0,0%	-27,2%
	Nombre d'éleveurs	49	59	62	69	11,3%	40,8%
Filière avicole (volailles de chair)	Nombre de têtes	900 000	450 000	551 000	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	ND	ND	ND	ND	/	/
Filière œufs de consommation	Nb poules pondeuses	82 500	100 000	140 000	145 000	3,6%	75,8%
	Nombre d'éleveurs	10	13	15	15	0,0%	50,0%
Filière cunicole	Nb de cages mères	1 500	1 628	1 492	1 430	-4,2%	-4,7%
	Nombre d'éleveurs	25	26	22	21	-4,5%	-16,0%
Abattage et importations (t.e.c.)							
Filière bovine viande	Abattage contrôlé	1 744	1 945	1 984	1 887	-4,9%	8,2%
	Importations	3 723	3 968	3 199	3 054	-4,5%	-18,0%
	Taux de couverture du marché local *	32%	33%	38%	38%	Stable	6
Filières ovine et caprine	Abattage contrôlé	3	9	14	13	-6,1%	324,1%
	Importations	1 709	1 884	1 507	1 425	-5,4%	-16,6%
	Taux de couverture du marché local *	0%	0%	1%	1%	Stable	1
Filière porcine	Abattage contrôlé	731	949	1 074	990	-7,8%	35,4%
	Importations	2 433	2 488	2 623	2 164	-17,5%	-11,1%
	Taux de couverture du marché local *	23%	28%	29%	31%	2	8
Filière avicole (volailles de chair)	Abattage contrôlé	350	320	247	198	-19,7%	-43,4%
	Importations	10 115	13 299	12 807	12 565	-1,9%	24,2%
	Taux de couverture du marché local *	3%	2%	2%	2%	Stable	-1
Filière œufs de consommation	Nb d'œufs produit	19 800 000	24 500 000	38 000 000	30 943 300	-18,6%	56,3%
	Importations	35 883 900	28 407 770	14 033 330	13 018 793	-7,2%	-63,7%
	Taux de couverture du marché local *	36%	46%	73%	70%	-3	34
Filière cunicole	Abattage contrôlé	20	27	34	31	-8,7%	56,5%
	Importations	46	42	63	26	-58,5%	-43,5%
	Taux de couverture du marché local *	30%	39%	35%	55%	20	25
Emploi							
Nombre d'emplois directs, filières organisées		1 675	1 746	1 794	476	-73,5%	-70,9%

Source : Interprofession IGUAVIE

* : Taux de couverture du marché local connu par la production locale, soit l'abattage dans le DOM divisé par la somme de l'abattage et des importations

L'année 2009 a été marquée par les mouvements sociaux qui ont paralysé l'ensemble de l'économie locale pendant le 1^{er} trimestre. Cette crise a eu en particulier des conséquences sur les productions hors-sol (rupture d'approvisionnement en aliments) et sur la commercialisation de toutes les productions locales (manque de moyens de transport et blocage de la distribution) mais également sur les importations de viande (blocage des ports).

Les filières animales représentent 476 emplois directs en 2009 dans le secteur organisé. La baisse de 73,5% est causée par le dépôt de bilan de la COOPIAG, OP coopérative d'insémination artificielle, qui regroupait près de 1 300 détenteurs de bovins professionnels et non professionnels qui étaient tous comptés dans le chiffre « emploi » les années précédentes.

Filière bovine (viande) : L'atelier de découpe SODEVIA créé en 2008 a commencé à commercialiser en décembre 2008. Fin 2009, il a déjà atteint sa capacité maximale de production augmentant ainsi de 154% la quantité de viande découpée entre 2008 et 2009. La création d'un second atelier de découpe est prévue au nouvel abattoir du Sud Basse-Terre. Cet abattoir va contribuer à améliorer la couverture du marché local, actuellement de 38% et déjà en hausse de 6 points en 3 ans. Parallèlement, les importations ont diminué de 18% en 3 ans.

La Guadeloupe compte un grand nombre de détenteurs de bovins (14 581 en 2009). Ce sont très majoritairement des détenteurs non professionnels qui ont une activité principale différente de l'élevage et investissent dans le bovin comme dans une « trésorerie sur pieds ». Le nombre d'éleveurs professionnels est proche du nombre d'adhérents à des OP (300 en 2009). La chute du nombre d'adhérents à une OP entre 2008 et 2009 est due à la fermeture de la COOPIAG (voir ci-dessus). La COOPIAG comptait majoritairement des adhérents non professionnels. Les éleveurs professionnels adhérant également à d'autres OP et sont comptabilisés dans les chiffres 2009.

Filière ovine-caprine : La part de la production locale, en légère progression, reste très faible avec 13 tonnes, soit moins de 1% de la consommation locale connue. Une grande partie du troupeau est non identifié en raison de l'élevage familial très ancré dans la population et une grande partie de la production est vraisemblablement commercialisée directement « à la ferme ».

Filière porcine : Les importations de viande porcine ont baissé de 11% en 3 ans alors que la production locale a augmenté de 35,4%. Le taux de couverture du marché local par la production locale est en constante augmentation et atteint 31 % en 2009. Les baisses de la production et des importations entre 2008 et 2009 sont dues aux mouvements sociaux du 1^{er} trimestre.

La baisse de la production locale (-7,8%) a surtout affecté les bouchers (-33%) mais peu la grande distribution (-2%). Le poids carcasse moyen abattu a diminué en 2009 mais le nombre de têtes abattues a augmenté. C'est une conséquence de la crise du 1^{er} trimestre.

De nouveaux élevages sont en cours d'installation.

Filière avicole (volailles de chair) : La baisse de la production s'est accentuée : -19,7% entre 2008 et 2009. Le manque d'infrastructures et d'organisation de la filière contribue principalement à cette régression qui permet aux importations, couvrant déjà 98% du marché local, de reconquérir des parts de marché.

Le nombre de têtes abattues a augmenté, mais le tonnage a diminué (-19,7%) du fait d'un changement dans le type de volailles abattues : prédominance du type PAC (1,3 kg poids carcasse) au détriment de volailles plus lourdes pour répondre à la demande du marché.

Des nouveaux élevages sont en cours d'installation.

Filière œufs de consommation : L'amélioration de la couverture du marché local par la production locale affirmée en 2008 avec 73% baisse légèrement en 2009 pour revenir à 70%. La production locale est en baisse de 18,6% par rapport à 2008 à cause de l'arrêt d'activité d'une exploitation au second semestre 2009 (14 000 poules pondeuses de moins). Cependant, la production locale a fortement progressé en 3 ans : +56,3%. Des nouveaux projets voient le jour en 2010, portés par des exploitants expérimentés qui ont pour objectif de reprendre des parts du marché local avec leur production.

Filière cunicole : La filière cunicole a été fortement impactée par les mouvements sociaux du début de l'année. Les importations ont diminué de 58,5% par rapport à 2008 tandis que la production locale baissait de près de 8,7%. Ainsi, la proportion de lapins abattus par rapport aux lapins sevrés a baissé de 20% par rapport à 2008. Cette baisse de la production locale s'explique en partie par une augmentation des commercialisations en dehors des circuits organisés lors des mouvements sociaux du 1^{er} trimestre et en partie par une augmentation des mortalités en élevage causées par les ruptures d'approvisionnement en aliments, également causées par les mouvements sociaux du 1^{er} trimestre. Cependant, la production de la filière cunicole a augmenté de 56,5% en 3 ans et le taux de couverture du marché local par la production locale a augmenté de 20 points pour atteindre en taux de 55%.

2.2.2.2 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Martinique

Tableau 30 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Martinique, années 2006 à 2009

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Cheptel et éleveurs							
Filière bovine viande	Nombre de têtes	40 107	42 332	41 600	42 332	1,8%	5,5%
	Nombre de détenteurs	6 958	9 401	7 345	9 401	28,0%	35,1%
Filière lait	Nombre de vaches laitières	ND	ND	ND	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	ND	ND	ND	ND	/	/
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	22 422	23 006	23 006	23 006	0,0%	2,6%
	Nombre d'éleveurs	771	830	1 266	1 365	7,8%	77,0%
Filière porcine	Nb de têtes	21 915	26 620	ND	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	ND	103	115	ND	/	/
Filière avicole (volailles de chair)	Nb de têtes	791 306	796 000	ND	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	ND	ND	ND	ND	/	/
Filière cunicole	Nb de cages mères	1 360	1 300	ND	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	ND	ND	ND	ND	/	/
Abattage et importations (t.e.c.)							
Filière bovine viande	Abattage contrôlé	1 224	1 214	1 258	1 189	-5,5%	-2,9%
	Importations	4 428	4 224	4 190	3 749	-10,5%	-15,3%
	Taux de couverture du marché local *	22%	22%	23%	24%	1	2
Filière lait	Production en litres	771 062	775 512	721 353	697 946	-3,2%	-9,5%
	Importations litres	18 750 641	17 625 603	17 010 545	ND	/	/
	Taux de couverture du marché local *	4%	4%	4%	/	/	/
Filières ovine et caprine	Abattage contrôlé	69	79	75	62	-17,3%	-10,1%
	Importations	1 704	1 578	1 666	1 531	-8,1%	-10,1%
	Taux de couverture du marché local *	4%	5%	4%	4%	Stable	Stable
Filière porcine	Abattage contrôlé	981	1 010	1 080	998	-7,6%	1,7%
	Importations	3 383	2 987	3 204	3 221	0,5%	-4,8%
	Taux de couverture du marché local *	22%	25%	25%	24%	-1	2
Filière avicole (volailles de chair)	Abattage contrôlé	1 001	948	1 062	1 117	5,2%	11,6%
	Importations	11 872	10 781	11 334	8 821	-22,2%	-25,7%
	Taux de couverture du marché local *	8%	8%	9%	11%	2	3
Filière cunicole	Abattage contrôlé	39	30	40	31	-22,5%	-20,5%
	Importations	34	37	42	27	-36,4%	-21,2%
	Taux de couverture du marché local *	53%	45%	49%	53%	4	Stable
Emploi							
Nombre d'emplois directs, filières organisées		ND	585	1 289	1 287	-0,2%	/

Sources : Interprofession AMIV, Agreste

Note : Les chiffres manquants de la section « cheptel et éleveurs » sont compilés par l'Agreste dans un rapport prévu pour publication en novembre 2010.

* : Taux de couverture du marché local connu par la production locale, soit l'abattage dans le DOM divisé par la somme de l'abattage et des importations

L'année 2009 a été marquée par les mouvements sociaux qui ont paralysé l'ensemble de l'économie locale pendant le 1^{er} trimestre. Cette crise a impacté les productions locales (par le manque de moyens de commercialisation et d'approvisionnement en aliments) et mais également les importations (par le blocage des ports).

De plus, les pluies diluviennes du mois de mai ont causé des dégâts dans le sud de l'île, notamment des pertes d'animaux par noyade. Le montant des pertes s'élève à 93 795 €, hors perte de bâtiments, clôtures et autres installations, réparties entre les filières ovine / caprine, les plus durement touchées, (51% des dommages), bovine (28%), avicole (9%), porcine (8%) et cunicole (3%).

Filière bovine (viande) : La production et les importations en frais sont en baisse en 2009. Le secteur organisé ne représente que 30% de la production locale. La part de la production locale sur le marché local est en légère augmentation à 24%.

Filière lait : La production locale, qui représentait 4% du marché local en 2008, est en très légère baisse malgré une stabilisation du nombre d'éleveurs. Les perturbations de la collecte du lait pendant le 1^{er} trimestre ont favorisé la vente directe et forcé à détruire une partie de la production.

La filière tente d'augmenter les rendements, notamment par l'optimisation des ressources fourragères (complémentation de l'alimentation des bovins laitiers avec du sorgho sucrier) qui permet d'augmenter la production de plus de 30% tout en diminuant les apports de concentré de 30% et le coût de la ration de moitié.

Filière ovine-caprine : La production locale a diminué de près de 20% : 62 tec en 2009 contre 75 en 2008. Vraisemblablement, une part plus grande encore que les autres années a été commercialisée directement « à la ferme » à cause des blocages survenus pendant le 1^{er} trimestre. La filière locale couvre une petite partie de marché organisé (4%).

Filière porcine : Malgré une forte perturbation des importations pendant le 1^{er} trimestre 2009, le volume importé en 2009 est proche de celui de 2008 (3 220 tec en 2009 et 3 204 en 2008). Si le rythme d'importation des derniers mois de 2009 se maintient en 2010, la part de la production locale (24% en 2009), pourtant maintenue en valeur absolue, risque de diminuer.

Filière avicole (volailles de chair) : Depuis l'entrée en activité du nouvel abattoir, la production locale est en augmentation continue (+18% depuis 2007) et permet de couvrir plus de 10% du marché local.

Filière cunicole : La diminution de 22,5% de la production en 2009 (31 tec contre 40 en 2008) s'explique en grande partie par des problèmes sanitaires ayant entraîné des arrêts de production et par les ruptures d'approvisionnement en aliments pendant le 1^{er} trimestre 2009. La filière locale couvre plus de 50% du marché local en 2009.

2.2.2.3 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales en Guyane

Tableau 31 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales en Guyane, années 2006 à 2009

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Cheptel et éleveurs							
Filière bovine et bubaline viande	Nombre de têtes	13 386	14 276	ND	15 500	/	15,8%
	Nombre d'éleveurs	ND	326	ND	311	/	/
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	2 650	ND	ND	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	131	ND	ND	ND	/	/
Filière porcine	Nb de têtes	11 164	11 164	ND	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	ND	341	ND	ND	/	/
Filière avicole et cunicole	Nb de têtes	255 400	255 400	ND	ND	/	/
	Nombre d'éleveurs	ND	1 730	ND	ND	/	/
Abattage et importations (t.e.c.)							
Filière bovine et bubaline viande	Abattage contrôlé	352	379	302	338	11,9%	-4,0%
	Importations	ND	1 343	ND	ND	/	/
	Taux de couverture du marché local *	/	22%	/	/	/	/
Filières ovine et caprine	Abattage contrôlé	ND	4	5	4	-20%	/
	Importations	ND	ND	ND	ND	/	/
	Taux de couverture du marché local *	/	/	/	/	/	/
Filière porcine	Abattage contrôlé	ND	449	399	441	10,5%	/
	Importations	ND	ND	1 411	ND	/	/
	Taux de couverture du marché local *	/	/	28%	/	/	/
Filières avicole et cunicole	Abattage contrôlé	454	344	ND	ND	/	/
	Importations	ND	6 730	ND	ND	/	/
	Taux de couverture du marché local *	/	5%	/	/	/	/
Filière œufs de consommation	Nb d'œufs produit	8 800 000	9 500 000	ND	ND	/	/
	Importations (nb d'œufs)	ND	ND	ND	ND	/	/
	Taux de couverture du marché local *	/	/	/	/	/	/
Emploi							
Nombre d'emplois directs, filières organisées		ND	ND	ND	ND	/	/

Source : DAF Guyane

* : Taux de couverture du marché local connu par la production locale, soit l'abattage dans le DOM divisé par la somme de l'abattage et des importations

Les productions animales sont peu développées en Guyane. La structuration de la filière est en cours avec la mise en place d'une interprofession. Cela permettra d'obtenir un meilleur suivi statistique de l'évolution des productions.

Filières bovine et bubaline : La production de la filière bovine et bubaline est en augmentation de 11,9% passant de 302 tec en 2008 à 338 tec en 2009. 60% de la production est de la viande bubaline.

Filières ovine et caprine : Le manque de reproducteurs limite le développement des filières. La production est répartie de manière équivalente entre la viande ovine et caprine.

Filière porcine : Les importations d'animaux vivants ont permis d'augmenter le cheptel et la quantité de viande porcine produite. Cependant, la productivité est 2 fois plus faible qu'en métropole.

2.2.2.4 Les indicateurs des mesures en faveur des productions animales à la Réunion

Tableau 32 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales à la Réunion

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Cheptel et éleveurs							
Filières bovine viande	Nombre de têtes	36 239	35 245	34 825	33 012	-5,2%	-8,9%
	Nombre de détenteurs	2 373	2 052	2 301	1 597	-30,6%	-32,7%
Filière lait	Nombre de têtes	4 090	3 950	3 692	3 385	-8,3%	-17,2%
	Nombre d'éleveurs	123	120	115	104	-9,6%	-15,4%
Filières ovine et caprine	Nombre de têtes	37 104	40 280	40 310	40 600	0,7%	9,4%
	Nombre de détenteurs	1 370	1 280	1 534	1 470	-4,2%	7,3%
Filière porcine	Nombre de têtes	77 118	73 312	72 864	74 644	2,4%	-3,2%
	Nombre de détenteurs	337	333	310	290	-6,5%	-13,9%
Filière avicole (volailles de chair)	Nombre de têtes	6 081 120	6 563 700	6 520 650	6 631 650	1,7%	9,1%
	Nombre d'emplois	ND	1 038	1 105	1 187	0%	0%
Filière cunicole	Nb de cages mères	ND	4 929	4 700	4 338	-7,7%	/
	Nombre d'éleveurs	ND	ND	ND	40	/	/
Abattage et importations (t.e.c.)							
Filière bovine viande	Abattage contrôlé	1 859	1 915	1 816	1 808	-0,4%	-2,7%
	Importations	4 849	4 393	4 424	5 157	-16,6%	-6,4%
	Taux de couverture du marché local *	26%	30%	29%	26%	-3	Stable
Filière lait	Production en litres	24 613 581	24 041 480	22 706 597	20 879 000	-8,0%	-15,2%
	Importations litres	43 585 000	49 153 000	40 658 000	50 101 000	23,2%	15,0%
	Taux de couverture du marché local *	36%	33%	36%	29%	-7	-7
Filières ovine et caprine	Abattage contrôlé (1)	416	417	ND	ND	/	/
	Importations	ND	ND	ND	ND	/	/
	Taux de couverture du marché local *	/	/	/	/	/	/
Filière porcine	Abattage contrôlé	12 368	12 394	11 554	11 802	2,1%	-4,6%
	Importations	11 284	11 593	10 923	11 011	0,8%	-2,4%
	Taux de couverture du marché local *	52%	52%	51%	52%	1	Stable
Filière avicole (volailles de chair)	Abattage contrôlé	9 020	9 695	10 773	10 668	-1,0%	18,3%
	Importations	14 692	14 650	15 267	16 852	10,4%	14,7%
	Taux de couverture du marché local *	38%	40%	39%	39%	Stable	1
Filière cunicole	Abattage contrôlé	220	287	254	262	3,1%	19,1%
	Importations	ND	ND	218	246	12,8%	/
	Taux de couverture du marché local *	/	/	/	52%	/	/
Emploi							
Nombre d'emplois directs, filières organisées		ND	ND	2 185	2 179	-0,3%	/
Nombre d'emplois indirects, filières organisées		ND	ND	2 756	2 859	3,6%	/
Nombre d'emplois total, filières organisées		4 859	4 881	4 941	5 064	2,5%	4,2%

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV

(1) : Source DAF

* : Taux de couverture du marché local connu par la production locale, soit l'abattage dans le DOM divisé par la somme de l'abattage et des importations

Le nombre d'emplois directs dans les filières élevage organisées à la Réunion est stable (-0,3% par rapport à 2008). En 2009, les filières animales représentent 2 179 emplois directs et plus de 5 000 emplois au total (directs et indirects).

Malgré une relative stabilité de la production locale en 2009, les filières animales réunionnaises ont vu leur part de marché reculer par rapport aux importations, en partie parce que la diminution du pouvoir d'achat pousse le consommateur à délaissier les produits « pays » pour se tourner vers les produits d'importation bon marché. Cette tendance a été renforcée par une guerre des prix entre GMS, liée à l'arrivée du groupe Leclerc et la reprise de l'enseigne Leader Price par le groupe Caillé.

Filière bovine : La consommation locale est en hausse. Cette hausse est absorbée par les importations (+16,6% en 1 an). Les importations croissantes concurrencent la production locale qui connaît des difficultés d'écoulement avec un surstock d'animaux sur pieds dans les ateliers d'engraissement fin 2009 équivalant à 150 t.e.c. De plus, la filière semble encore souffrir de la perte d'environ 300 veaux en 2007 (cyclone Gamède) et de la hausse des prix des engrais et de l'aliment. De nouveaux ateliers d'engraissement sont prévus pour 2010, ce qui devrait augmenter l'emploi dans la filière.

Filière lait : Le nombre d'éleveurs a baissé de 10% par rapport à 2008 entraînant une baisse de la production (-8% en 1 an, -15,2% en 3 ans) qui pourtant ne connaît pas de difficultés de commercialisation. L'importation d'animaux vivants, interdite depuis 2008, a causé des problèmes sanitaires impactant négativement la production de lait. La productivité de la filière est de 6 165 litres de lait / vache / an contre 8 000 en métropole.

Filière porcine : La production locale est à nouveau en augmentation passant de 11 554 tec en 2008 à 11 802 en 2009 et gagne des parts de marché (1 point) malgré une baisse du nombre d'éleveurs. La production locale couvre plus de 50% du marché local.

Filière avicole (volailles de chair) : La production locale est en léger recul par rapport à 2008 mais les abattages de poulets standards restent stables. Le recul est plus sensible (-22%) pour les espèces complémentaires (pintades, poulets qualité authentique, noir de Cimendef, coqs) qui représentent 15% de la production. Les importations sont toujours en hausse (+14,7% en 3 ans) et gagnent des parts de marché. Le consommateur a privilégié des produits d'entrée de gamme au lieu de produits plus élaborés. Cependant, il est à noter que la production locale a augmentée de 18,3% en 3 ans et couvre presque 40% du marché local.

La filière œufs de consommation : Cette filière ne fait pas partie de l'interprofession. La Réunion est autosuffisante en ce qui concerne la filière œufs de consommation. La production atteint environ 120 million d'œufs en 2009. 8 million d'entre eux sont transformés par Ovocoop.

Filière cunicole : La production est en hausse, passant de 254 tec en 2008 à 262 tec en 2009 (soit +3,1%) et ayant progressé de 19,1% en 3 ans, ceci malgré des problèmes sanitaires en 2009. Les importations concurrencent fortement la production locale qui a du être en partie congelée (17%) en 2009. Une mission d'audit sanitaire et technique financée par l'ODEADOM et réalisée par l'ITAVI a été effectuée au cours du 1^{er} trimestre 2010. Une augmentation de la production locale est attendue pour 2010 avec l'entrée en activité du nouvel abattoir début avril 2010. Cet abattoir, situé à Bras-Panon, a été conçu pour une capacité d'abattage maximale de 600 t par an.

La production locale couvre plus de 50% du marché local organisé.

2.2.2.5 Conclusion sur l'évolution des indicateurs des mesures en faveur des productions animales

De manière générale, la part des productions animales locales régresse sur le marché local des DOM. Cependant, certaines filières augmentent leur taux de couverture du marché local tout en augmentant leur production. C'est le cas des filières bovine, ovine, caprine, porcine, cunicole et œufs de consommation en Guadeloupe, des filières porcines et avicoles en Martinique et de la filière avicole à la Réunion. En parallèle, certains DOM doivent constituer un stock sur pieds (filière bovine à la Réunion) ou congeler une partie de la production (filière cunicole à la Réunion) pour réguler l'offre locale face aux flux d'importations bon marché. Les importations à bas prix restent effectivement la principale menace pour les productions locales, surtout dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

Les Etats Généraux de l'Outre-mer et les mesures qui s'en suivent offrent des perspectives motivantes au développement des filières animales dans l'ensemble des DOM.

2.2.3 La mesure primes animales aux éleveurs de ruminants

Avertissement : En l'absence de données définitives pour la mesure « Primes animales », la partie correspondant à cette mesure sera transmise dans son intégralité dès réception des données actualisées.

2.2.3.1 Description de la mesure

Cette mesure se compose d'aides directes au sens de la définition figurant à l'article 2 (d) du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil.

Pour la campagne 2009, l'organisme payeur était l'Agence Unique de Paiement (AUP) jusqu'en avril 2009 où elle est devenue l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs détenteurs de ruminants respectant les conditions d'attribution, et éventuellement des associations, des coopératives ou des groupements d'éleveurs.

Les primes animales comportent trois aides :

- La prime aux petits ruminants (PPR) ;
- L'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) ;
- La prime à l'abattage (PAB).

2.2.3.2 Rappel des objectifs

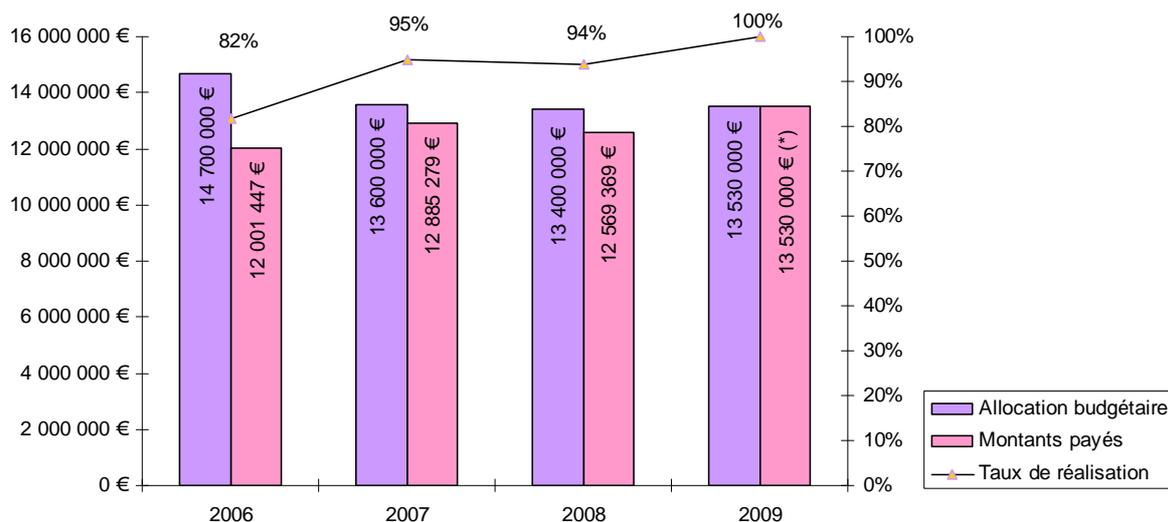
Les objectifs propres à la mesure « Primes animales aux éleveurs de ruminants » tels qu'ils sont définis dans le programme POSEI France sont les suivants :

- Le développement quantitatif et qualitatif de la production de viande bovine, ovine et caprine ;
- L'amélioration de la structuration des filières par l'incitation à l'abattage dans les abattoirs agréés.

2.2.3.3 Bilan global de la mesure primes animales

Note : Les indicateurs globaux pour l'ensemble des filières animales et leur analyse par DOM se trouvent dans la section 2.2.2. « Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales ».

Figure 4 – Exécution financière de la mesure Primes animales de 2006 à 2009



Source : ASP

* : Pour l'année de réalisation 2009, en l'absence de communication des données définitives pour la mesure « Primes animales », l'hypothèse d'une consommation à 100% de l'allocation budgétaire a été retenue compte tenu de l'application d'un stabilisateur. Ces données sont toutefois susceptibles d'être révisées.

La mesure « Primes animales » a bénéficié en 2009 de réallocations budgétaires issues des sous-consommations d'autres mesures du POSEI France, notamment de la mesure diversification des productions végétales (voir section 1.4.3.1), ce qui a permis d'augmenter l'allocation budgétaire. Les demandes éligibles restant plus élevées que l'allocation budgétaire, un stabilisateur a dû être appliqué malgré cette modification. En 2008, un stabilisateur de 9,1% avait déjà dû être appliqué sur les compléments des primes bovines (gros bovins et veaux). En 2009, le stabilisateur s'est élevé à 7,98% et a été appliqué à l'ensemble des primes bovines (aides ADMCA et PAB).

L'ADMCA (Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant) représente la majorité des dépenses de cette mesure.

2.2.3.4 Bilan de la mesure Primes animales par DOM

Avertissement : En l'absence de données définitives pour la mesure « Primes animales », les bilans par DOM de la mesure « Primes animales » pour l'année de réalisation 2009 seront transmis dès réception des données actualisées.

2.2.3.4.1 Bilan de la mesure Primes animales pour la Guadeloupe

2.2.3.4.2 Bilan de la mesure Primes animales pour la Martinique

2.2.3.4.3 Bilan de la mesure Primes animales pour la Guyane

2.2.3.4.4 Bilan de la mesure Primes animales pour la Réunion

2.2.3.5 Conclusion pour la mesure Primes animales

Avertissement : En l'absence de données définitives, la conclusion pour la mesure « Primes animales » pour l'année de réalisation 2009 sera transmise dès réception des données actualisées.

2.2.4 La mesure structuration de l'élevage

2.2.4.1 Description de la mesure

La mesure « Structuration de l'élevage » se décline en quatre programmes d'actions, chacun spécifique à un département d'outre-mer. Les aides déployées au sein de ces programmes ont été adaptées aux réalités agricoles locales. Il est cependant possible de caractériser trois grands types d'aides mis en œuvre au titre de cette mesure :

- Les aides aux éleveurs ;
- Les aides aux structures ;
- Le soutien à l'animation des programmes et des structures.

Les aides soutiennent les filières bovine viande et lait, porcine, ovine, caprine, cunicole et avicole.

En Guadeloupe, Martinique et à la Réunion, les interprofessions sont en charge du pilotage des programmes de la mesure « Structuration de l'élevage » sur le terrain. En Guyane, où les professionnels de l'élevage ont commencé de se regrouper en interprofession en 2010, c'est le pôle animal de la Chambre d'agriculture, assisté de la DAF, qui assure le pilotage du programme pour la mesure structuration de l'élevage.

Les interprofessions regroupent les cinq secteurs suivants :

- La production : les éleveurs, les multiplicateurs et les sélectionneurs ;
- L'approvisionnement : l'alimentation animale, les produits vétérinaires ;
- L'abattage, la découpe, la transformation ;
- Les distributeurs : les grandes surfaces et les détaillants (bouchers).

2.2.4.2 Rappel des objectifs

La mesure « Structuration de l'élevage » participe à la réalisation de trois des objectifs opérationnels du programme POSEI France :

- L'amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import - substitution des produits végétaux et animaux ;
- Le développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niches), notamment pour une gestion collective de la commercialisation locale ou des exportations, permettant de compenser les risques liés à une trop grande spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine » ;
- La mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

Les objectifs propres à la mesure « Structuration de l'élevage » tels qu'ils sont définis dans le POSEI France sont les suivants :

Objectifs stratégiques :

- Guadeloupe : garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers d'organisations professionnelles pérennes et augmenter la production locale et les parts de marché (répondre à la demande du consommateur en tenant compte de l'évolution régulière du marché) ;
- Guyane : développer la filière animale sur son marché ;
- Martinique : améliorer la compétitivité (prix/qualité/authenticité) de la production locale pour conquérir des parts de marché et plus particulièrement dans le secteur de la grande distribution ;
- Réunion : accroître le nombre d'éleveurs et amplifier l'activité des filières dans le cadre d'une ouverture grandissante d'un marché en pleine mutation.

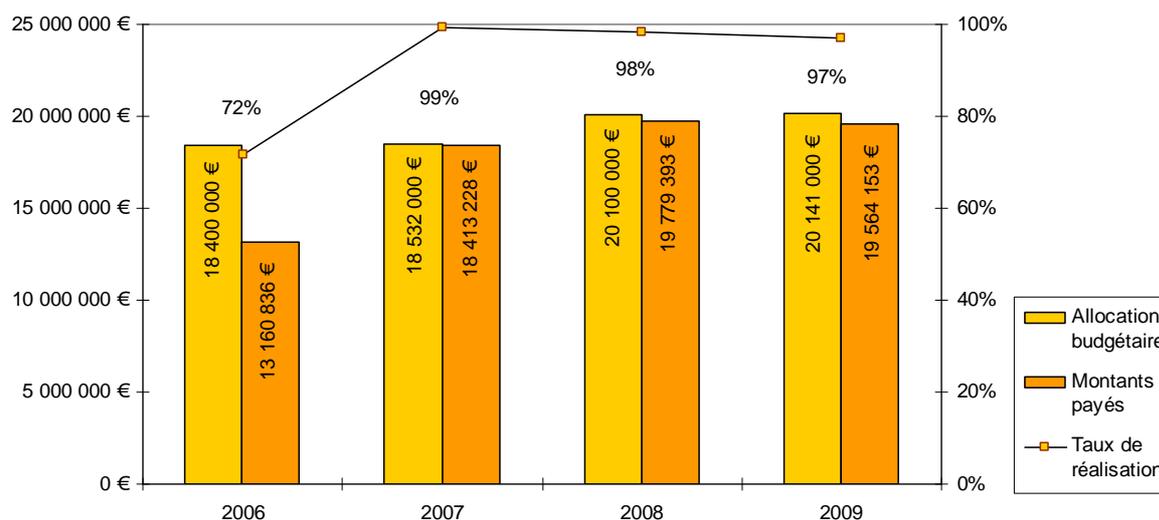
Objectifs opérationnels :

- Guadeloupe : améliorer l'organisation des filières, améliorer la productivité des élevages, renforcer la formation des éleveurs, développer la mise en marché par l'intermédiaire des groupements de producteurs, renforcer la visibilité des produits locaux sur le marché, créer et pérenniser l'emploi ;
- Guyane : développer la filière animale sur son marché ;
- Martinique : garantir un revenu satisfaisant au producteur au travers d'organisations professionnelles pérennes et par l'octroi d'aides pour compenser les handicaps liés aux coûts d'alimentation du cheptel et aux effets du milieu sur les performances d'élevage, augmenter la production locale et les parts de marché ;
- Réunion : favoriser la solidarité des membres des interprofessions dans le cadre de la promotion des circuits modernes de distribution, susciter l'émergence d'une production de matière première locale, de plus en plus régulière et homogène et répondant aux exigences d'un marché en mutation, accroître les parts de marché des filières animales, rattraper les retards de consommation de la Réunion par rapport à la métropole, poursuivre les investissements filières pour maintenir les emplois créés au cours de la dernière décennie, voire les amplifier, maintenir le revenu des producteurs.

2.2.4.3 Bilan global de la mesure structuration de l'élevage

Note : Les indicateurs globaux pour l'ensemble des filières animales et leur analyse par DOM se trouvent dans la section 2.2.2. « Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales ».

Figure 5 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009



Source : ODEADOM

Tableau 33 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Allocation budgétaire	18 400 000	18 532 000	20 100 000	20 141 000	0,2%	9,5%
Montants payés	13 160 836	18 413 228	19 779 393	19 564 153	-1,1%	48,7%
% de réalisation	72%	99%	98%	97%	-1	25

Source : ODEADOM

Avec une allocation budgétaire stable par rapport à 2008 (+0,2%), la mesure connaît en 2009 comme en 2008 un taux de réalisation élevé.

Tableau 34 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009 par filière

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Total payé	13 160 836	18 413 228	19 779 393	19 564 153	-1,1%	48,7%
Filière bovine et bubaline viande	2 977 319	4 023 418	4 559 752	4 912 278	7,7%	65,0%
Filière lait	3 962 792	5 496 083	5 688 659	5 028 312	-11,6%	26,9%
Filières ovine et caprine	126 020	284 717	313 113	318 509	1,7%	152,7%
Filière porcine	2 203 358	3 588 948	4 115 261	4 135 912	0,5%	87,7%
Filière avicole, volailles de chair	2 050 632	2 940 162	2 903 520	3 035 897	4,6%	48,0%
Filière avicole, œufs	0	0	0	0	/	/
Filière cunicole	75 129	102 768	118 912	208 687	75,5%	177,8%
Inter-filières	1 765 586	1 977 132	2 080 175	1 924 559	-7,5%	9,0%

Source : ODEADOM

Les filières bénéficiaires des aides de la mesure structuration de l'élevage sont principalement les filières bovine viande, lait, porcine et avicole (volailles de chair). Les filières ovine et caprine et la filière cunicole, peu organisées et peu importantes, ne bénéficient que de peu d'aides. La filière œufs de consommation, pourtant éligible en Guadeloupe et en Guyane à l'aide pour la fidélisation aux centres de conditionnement ne bénéficie d'aucune aide sur la période 2006 à 2009.

Tableau 35 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009 par DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Total payé	13 160 836	18 413 228	19 779 393	19 564 153	-1,1%	48,7%
Réalisation Guadeloupe	225 315	821 321	2 384 763	2 995 395	25,6%	1229,4%
Réalisation Martinique	2 491 679	3 891 270	3 990 202	3 840 658	-3,7%	54,1%
Réalisation Guyane	5 000	100 637	103 429	228 144	120,6%	4462,9%
Réalisation Réunion	10 438 842	13 600 000	13 301 000	12 499 956	-6,0%	19,7%

Source : ODEADOM

La Réunion est le principal bénéficiaire de la mesure « Structuration de l'élevage ».

Les aides pour la Guadeloupe progressent de 25,5% avec la progression de la structuration des filières.

Les aides pour la structuration de l'élevage en Guyane ont plus que doublées en 1 an et vont certainement connaître une forte progression avec la structuration de la filière qui s'est amorcée en 2009 (création d'une interprofession).

Le montant des aides perçues par la Martinique est globalement stable depuis 2007.

2.2.4.4 Bilan de la mesure structuration de l'élevage par DOM

2.2.4.4.1 Bilan de la mesure structuration de l'élevage pour la Guadeloupe

Tableau 36 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009 par filière en Guadeloupe

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Total payé	225 315	821 321	2 384 763	2 995 395	25,6%	1229,4%
Filière bovine viande	73 540	244 130	665 477	1 094 789	64,5%	1388,7%
Filières ovine et caprine	11 229	51 240	97 797	95 293	-2,6%	748,6%
Filière porcine	78 784	201 815	1 030 618	1 044 608	1,4%	1225,9%
Filière avicole, volailles de chair	38 779	43 498	52 742	45 197	-14,3%	16,6%
Filière cunicole	22 984	38 176	53 315	59 510	11,6%	158,9%
Inter-filières	0	242 461	484 814	655 998	35,3%	/

Source : ODEADOM

Les aides versées pour la mesure structuration de l'élevage ont progressé de 25,6% en 1 an et ont été multipliées par plus de 10 en 3 ans.

La principale bénéficiaire de ces augmentations est la filière bovine avec 64,5% de progression en 1 an. La filière bovine est avec la filière porcine la principale bénéficiaire de l'aide. Ces 2 filières absorbent 71,4% des aides structuration de l'élevage de la Guadeloupe.

La filière avicole reste faible, marquant même une diminution de 14,3% des aides perçues entre 2008 et 2009.

Tableau 37 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Guadeloupe, années 2006 à 2009

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Part 'interprofession' de la production (t.e.c.)							
Filière bovine viande	Abattage contrôlé	1 744	1 945	1 984	1 887	-4,9%	8,2%
	Abattage adhérents des interprofessions	208	256	281	373	32,7%	79,3%
	Part interprofession %	12%	13%	14%	20%	6	8
Filières ovine et caprine	Abattage contrôlé	3	9	14	13	-6,1%	324,1%
	Abattage adhérents des interprofessions	2	6	10	11	14,0%	378,3%
	Part interprofession %	73%	63%	68%	83%	15	10
Filière porcine	Abattage contrôlé	731	949	1 074	990	-7,8%	35,4%
	Abattage adhérents des interprofessions	332	627	865	850	-1,7%	156,1%
	Part interprofession %	45%	66%	81%	86%	5	41
Filière avicole, volailles de chair	Abattage contrôlé	350	320	247	198	-19,7%	-43,4%
	Abattage adhérents des interprofessions	290	250	247	157	-36,4%	-45,9%
	Part interprofession %	83%	78%	100%	79%	-21	-4
Filière œufs de consommation	Nb d'œufs produits	19 800 000	24 500 000	38 000 000	30 943 300	-18,6%	56,3%
	Nb d'œufs produits par les adhérents à l'interprofession	13 000 000	13 650 000	19 350 000	14 533 300	-24,9%	11,8%
	Part interprofession %	66%	56%	51%	47%	-4	19
Filière cunicole	Abattage contrôlé	20	27	34	31	-8,7%	56,5%
	Abattage adhérents des interprofessions	16	24	33	30	-8,2%	94,1%
	Part interprofession %	78%	86%	96%	97%	1	19
Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs (OP)							
Filière bovine viande		1 512	1 591	1 615	307	-81,0%	-79,7%
Filières ovine et caprine		ND	ND	ND	ND	/	/
Filière porcine		30	40	41	41	0,0%	36,7%
Filière avicole, volailles de chair		20	20	20	7	-65,0%	-65,0%
Filière œufs de consommation		0	6	10	8	-20,0%	/
Filière cunicole		19	19	18	16	-11,1%	-15,8%
Total *		1 581	1 676	1 704	377	-77,9%	-76,2%
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage'							
Filière bovine viande		55	106	162	162	0,0%	194,5%
Filières ovine et caprine		10	32	36	43	19,4%	330,0%
Filière porcine		18	29	27	35	29,6%	94,4%
Filière avicole, volailles de chair		8	7	5	8	60,0%	0,0%
Filière œufs de consommation		ND	ND	ND	0	/	/
Filière cunicole		13	14	12	14	16,7%	7,7%
Total *		104	188	242	262	8,3%	151,9%

Source : Interprofession IGUAVIE

* : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents

La part de la production locale des adhérents à l'interprofession est en augmentation depuis 3 ans dans toutes les filières à l'exception de la filière avicole, avec une progression de 65,7% pour la filière bovine, 12,8% pour les filières ovine et caprine, 89,1% pour la filière porcine et 24% pour la filière cunicole.

Filière bovine : La structuration de la filière est bonne. La chute du nombre d'adhérents de la filière bovine est due au dépôt de bilan de la coopérative d'insémination artificielle COOPIAG qui regroupait près de 1 300 éleveurs professionnels et non professionnels. Le nombre d'adhérents à une OP dans la filière bovine, COOPIAG exclue, a augmenté de 17% en 3 ans.

Filières ovine et caprine : La part de l'abattage des interprofessions a été multipliée par 3 en 3 ans, signe de l'amorçage de la structuration de cette filière traditionnelle.

Filière porcine : Le nombre d'adhérents à une OP a augmenté de 36,7% en 3 ans. 86% de la production locale est issue des OP.

Filière avicole : La filière se réorganise autour d'une structure, AVICOOP, qui regroupe 7 éleveurs, ce qui aura vraisemblablement pour conséquence en 2010 une augmentation du nombre de têtes passant en abattoir, une augmentation du nombre d'adhérents ayant commercialisé via la structure et enfin une augmentation du nombre de têtes transitant par l'OP. La marge de progression est en effet forte, le département voisin de la Martinique ayant une production 7 fois supérieure en 2009.

Filière œufs de consommation : La production des adhérents à l'interprofession est en baisse de 24,9% en 2009 par rapport à 2008. Elle représente un peu moins de la moitié de la production locale totale.

Filière cunicole : La production des adhérents à l'interprofession, bien qu'ayant doublée en 3 ans est en baisse de 8,2% entre 2008 et 2009. L'interprofession représente la quasi-totalité de la production locale (97%).

Le programme POSEI est de plus en plus connu et utilisé par les éleveurs : le nombre de bénéficiaires a augmenté de 151,9% en 3 ans, passant à 262 bénéficiaires en 2009. L'augmentation la plus importante concerne les filières ovine et caprine avec une production multipliée par plus de 3 fois en 3 ans. Cet élevage traditionnel et familial est en phase de professionnalisation.

2.2.4.4.2 Bilan de la mesure structuration de l'élevage pour la Martinique

Tableau 38 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009 par filière en Martinique

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Total payé	2 491 679	3 891 270	3 990 202	3 840 658	-3,7%	54,1%
Filière bovine viande	516 477	634 013	541 776	535 339	-1,2%	3,7%
Filière lait	129 938	205 038	209 638	177 623	-15,3%	36,7%
Filières ovine et caprine	114 792	233 477	215 316	216 997	0,8%	89,0%
Filière porcine	376 491	978 990	958 711	967 918	1,0%	157,1%
Filière avicole, volailles de chair	590 668	846 408	1 079 277	1 189 311	10,2%	101,4%
Filière cunicole	52 145	64 592	65 597	64 695	-1,4%	24,1%
Inter-filières	711 168	928 753	919 886	688 776	-25,1%	-3,1%

Source : ODEADOM

Les filières porcine et avicole sont les principales bénéficiaires des aides de la mesure structuration de l'élevage à la Martinique totalisant 56% des aides versées, elles sont également les principales bénéficiaires de l'augmentation des aides (+54,1% en 3 ans) dont bénéficie la structuration de l'élevage à la Martinique.

Tableau 39 – Indicateurs de la mesure structuration de l'élevage en Martinique, années 2006 à 2009

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Part 'interprofession' de la production (t.e.c.)							
Filière bovine viande	Abattage contrôlé	1 224	1 214	1 258	1 189	-5,5%	-2,9%
	Abattage adhérents des interprofessions	403	405	428	361	-15,7	-10,4
	Part interprofession %	33%	33%	34%	30%	-4	-3
Filière lait	Lait produit (litres)	771 062	775 512	721 353	697 946	-3,2%	-9,5%
	Lait interprofession (litres)	ND	ND	ND	ND	/	/
	Part interprofession %	/	/	/	/	/	/
Filières ovine et caprine	Abattage contrôlé	69	79	75	62	-17,3%	-10,1%
	Abattage adhérents des interprofessions	35	45	42	35	-16,7%	0,0%
	Part interprofession %	51%	57%	56%	56%	Stable	5
Filière porcine	Abattage contrôlé	981	1 010	1 080	998	-7,6%	1,7%
	Abattage adhérents des interprofessions	789	785	871	818	-6,1%	3,7%
	Part interprofession %	80%	78%	81%	82%	1	2
Filière avicole, volailles de chair	Abattage contrôlé	1 001	948	1 062	1 117	5,2%	11,6%
	Abattage adhérents des interprofessions	1 001	948	1 062	1 117	5,2%	11,6%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	Stable	Stable
Filière cunicole	Abattage contrôlé	39	30	40	31	-22,5%	-20,5%
	Abattage adhérents des interprofessions	39	30	40	31	-22,5%	-20,5%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	Stable	Stable
Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs (OP)							
Filière bovine viande		ND	126	133	ND	/	/
Filière lait		ND	24	12	ND	/	/
Filières ovine et caprine		ND	103	115	ND	/	/
Filière porcine		ND	49	54	ND	/	/
Filière avicole, volailles de chair		ND	35	35	ND	/	/
Filière cunicole		ND	25	25	ND	/	/
Total *		ND	362	374	ND	/	/
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage' (2)							
Filière bovine viande		84	87	96	83	-13,5%	-1,2%
Filière lait		0	14	11	11	0,0%	/
Filières ovine et caprine		44	57	59	50	-15,3%	13,6%
Filière porcine		0	46	54	38	-29,6%	/
Filière avicole, volailles de chair		0	33	31	32	3,2%	/
Filière cunicole		0	15	12	12	0,0%	/
Total *		128	252	263	226	-14,1%	76,6%

Source : Interprofession AMIV

* : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents

Le nombre de bénéficiaires des aides POSEI a augmenté de 76,6% en 3 ans, ce qui montre que le programme POSEI est plus largement connu et utilisé et peut plus efficacement contribuer à la structuration des filières.

La production est en baisse par rapport à 2008 dans toutes les filières (-5,5% pour la filière bovine, -17,3% pour les filières ovine et caprine, -7,6% pour la filière porcine) à l'exception de la filière avicole pour laquelle la production est en progression (+5,2% par rapport à 2008 et +11,6% en 3 ans).

Cependant, si la part de la production issue des adhérents à l'interprofession recule pour la filière bovine (-3 points) et est en progression pour les filières ovine et caprine (+5 points) ainsi que pour la filière porcine (+2 points). Elle atteint 100% pour la filière avicole et la filière cunicole.

La diminution de la production de la filière porcine et la stagnation du niveau des aides perçues (+1,0%) sont à mettre en relation avec le blocage du développement de cette filière suite à la diminution de l'enveloppe de l'aide IAV en 2009 qui n'a pas permis d'importer suffisamment d'animaux pour les élevages porcins. Les contingents limités du RSA contribuent également au ralentissement du développement des filières élevage à la Martinique.

Le léger recul de la production de lait est dû aux problèmes de collectes durant le 1^{er} trimestre 2009.

2.2.4.4.3 Bilan de la mesure structuration de l'élevage pour la Guyane

Tableau 40 – Exécution financière de la mesure structuration de l'élevage de 2006 à 2009 par filière en Guyane

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Total payé	5 000	100 637	103 429	228 144	120,6%	4462,9%
Filières bovine et bubaline viande	5 000	2 750	8 998	41 150	357,3%	723,0%
Filière lait	0	0	0	0	/	/
Filières ovine et caprine	0	0	0	6 219	/	/
Filière porcine	0	97 887	94 431	121 386	28,5%	/
Filières avicole et cunicole	0	0	0	59 389	/	/

Source : ODEADOM

Les aides versées pour la mesure structuration de l'élevage ont fortement progressé en 3 ans passant de 5 000 € en 2006 à presque 230 000 € en 2009, avec une progression de 120,6% entre 2008 et 2009.

La filière porcine est le principal bénéficiaire des aides de la mesure structuration de l'élevage avec 53% des aides versées.

En 2009, les filières ovine et caprine, avicole et cunicole ont pour la première fois bénéficié d'aides POSEI.

Tableau 41 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage en Guyane, années 2006 à 2009

		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Part 'structure agréée' de la production (t.e.c.)							
Filière porcine	Abattage contrôlé	ND	449	339	441	10,5%	/
	Abattage adhérents des structures agréées	ND	ND	ND	313	/	/
	Part structures %	/	/	/	71,0%	/	/
Filières avicole et cunicole	Abattage contrôlé	454	344	ND	ND	/	/
	Abattage adhérents des structures agréées	ND	ND	ND	53	/	/
	Part structures %	/	/	/	/	/	/
Nombre d'adhérents à une structure agréée							
		0	0	0	0	0,0%	0,0%
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage'							
		1	13	15	10	-5	+9

Source : DAF Guyane

La Guyane est le département dans lequel la structuration des filières est la plus faible. La structuration des filières animales est en cours avec la création d'une interprofession prévue d'ici fin 2010. Elle permettra de mieux utiliser les aides POSEI en assurant un accompagnement des éleveurs et elle permettra un meilleur suivi statistique de l'élevage en Guyane.

2.2.4.4 Bilan de la mesure structuration de l'élevage pour la Réunion

Tableau 42 – Mesure Structuration de l'élevage, exécution financière de 2006 à 2009 par filière à la Réunion

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Total payé	10 438 842	13 600 000	13 301 000	12 499 956	-6,0%	19,7%
Filière bovine viande	2 382 302	3 142 525	3 343 501	3 241 000	-3,1%	36,0%
Filière lait	3 832 854	5 291 046	5 479 021	4 850 689	-11,5%	26,6%
Filière porcine	1 748 083	2 310 256	2 031 501	2 002 000	-1,5%	14,5%
Filière avicole, volailles de chair	1 421 186	2 050 256	1 771 501	1 742 000	-1,7%	22,6%
Filière cunicole	0	0	0	84 482	/	/
Inter-filières	1 054 418	805 917	675 475	579 785	-14,2%	-45,0%

Source : ODEADOM

Les aides versées pour la mesure structuration de l'élevage ont progressé de 19,7% entre 2006 et 2009.

Les progressions les plus fortes sur la même période sont observées pour la filière bovine viande (+36%), suivie des filières lait, volaille et porcine.

La filière cunicole est éligible pour la première fois en 2009 aux aides POSEI.

Les aides horizontales (observatoire de la consommation, animation et gestion du programme, communication), importantes lors du lancement du programme POSEI ont maintenant diminué de moitié.

Cependant, le montant des aides a baissé par rapport à 2008 (-6,0%). Cette baisse correspond à un rééquilibrage des dotations entre DOM et s'est répartie sur l'ensemble des filières.

Tableau 43 – Indicateurs de la mesure Structuration de l'élevage à la Réunion, années 2006 à 2009

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Part 'interprofession' de la production (t.e.c.)							
Filières bovine viande	Abattage contrôlé	1 859	1 915	1 816	1 808	-0,4%	-2,7%
	Abattage adhérents des interprofessions	1 589	1 596	1 519	1 553	2,2%	-2,3%
	Part interprofession %	85%	83%	84%	86%	2	1
Filière lait	Lait produit (litres)	24 613 581	24 041 480	22 706 597	20 879 000	-8,0%	-15,2%
	Lait interprofession (litres)	24 613 581	24 041 480	22 706 597	20 879 000	-8,0%	-15,2%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	Stable	Stable
Filière porcine	Abattage contrôlé	12 368	12 394	11 554	11 802	2,1%	-4,6%
	Abattage adhérents des interprofessions	9 186	9 299	8 877	9 187	3,5%	0,0%
	Part interprofession %	74%	75%	77%	78%	1	4
Filière avicole, volailles de chair	Abattage contrôlé	9 020	9 695	10 773	10 688	-1,0%	18,3%
	Abattage adhérents des interprofessions	9 020	9 695	10 773	10 688	-1,0%	18,3%
	Part interprofession %	100%	100%	100%	100%	Stable	Stable
Filière cunicole	Abattage contrôlé	220	287	254	262	3,1%	19,1%
	Abattage adhérents des interprofessions	/	/	/	201	/	/
	Part interprofession %	/	/	/	43%	/	/
Nombre d'adhérents à une organisation de producteurs (OP)							
Filière bovine viande		270	300	308	310	0,6%	14,8%
Filière lait		123	120	115	104	-9,6%	-15,4%
Filière porcine		198	187	176	177	0,6%	-10,7%
Filière avicole, volailles de chair		106	106	107	107	0%	0,9%
Filière cunicole		/	/	/	ND	/	/
Total *		697	713	706	698	-1,1%	0,1%
Nombre de bénéficiaires des aides POSEI 'Structuration de l'élevage'							
		ND	ND	ND	ND	/	/

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV

* : Il peut y avoir des multi-bénéficiaires et des multi-adhérents

NOTE : les filières ovine et caprine ainsi que la filière œufs de consommation ne sont pas dans l'interprofession

La part de la production locale issue des élevages des adhérents aux interprofessions est en augmentation depuis 3 ans : +4 points pour la filière porcine, +1 point pour la filière bovine.

La production des adhérents aux interprofessions diminue pour la filière lait qui a connu des fermetures d'exploitation (voir section 2.2.2.).

La production de la filière avicole a augmenté de 18,3% en 3 ans avec le soutien efficace des aides POSEI (en augmentation de 22,6% en 3 ans).

La filière cunicole est entrée dans l'interprofession en 2009.

Tableau 44 – Evolution de la part des produits « cœur pays » dans la production des adhérents à l'interprofession à la Réunion, années 2006 à 2009

% « cœur pays »	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Filière bovine viande	44%	40%	55%	57%	2	13
Filière lait	29%	30%	35%	35%	Stable	6
Filière porcine	67%	57%	55%	63%	8	-4
Filière avicole (volailles de chair)	ND	ND	ND	79%	/	/
Filière cunicole	ND	ND	ND	25%	/	/

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV

Jusqu'en 2007, le programme était axé sur les mesures de soutien à la production et à la collecte dans un objectif de structuration des filières. Après 2007, les aides ont pour objectif d'inciter les producteurs à mieux répondre aux attentes du consommateur réunionnais, en termes de quantité et de qualité du produit (tendreté, couleur, saveur,...), de conditions d'élevage, de respect de l'environnement, et de prix, sans oublier que la poursuite du développement de l'élevage ne pourra se faire que par le maintien du revenu des éleveurs. Ainsi la part de la production répondant au cahier des charges « cœur pays » est en augmentation (+13 points pour la filière bovine, +6 points pour la filière lait en 3 ans).

Tableau 45 – Evolution du revenu de l'exploitation de référence à la Réunion, années 2006 à 2009

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Filière bovine viande	24 183	25 056	23 129	22 677	-2,0%	-6,2%
Filière lait	27 442	27 550	29 210	29 600	1,3%	7,9%
Filière porcine	27 150	27 184	27 006	27 336	1,2%	0,7%
Filière avicole (volailles de chair)	19 254	19 596	19 457	19 200	-1,3%	-0,3%

Sources : Interprofessions ARIBEV, ARIV

Malgré la disparition des aides forfaitaires aux exploitations et la forte hausse du coût des intrants, le revenu de l'exploitation de référence est resté stable.

2.2.4.5 Conclusion pour la mesure structuration de l'élevage

Les aides proposées aux éleveurs dans le cadre de la mesure structuration de l'élevage ont permis d'améliorer la structuration des filières dans tous les DOM incitant les producteurs à rejoindre des OP. La Guyane est le dernier DOM à structurer la filière élevage avec une interprofession en cours de création.

Parallèlement à l'augmentation du nombre d'adhérents aux interprofessions, la part de la production locale issue des élevages des adhérents aux interprofessions augmente en Guadeloupe (sauf pour la filière avicole) et à la Réunion (filières bovine et porcine). Ainsi, le nombre de producteurs bénéficiaires de la mesure augmente (+152% en Guadeloupe, +77% en Martinique entre 2006 et 2009).

Cependant, les filières élevage restent fragiles, fortement concurrencées par les importations à bas prix (voir section 2.2.2) et dépendantes de l'importation d'animaux vivants (en particulier les filières porcine, avicole et cunicole) et de l'importation d'aliments ou de matières premières pour l'alimentation, importations qui nécessitent le RSA.

Une différenciation en terme de qualité offre des perspectives de croissance aux filières, notamment à la Réunion où la démarche de labellisation « cœur pays » connaît un succès croissant.

Des actions s'imposent suite aux états généraux de l'Outre-mer, avec le renforcement de certaines aides et l'introduction de nouvelles aides dans le programme POSEI France, en faveur du développement endogène ainsi que de nouvelles filières.

La recherche de synergies sera également renforcée, sur l'exemple de la synergie entre la filière Canne-Sucre-Rhum et la filière lait en Martinique (voir § 2.2.2.2.).

2.2.5 La mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

2.2.5.1 Description de la mesure

L'aide à l'importation d'animaux vivants vise à compenser une partie du coût d'acheminement de l'UE vers les DOM ou d'un DOM à un autre DOM (pour les animaux nés dans un DOM) d'animaux les mieux adaptés au contexte climatique local. Les espèces suivantes sont éligibles : chevaux, bovins, bubalins, ovins, caprins, lapins, poussins et œufs à couver. Ces animaux seront originaires de la Communauté européenne ou nés dans un DOM. Les bénéficiaires de cette mesure sont les éleveurs individuels, les coopératives, les associations, les groupements de producteurs et les sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA). Dans tous les cas, l'aide est répercutée à l'éleveur.

2.2.5.2 Rappel des objectifs

Les objectifs propres à la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants tels qu'ils sont définis dans le programme POSEI France sont les suivants :

- Développement en quantité et en qualité de la production locale de l'élevage par la fourniture d'animaux de qualités adaptés aux conditions locales ;
- Mise en place de filières innovantes et d'activités nouvelles.

Tableau 46 – Aide à l'importation d'animaux vivants, montants unitaires de l'aide et conditions d'éligibilité 2009

Filière	Montant de l'aide par unité	Age d'importation	Période de détention obligatoire
Bovins, bubalins	1 100 €	10 à 36 mois	36 mois
Ovins, caprins	300 €	3 à 10 mois	30 mois
Porcins	420 €	2 à 10 mois	30 mois
Œufs à couver	0,17 €	<i>Sans contraintes</i>	
Volaille (poussins)	0,48 €		
Lapins	33 €		
Chevaux et ânes mâles	1 100 €	6 mois à 6 ans	36 mois
Chevaux et ânes femelles		10 mois à 10 ans	36 mois
Filières apicole et aquacole	En fonction des besoins exprimés et en fonction de la structuration de la filière		

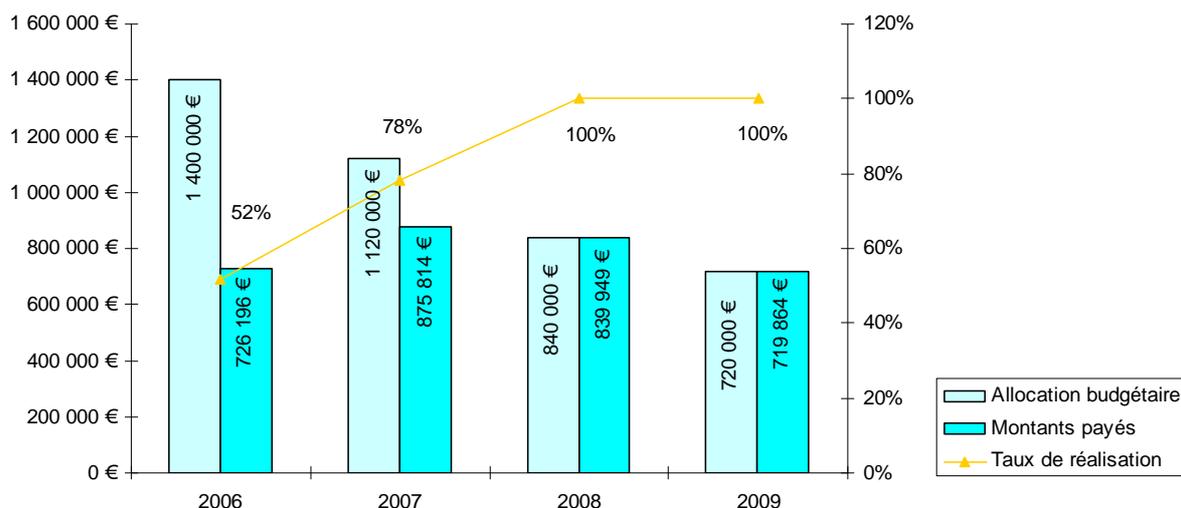
Source : Programme POSEI France consolidé 2009

Lorsqu'il s'agit d'échanges inter-DOM entre les 2 départements des Antilles (la Martinique et la Guadeloupe), ces montants sont diminués de moitié. Lors d'échanges entre la Réunion et les autres DOM ou entre la Guyane et les autres DOM, les montants sont les mêmes que ceux pour les échanges avec l'Union européenne.

2.2.5.3 Bilan global de la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

Note : Les indicateurs globaux pour l'ensemble des filières animales et leur analyse par DOM se trouvent dans la section 2.2.2. « Indicateurs par DOM de la mise en œuvre du POSEI France pour les mesures en faveur des productions animales ».

Figure 6 – Exécution financière de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants, années 2006 à 2009



Source : ODEADOM

Un stabilisateur avait été appliqué en 2008 à cette mesure (-10,04%) suite à des demandes excédant l'allocation budgétaire de cette mesure. Pour 2009, chaque DOM a été informé de l'allocation budgétaire (en baisse de 14,3% par rapport à 2008) et les importateurs ont fait des arbitrages pour ne pas dépasser les montants alloués, les demandes étant très supérieures au budget. Ainsi, aucun stabilisateur n'a été appliqué en 2009.

A partir de 2010, des arrêtés établiront les montants par DOM et un complément national permettra d'augmenter l'enveloppe budgétaire. Une allocation nationale complémentaire de 1 M€ est prévue en 2010.

Tableau 47 – Aide à l'importation d'animaux vivants, exécution financière de 2006 à 2009 par DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009
Allocation budgétaire	1 400 000	1 120 000	840 000	720 000
Réalisation (montant payé)	726 196	875 814	839 949	719 864
% de réalisation	52%	78%	99,99%	99,98%
Réalisation Guadeloupe	81 052	303 028	312 438	345 054
Réalisation Martinique	247 090	365 991	412 848	278 195
Réalisation Guyane	43 353	42 040	28 262	4 468
Réalisation Réunion	354 701	164 755	86 400	92 148

Source : ODEADOM

Les réalisations de la mesure Importation d'animaux vivants, en augmentation entre 2006 et 2007, sont contraintes par l'allocation budgétaire en 2008 et 2009 à hauteur de 840 000 € puis 720 000 € et atteignent une taux de réalisation de 100%.

Tableau 48 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Bovins, bubalins	403 700	117 700	10 885	0	-100,0%	-100,0%
Ovins, caprins	0	16 500	8 636	0	-100,0%	/
Porcins	103 235	136 080	161 334	65 200	-59,4%	-36,5%
Œufs à couvrir	114 410	166 611	170 507	154 652	-9,3%	35,2%
Volailles (poussins)	68 622	352 090	403 029	419 502	4,1%	511,3%
Lapins	28 529	85 734	85 557	80 190	-6,3%	181,1%
Chevaux et ânes	7 700	1 100	0	0	/	-100,0%
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0	/	/
Total	726 196	875 814	839 949	719 864	-14,3%	-0,9%

Source : ODEADOM

Tableau 49 – Réalisation physique (nombre d'animaux importés) de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009 par filière, tous DOM

Quantités (Nombre de têtes)	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Bovins, bubalins	367	107	11	0	-100,0%	-100,0%
Ovins, caprins	0	55	32	0	-100,0%	/
Porcins	246	324	427	156	-63,5%	-36,6%
Œufs à couvrir	673 000	980 063	1 114 920	909 720	-18,4%	35,2%
Volailles (poussins)	142 963	751 311	938 547	873 962	-6,9%	511,3%
Lapins	877	2 598	3 152	2 430	-22,9%	177,1%
Chevaux et ânes	7	1	0	0	/	-100,0%
Filières apicole et aquacole	0	0	0	0	/	/

Source : ODEADOM

80% des aides payées en 2009 correspondent à la filière avicole (volailles de chair et œufs à couvrir).

La filière cunicole est stable depuis 2007.

La filière porcine est en déclin.

L'arrêt des importations de la filière bovine et bubaline est dû au montant de l'aide qui est trop faible pour couvrir le coût de transport. Le montant unitaire de l'aide sera de 2 000 € en 2010 (au lieu de 1 100 € actuellement), ce qui devrait relancer les importations.

2.2.5.4 Bilan par DOM de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants

2.2.5.4.1 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Guadeloupe

Tableau 50 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière en Guadeloupe

Montants en €	2006	2007	2008	2009
Bovins	7 700	0	0	0
Ovins, caprins	0	0	4 318	0
Porcins	19 740	29 820	11 335	30 660
Œufs à couver	0	184	5 010	0
Volailles (poussins)	50 724	250 156	279 069	300 204
Lapins	2 888	22 869	12 706	14 190
Chevaux et ânes	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0
Total	81 052	303 028	312 438	345 054

Source : ODEADOM

Tableau 51 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009 en Guadeloupe

Quantités		2006	2007	2008	2009
Total	Bénéficiaires	6	7	7	5
Bovins	Animaux importés	7	0	0	0
	Bénéficiaires	1	0	0	0
Ovins, caprins	Animaux importés	0	0	16	0
	Bénéficiaires	0	0	1	0
Porcins	Animaux importés	47	71	30	73
	Bénéficiaires	3	3	2	1
Œufs à couver	Animaux importés	0	1 080	32 760	0
	Bénéficiaires	0	1	1	0
Volailles (poussins)	Animaux importés	105 676	521 868	651 476	625 425
	Bénéficiaires	1	2	2	3
Lapins	Animaux importés	100	693	428	430
	Bénéficiaires	1	1	1	1
Chevaux et ânes	Animaux importés	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0

Source : ODEADOM

Comme en 2008 (89%), la majorité (87%) des aides à l'importation d'animaux vivants perçues en 2009 par la Guadeloupe sont relatives aux volailles de chair. Malgré l'autorisation d'importation de poussins de pintades, dindes, oies et canards, le nombre de poussins importés n'a pas augmenté en 2009.

Les importations dans la filière porcine augmentent de nouveau grâce à l'abaissement de l'âge minimum pour l'importation à 2 mois au lieu de 3.

Les importations de lapins restent stables.

2.2.5.4.2 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Martinique

Tableau 52 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière en Martinique

Montants en €	2006	2007	2008	2009
Bovins	84 700	28 600	10 885	0
Ovins, caprins	0	1 800	0	0
Porcins	47 980	92 820	149 999	34 860
Œufs à couvrir	114 410	166 427	165 497	150 185
Volailles (poussins)	0	67 104	70 881	86 286
Lapins	0	9 240	15 586	6 864
Chevaux et ânes	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0
Total	247 090	365 991	412 848	278 195

Source : ODEADOM

Tableau 53 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009 en Martinique

Quantités		2006	2007	2008	2009
Total	Bénéficiaires	> 3	7	8	7
Bovins	Animaux importés	77	27	11	0
	Bénéficiaires	2	1	1	0
Ovins, caprins	Animaux importés	0	6	0	0
	Bénéficiaires	0	2	0	0
Porcins	Animaux importés	116	221	397	83
	Bénéficiaires	ND	1	3	2
Œufs à couvrir	Animaux importés	673 000	978 983	1 082 160	883 440
	Bénéficiaires	1	1	1	1
Volailles (poussins)	Animaux importés	0	139 800	164 150	179 763
	Bénéficiaires	0	1	2	3
Lapins	Animaux importés	0	280	795	208
	Bénéficiaires	0	1	1	1
Chevaux et ânes	Animaux importés	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0

Source : ODEADOM

L'arrêt des importations de bovins et la baisse du nombre d'animaux importés pour les autres espèces est la conséquence des arbitrages qui ont été effectués en début de campagne lorsque l'allocation budgétaire a été connue. Les aides 2009 sont de 32, 6% inférieures à celles de 2008. Les arbitrages ont

été difficiles, mais les filières les plus dépendantes de l'importation d'animaux ont été privilégiées (volailles). La filière porcine est celle qui a le plus pâti de la diminution de l'allocation.

En raison des conditions sanitaires, les importations d'animaux reproducteurs seront limités en 2010 et se feront uniquement par fret aérien.

2.2.5.4.3 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Guyane

Tableau 54 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière en Guyane

Montants en €	2006	2007	2008	2009
Bovins, bubalins	0	27 500	0	0
Ovins, caprins	0	0	4 318	0
Porcins	35 515	13 440	0	0
Œufs à couver	0	0	0	4 468
Volailles (poussins)	138	0	23 944	0
Lapins	0	0	0	0
Chevaux et ânes	7 700	1 100	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0
Total	43 353	42 040	28 262	4 468

Source : ODEADOM

Tableau 55 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009 en Guyane

Quantités		2006	2007	2008	2009
Total	Bénéficiaires	> 2	2	2	1
Bovins, bubalins	Animaux importés	0	25	0	0
	Bénéficiaires	0	1	0	0
Ovins, caprins	Animaux importés	0	0	16	0
	Bénéficiaires	0	0	1	0
Porcins	Animaux importés	83	32	0	0
	Bénéficiaires	1	1	0	0
Œufs à couver	Animaux importés	0	0	0	26 280
	Bénéficiaires	0	0	0	1
Volailles (poussins)	Animaux importés	287	0	55 450	0
	Bénéficiaires	ND	0	1	0
Lapins	Animaux importés	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0
Chevaux et ânes	Animaux importés	7	0	0	0
	Bénéficiaires	1	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0

Source : ODEADOM

La mesure a été peu sollicitée en Guyane en 2009 : 10 fois moins qu'en 2006. Seuls des œufs à couver ont été importés en 2009. Les exploitants et les OP connaissant des difficultés de trésorerie, ils n'ont pas pu importer d'animaux.

2.2.5.4.4 Bilan de l'aide à l'importation d'animaux vivants pour la Réunion

Tableau 56 – Aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009, montants payés par filière à la Réunion

Montants en €	2006	2007	2008	2009
Bovins	311 300	61 600	0	0
Ovins, caprins	0	14 700	0	0
Porcins	0	0	0	0
Œufs à couver	0	0	0	0
Volailles (poussins)	17 760	34 830	29 135	33 012
Lapins	25 641	53 625	57 266	59 136
Chevaux et ânes	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	0	0	0	0
Total	354 701	164 755	86 400	92 148

Source : ODEADOM

Tableau 57 – Réalisation physique de la mesure aide à l'importation d'animaux vivants de 2006 à 2009 à la Réunion

Quantités		2006	2007	2008	2009
Total	Bénéficiaires	> 3	4	2	2
Bovins	Animaux importés	283	56	0	0
	Bénéficiaires	ND	2	0	0
Ovins, caprins	Animaux importés	0	49	0	0
	Bénéficiaires	0	1	0	0
Porcins	Animaux importés	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0
Œufs à couver	Animaux importés	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0
Volailles (poussins)	Animaux importés	37 000	89 643	67 471	68 774
	Bénéficiaires	1	1	1	1
Lapins	Animaux importés	777	1 625	1 929	1 792
	Bénéficiaires	2	2	1	1
Chevaux et ânes	Animaux importés	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0
Filière apicole et aquacole	Animaux importés	0	0	0	0
	Bénéficiaires	0	0	0	0

Source : ODEADOM

A partir de 2008, la faible consommation de l'aide est liée à l'interdiction d'importations de ruminants en application d'un arrêté préfectoral du 05/05/2008 toujours en vigueur invoquant la situation sanitaire en Europe (FCO, fièvre catarrhale ovine).

Par ailleurs, l'importation de suidés vivants (porcs) est strictement interdite depuis 30 ans dans le but de garder le troupeau parfaitement sain.

Sur les 3 dernières années, la mesure bénéficie en particulier à la filière lapins et à la filière volailles de chair.

2.2.5.5 Conclusion pour la mesure Aide à l'importation d'animaux vivants

La baisse de l'allocation budgétaire en 2009 a contraint chaque DOM à limiter les importations d'animaux vivants. Les arbitrages entre les filières ont été difficiles.

La filière avicole reste la principale bénéficiaire avec 80% des aides octroyées en 2009.

L'augmentation de l'allocation budgétaire dès 2010 grâce à un complément sur fonds nationaux devrait permettre de répondre à nouveau entièrement aux besoins des filières.

2.3 La mesure Diversification des productions végétales

2.3.1 Description de la mesure

La mesure « Diversification des productions végétales » est dédiée aux productions végétales hors banane et canne à sucre. Elle comprend deux volets :

1 – « Fruits et légumes, cultures vivrières, fleurs et riz » qui comprend 6 aides :

- Aide à la commercialisation des productions locales ;
- Aide à la transformation ;
- Aide à la commercialisation hors région de production ;
- Actions d'accompagnement des filières qui se décompose en 5 sous-actions :
 - Aide à la collecte ;
 - Aide au transport de l'OP ou de la structure de commercialisation de l'OP au distributeur final ;
 - Soutien à la consommation des fruits et légumes locaux par les collectivités ;
 - Aide à la mise en place de politiques de qualité ;
 - Aide à la production de semences.

A partir de 2009, 2 nouvelles actions sont introduites dans le POSEI France au titre des aides d'Etat. Il s'agit des aides à la commercialisation des fruits tropicaux de la Réunion intitulées « Aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale » et « Aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale ». Ces aides sont respectivement payées par le Conseil Général et le Conseil Régional de la Réunion.

2 – « Plantes aromatiques, à parfum et médicinales » qui comprend 4 aides :

- Aide à la production de vanille verte ;
- Aide au maintien des surfaces plantées en vanille à la Réunion et en Guadeloupe ;
- Aide à la production d'huiles essentielles, d'extraits ou d'hydrolats ;
- Aide à la culture de géranium et de vétiver à la Réunion.

2.3.2 Rappel des objectifs

La mesure « Diversification des productions végétales » participe à la stratégie globale du programme POSEI France, en visant les objectifs suivants :

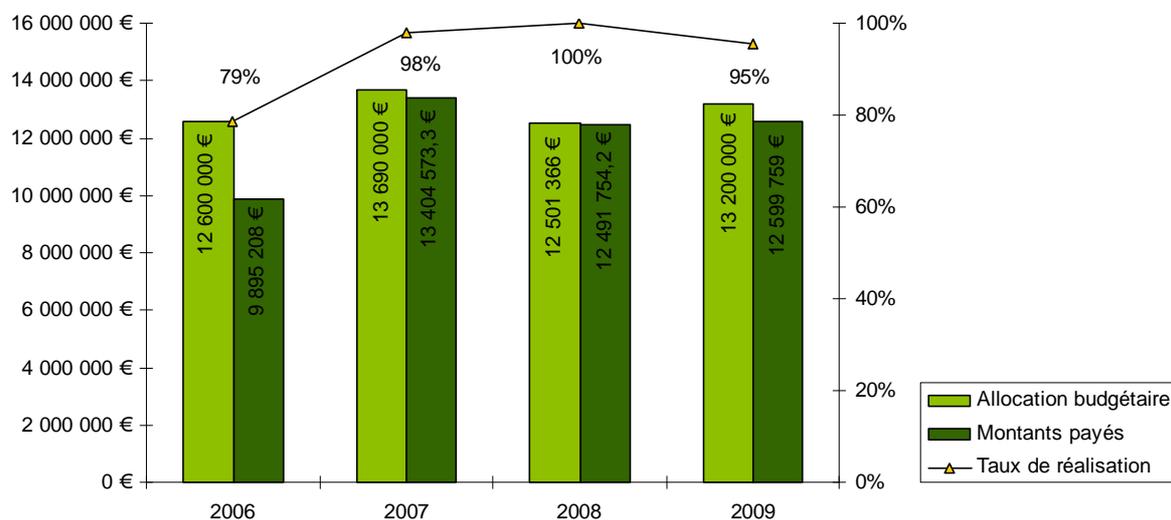
- Satisfaire les besoins du marché local, tant des ménages que de la restauration hors foyer, en assurant à chaque producteur un revenu équitable et en croissance ;
- Conforter les marchés de niche à l'export (fruits tropicaux et productions de contre-saison telles que le melon).

Les objectifs opérationnels permettant d'atteindre ces objectifs stratégiques sont les suivants :

- Augmenter certaines productions, dans le respect de l'équilibre des marchés ;
- Améliorer la structuration des filières, en suscitant l'organisation de la collecte et de la mise en marché (conditionnement), ainsi que des regroupements de producteurs ;
- Etendre l'accompagnement technique des producteurs ;
- Mettre en place des pratiques culturales respectueuses de l'environnement ;
- Accroître la qualité de la production ;
- Faciliter l'accès aux intrants (produits phytosanitaires, semences) ;
- Mener des expérimentations avec la recherche pour améliorer les techniques culturales et résoudre les problèmes parasitaires spécifiques aux zones tropicales et équatoriales ;
- Elargir les circuits de commercialisation traditionnels aux nouveaux débouchés tels la grande distribution, les collectivités, des niches à l'exportation, la transformation, les grossistes et la restauration hors foyer ;
- Concourir à l'entretien des espaces ;
- Développer l'emploi direct et induit.

2.3.3 Bilan global de la mesure diversification des productions végétales

Figure 7 – Exécution financière de la mesure diversification des productions végétales de 2006 à 2009



Source : ODEADOM

NOTE : Ces montants ne comprennent pas les aides nationales pour les fruits tropicaux à la Réunion

En 2008, un volume de demandes supérieur à l'allocation budgétaire avait conduit à l'application d'un stabilisateur à hauteur de 6,41% sur l'ensemble des aides, exception faite des aides en faveur des plantes aromatiques, à parfum et médicinales.

En 2009, malgré un fort niveau de demandes, aucun stabilisateur n'a dû être appliqué grâce à l'augmentation de l'allocation budgétaire d'une part et des volumes commercialisés plus faibles liés aux événements sociaux du début de l'année d'autre part.

En 2009, l'allocation budgétaire est utilisée à 95,6%.

Tableau 58 – Mesure diversification des productions végétales, exécution financière, années 2006 à 2009, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Allocation budgétaire	12 600 000	13 690 000	12 501 366	13 200 000	5,6%	-3,6%
Montant des aides demandées	10 155 291	13 864 699	13 861 941	13 184 578	-4,9%	-4,9%
Réalisation (Montants payés)	9 895 208	13 404 573	12 491 754*	12 599 759 €	0,9%	-6,0%
Réalisation (%)	78,5%	97,9%	99,9%	95,5%	4,4	17,0

Source : ODEADOM

* : En 2008 un stabilisateur de 6,41% a été appliqué, diminuant le niveau des paiements de 800 000 €

Note : Les montants payés sont inférieurs aux montants demandés. Ceci est lié aux contrôles administratifs et sur place opérés sur les dossiers. Ces contrôles ont permis de constater des erreurs des bénéficiaires dans la constitution des dossiers ou dans le calcul de la demande d'aide. Des dossiers non recevables ont fait l'objet d'un rejet définitif. De plus, la conjoncture économique liée aux événements sociaux des Antilles a fragilisé les échanges commerciaux et notamment la situation financière de certaines entreprises de la distribution.

L'allocation budgétaire est en hausse par rapport à 2008 (+5,3%) mais elle est en baisse par rapport à 2007 (-3,6%).

La baisse des demandes entre 2008 et 2009 et la baisse du niveau de réalisation (passant de 99,9% en 2008 à 95,5% en 2009) sont principalement dues à la diminution des quantités présentées à l'aide suite aux mouvements sociaux de 1^{er} trimestre 2009.

Tableau 59 – Mesure diversification des productions végétales, évolution des montants payés et des tonnages aidés par aide de 2006 à 2009, tous DOM

Quantités en tonnes et montants payés en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Montant total	9 895 208 €	13 404 573 €	12 491 754 €* 	12 599 759 €	0,9%	-6,0%
Commercialisation des productions locales	5 307 796 €	7 601 216 €	6 785 432 €	6 957 373 €	2,5%	-8,5%
	25 165 t	32 980 t	29 575 t	26 793 t	-9,4%	-18,8%
Aide à la transformation	457 516 €	1 184 434 €	1 170 720 €	1 023 485 €	-12,6%	-13,6%
	1 448 t	3 203 t	3 310 t	2 585 t	-21,9%	-19,3%
Commercialisation hors région de production	2 656 700 €	2 817 855 €	2 324 033 €	2 270 619 €	-2,3%	-19,4%
	11 748 t	12 033 t	9 938 t	8 486 t	-14,6%	-29,5%
Actions d'accompagnement des filières	941 534 €	1 312 562 €	1 711 291 €	1 925 983 €	12,5%	46,7%
Actions en faveur des plantes aromatiques, à parfum et médicinales	531 663 €	488 506 €	500 279 €	422 299 €	-15,6%	-13,6%

Source : ODEADOM

* : En 2008 un stabilisateur de 6,41% a été appliqué, diminuant le niveau des paiements de 800 000 €

Les aides à la filière végétale sont consommées à plus de la moitié (52,5%) par les aides à la commercialisation des productions locales. Les tonnages aidés sont en baisse entre 2008 et 2009 (-9,4%), 2009 étant une année atypique compte tenu des mouvements sociaux du 1^{er} trimestre aux Antilles qui ont entraîné un fort ralentissement de la commercialisation locale par manque de moyens de transport et des perturbations dans la grande distribution. De plus, depuis 2009 les producteurs individuels ne sont plus éligibles à l'aide pour la commercialisation des productions locales (hors horticulture), entraînant moins de demandes d'aide déposées.

Le montant de l'aide à la transformation est en baisse en 2009 (-12,6%) comparé à 2008, et les tonnages sont en baisse de 21,9%. Cette baisse est principalement liée aux événements sociaux du 1^{er} trimestre.

Les aides à la commercialisation hors région de production représentent 16,1% des aides de la filière végétale. Les tonnages aidés sont en baisse sur 1 an (-14,7%) et 2 ans (-29,6%).

La campagne 2009 de commercialisation des fruits et légumes en Guadeloupe et en Martinique a été perturbée par les mouvements sociaux du 1^{er} trimestre 2009. Les GMS étant fermées, les routes souvent bloquées, les producteurs ont improvisé des lieux de vente pour écouler leurs productions et répondre aux besoins des consommateurs. Le dysfonctionnement des ports et la forte diminution des importations qui s'en est suivie a vraisemblablement bénéficié aux productions locales. De plus, le blocage des ports maritimes et des aéroports a fortement pénalisé la commercialisation hors région de production durant cette période.

Ces mouvements sociaux d'une grande ampleur n'ont pas été considérés comme cas de « force majeure ». Les productions commercialisées hors contrat de commercialisation n'ont pas bénéficié de l'aide POSEI.

Les actions d'accompagnement des filières représentent 15,3% des aides versées et sont en forte hausse (46,7% sur 2 ans).

Les actions en faveur des plantes aromatiques, à parfum et médicinales représentent 4,2% des aides et sont en forte diminution (-15,6% entre 2008 et 2009). Ceci est principalement dû à une restructuration de la filière vanille.

Tableau 60 – Mesure diversification des productions végétales, évolution des montants demandés et payés par DOM de 2006 à 2009

Montants en €		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Total	Aides demandées	10 155 291 €	13 864 699 €	13 861 94 €	13 184 578 €	-4,9%	-4,9%
	Aides payées	9 895 208 €	13 404 573 €	12 491 754 €	12 599 759 €	0,9%	-6,0%
Guadeloupe	Aides demandées	3 097 494 €	4 039 299 €	3 721 733 €	3 663 369 €	-1,6%	-9,3%
	Aides payées	2 913 679 €	3 918 487 €	3 307 379 €	3 430 536 €	3,7%	-12,5%
Martinique	Aides demandées	3 331 125 €	4 551 448 €	4 052 382 €	3 551 862 €	-12,4%	-22,0%
	Aides payées	3 118 786 €	4 402 864 €	3 585 663 €	398 299 €	-5,2%	-22,8%
Guyane	Aides demandées	175 297 €	206 262 €	228 897 €	173 419 €	-24,2%	-15,9%
	Aides payées	184 192 €	186 596 €	192 076 €	112 930 €	-41,2%	-39,5%
Réunion	Aides demandées	3 551 375 €	5 067 690 €	5 858 929 €	5 795 926 €	-1,1%	14,4%
	Aides payées	3 678 551 €	4 896 626 €	5 406 636 €	557 994 €	4,6%	15,5%

Source : ODEADOM

* : En 2008 un stabilisateur de 6,41% a été appliqué, diminuant le niveau des paiements de 800 000 €

La Réunion est le DOM qui perçoit le plus d'aides pour la diversification des productions végétales, de plus ces aides sont en hausse de 15,5% en 2 ans. Pour les autres DOM, le montant perçu est en baisse depuis 2 ans, la baisse la plus forte étant constatée pour la Guyane avec -39,5% en 2 ans.

Tableau 61 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure diversification des productions végétales, années 2006 à 2009, tous DOM

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales						
Tonnages contractualisés	55 588	78 257	78 785	76 994	-2,3%	-1,6%
Tonnages aidés	25 165	32 980	29 575	26 793	-9,4%	-18,8%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	72	64	49	17	-42	-47
Aide à la transformation						
Tonnages contractualisés	6 783	6 829	8 940	7 102	-20,6%	4,0%
Tonnages aidés	1 448	3 203	3 310	2 586	-21,9%	-19,3%
Nombre de bénéficiaires	7	13	14	13	-1	Stable
Aide à la commercialisation hors région de production						
Tonnages contractualisés	22 161	26 675	28 647	24 794	-13,4%	-7,1%
Tonnages aidés	11 748	12 033	9 938	8 495	-14,5%	-29,4%
Nombre de bénéficiaires	27	33	32	27	-5	-6
Nombre de dossiers	59	65	76	39	-37	-26
Actions d'accompagnement des filières						
Montant des aides versées (€)	941 534 €	1 312 562 €	1 711 291 €	1 925 983 €	12,5%	46,7%
Structuration de la filière						
Nombre d'OP / GPPR	8	11	13	21	8	10
Nombre d'adhérents OP / GPPR	ND	645	ND	ND	/	/
Plantes à parfum et aromatiques						
Poids aidé (kg), aide à la production de vanille verte	17 598	11 866	6 982	6 052	-13,3%	-49,0%
Poids aidé (kg), aide à la production d'huiles essentielles et hydrolats	2 023	2 163	2 098	2 368	12,9%	9,5%
Surfaces aidées (hectares), aide au maintien des surfaces plantées en vanille	156	119	121	30	-74,9%	-74,4%
Surfaces aidées (hectares), aide à la culture de géranium et de vétiver	71	69	97	87	-10,3%	26,5%
Nombre de bénéficiaires	ND	ND	278	208	-70	/

Source : ODEADOM

Structuration : La filière végétale compte 21 OP et GPPR en 2009, soit 8 de plus qu'en 2008. Ces structures regroupent presque 1 000 producteurs.

Une interprofession guadeloupéenne des fruits et légumes et de l'horticulture, l'IGUAFLHOR a été constituée en 2009 avec l'ensemble des partenaires de l'aval et de l'amont de la filière.

En Martinique, une association AMAFLHOR (association pour la création de l'interprofession fruits légumes et horticoles de Martinique) a vu le jour 28 décembre 2009, dont les membres fondateurs sont les 6 OP et GPPR de la Martinique.

A la Réunion, l'Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes, AROP-FL, a été créée en avril 2009.

Les producteurs individuels (à l'exception des horticulteurs) n'étant plus éligibles pour l'aide à la commercialisation des productions locales, le nombre de bénéficiaires a diminué de plus des 2/3 en 2009 (-65,3%). La baisse de 55,4% du nombre de dossiers est également liée à cette modification.

Les trois aides suivantes peuvent faire l'objet d'un paiement semestriel : commercialisation des productions locales, transformation des fruits et légumes locaux, commercialisation hors région de production ainsi que l'aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats de géranium et de vétiver. Peu de bénéficiaires ont fait appel à cette possibilité aux Antilles, la raison étant la perturbation du marché local au cours du 1^{er} trimestre.

La possibilité de présenter des contrats en cours de campagne introduite en 2009 aurait dû avoir pour effet un rapprochement des tonnages contractualisés et des tonnages effectivement aidés et ainsi éviter la « sur-contractualisation » constatée ces dernières années. 2009 est cependant une année transitoire d'application de cette nouvelle disposition, la modification du programme ayant été adoptée le 3 mars 2009 et l'effet escompté n'est pour l'instant pas visible dans les chiffres. De plus, la commercialisation hors région de production ayant été perturbée par le blocage des ports maritimes et des aéroports, la contractualisation reste très supérieure aux tonnages aidés pour cette aide. 2010 devrait voir une régularisation de cette situation.

Filière plantes à parfum et aromatiques : voir section 2.3.4.4 (Bilan de la mesure diversification des productions végétales pour la Réunion).

2.3.4 Bilan de la mesure diversification des productions végétales par DOM

2.3.4.1 Bilan de la mesure diversification des productions végétales pour la Guadeloupe

En 2009, les filières végétales (hors banane et canne à sucre) représentent 40% de la valeur de la production agricole de la Guadeloupe, soit 120 M€.

L'Interprofession Guadeloupéenne des Fruits et Légumes et de l'Horticulture, IGUAFLHOR, a été créée le 20 mai 2009 avec pour principales missions le développement et l'amélioration de la coordination des acteurs du secteur, la conquête de nouvelles parts de marché et la diversification des produits. Pour cela, elle regroupe tous les acteurs de la filière : les producteurs, les agro-transformateurs, la grande distribution et les approvisionneurs.

L'interprofession s'est donné pour objectifs :

- L'amélioration de la connaissance de la production et du marché ;
- La mise en valeur des produits de la filière ;
- L'orientation de la production vers les besoins du marché et des consommateurs ;
- La limitation des intrants et la protection de l'environnement ;
- La mise en valeur et la protection de l'agriculture biologique.

Le 9 novembre 2009, les représentants de la profession agricole ont signé une charte pour une approche globale et concertée de la communication et de la promotion pour les produits agricoles de la Guadeloupe. Cette charte a été conclue entre l'IGUACANNE, l'IGUAFLHOR, l'IGUAVIE et la SICA LPG, ainsi que l'ensemble des partenaires institutionnels.

Sous l'impulsion croisée du programme de développement rural de la Guadeloupe et du programme POSEI, la filière continue de se structurer. En 2009, trois nouvelles structures ont ainsi obtenu une pré-reconnaissance : la SICA des Alizés (Basse-Terre), la Coopérative de l'Est (Saint-François) et la SICA Caribéenne de Fruits et Légumes, SICACFEL (Saint-François), qui regroupe trois GIE. Elles contribuent à la structuration de la filière en rejoignant les structures déjà existantes : Caraïbes Melonniers et SICAPAG, organisations de producteurs reconnues. Ces OP regroupent 124 adhérents (soit une augmentation de 24,0% par rapport à 2008) pour 1 000 hectares en production. La campagne 2009 n'est cependant pas significative car marquée par les événements sociaux du 1^{er} semestre 2009 ainsi que par l'application de la modification du programme qui limite l'accès aux aides à la commercialisation locale aux seuls producteurs adhérents d'OP et GPPR et exclut de ce fait les producteurs individuels à l'exception des producteurs horticoles. Les GPPR étant de jeunes structures agréées en 2009, leur activité devrait monter en puissance dans les prochaines années, à l'exception d'une des structures qui semble rencontrer des difficultés de fonctionnement. De nouveaux producteurs devraient adhérer à ces structures en 2010.

Tableau 62 – Mesure diversification des productions végétales en Guadeloupe, évolution des montants payés de 2006 à 2009 par aide

Montants payés en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales	1 098 059	1 644 284	1 755 613	1 847 059	5,2%	12,3%
<u>Fruits et légumes</u>	1 048 482	1 590 924	1 705 581	1 809 152	6,1%	13,7%
OP ou GPPR	507 681	1 073 424	1 443 086	1 809 152	25,4%	68,5%
Producteurs individuels	540 800	517 499	262 495	0	/	/
<u>Fleurs et plantes</u>	49 577	53 360	50 032	37 907	-24,2%	-29,0%
Aide à la transformation	0	245 422	81 560	59 500	-27,0%	-75,8%
OP ou GPPR	0	10 423	33 813	48 783	44,3%	368,0%
Producteurs individuels	0	234 999	47 747	10 717	-77,6%	-95,4%
Aide à la commercialisation hors région de production	1 338 454	1 499 614	938 944	1 006 543	7,2%	-32,9%
<u>Fruits, légumes frais, fleurs et plantes</u>	1 293 866	1 469 242	919 333	984 098	7,0%	-33,0%
OP ou GPPR	821 206	1 153 910	780 961	946 820	21,2%	-17,9%
Producteurs individuels	472 660	315 332	138 372	37 279	-73,1%	-88,2%
<u>Produits transformés</u>	44 588	30 372	19 611	22 445	14,4%	-26,1%
Actions d'accompagnement	477 166	529 168	531 262	517 434	-2,6%	-2,2%
Aide à la collecte	87 214	114 393	103 280	111 319	7,8%	-2,7%
Aide au transport	103 414	171 249	177 377	211 224	19,1%	23,3%
Soutien à la consommation locale	1 652	2 268	1 627	29 034	1684,5%	1180,1%
Mise en place de politiques de qualité	284 886	241 258	248 978	165 857	-33,4%	-31,3%
Total des aides payées	2 913 679	3 918 487	3 307 379	3 430 536	3,7%	-12,5%

Source : ODEADOM

Tableau 63 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure diversification des productions végétales en Guadeloupe, années 2006 à 2009

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales						
Tonnages contractualisés	19 252	24 874	25 000	18 608	-25,6%	-25,2%
Tonnages aidés	6 682	8 260	8 146	6 845	-16,0%	-17,1%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	29	20	16	4	-12	-16
Aide à la transformation						
Tonnages contractualisés	20	1 573	1 680	689	-59,0%	-56,2%
Tonnages aidés	0	757	267	161	-39,7%	-78,7%
Nombre de bénéficiaires	0	5	3	3	0	-2
Aide à la commercialisation hors région de production						
Tonnages contractualisés	8 021	8 945	12 500	8 690	-30,5%	-2,9%
Tonnages aidés	4 320	4 952	3 749	2 974	-20,7%	-39,9%
Nombre de bénéficiaires	4	4	5	5	0	-1
Actions d'accompagnement des filières						
Montant des aides versées (€)	477 166 €	529 168 €	531 262 €	517 434	-2,6%	-2,2%
Structuration de la filière						
Nombre d'OP / GPPR	2	2	2	5	150,0%	150,0%
Nombre d'adhérents OP / GPPR	68	55	100	124	24	69

Source : ODEADOM

Aide à la commercialisation des productions locales

Les tonnages aidés sont en baisse de 16% : la commercialisation locale a été affectée par les perturbations du 1^{er} trimestre 2009 (voir section 2.3.4.1).

Les surfaces consacrées aux cultures de fruits et légumes sont en progression. Ainsi, en 2009, malgré la perturbation de la commercialisation, la production locale de fruits et légumes a satisfait 78% des besoins locaux.

Transformation

La baisse des tonnages aidés (-39,7%) et du montant d'aide payé est directement liée au ralentissement de l'activité économique de la Guadeloupe qui a eu un impact sur le fonctionnement des usines de transformation durant le premier trimestre.

Commercialisation hors région de production

La baisse des tonnages aidés (-20,7%) est due aux événements sociaux du début de l'année 2009. La production concernée en Guadeloupe est le melon. Cependant, la hausse des aides (7,2%) est liée au fait que l'aide est calculée sur la base de 10 % ou 13 % du prix CAF et qu'une augmentation de 10 % en moyenne a été constatée sur le montant du fret durant cette campagne, les prix payés aux producteurs ayant été maintenus. D'autre part, l'application d'un stabilisateur en 2008 avait diminué le montant des aides payées.

Actions d'accompagnement des filières

Les montants payés sont en légère baisse (-2,6%). Cependant, cette baisse est due à la diminution de l'aide à la mise en place de politiques de qualité (-33,4%) due à la dégressivité de l'aide. Les autres actions d'accompagnement (aide à la collecte, au transport, soutien à la consommation par les collectivités) sont en hausse, avec une augmentation importante pour le soutien à la consommation par les collectivités passant de 1 627 € en 2006 à 29 034 € en 2009, ce qui montre que la production locale prend des parts de marché dans la restauration collective hors foyer et notamment des collectivités publiques.

Perspectives 2010

En 2010 est attendue la montée en puissance des nouvelles OP de la filière végétale en Guadeloupe, les producteurs individuels rejoignant les OP, entraînant un renforcement de la structuration et de l'activité de cette filière.

L'année 2009 étant atypique par la baisse des volumes aidés suite aux mouvements sociaux, 2010 devrait voir un niveau d'aides dépassant celui de 2008.

La sur-contractualisation des quantités entre les producteurs et les OP devrait se rétablir pour voir le volume contractualisé tendre vers le volume commercialisé ou transformé.

L'organisation renforcée de la production doit permettre de répondre de mieux en mieux aux besoins de la restauration collective. Des échanges doivent également se consolider entre les DFA.

2.3.4.2 Bilan de la mesure diversification des productions végétales pour la Martinique

En plus des évènements sociaux du 1^{er} trimestre (voir section 2.3.4.1), l'année 2009 a été marquée par deux événements climatiques ayant fortement perturbé la campagne de production : des pluies diluviennes début mai, provoquant de fortes inondations et des glissements de terrain très importants, et un déficit pluviométrique sur les 7 derniers mois de l'année. Des producteurs maraîchers et vivriers ont été déclarés « sinistrés ».

Pour les cultures maraîchères, 334 déclarations de pertes de cultures éligibles représentent des pertes pour un montant de 2 610 632 €, s'y ajoutent 285 729 € pour l'arboriculture fruitière.

L'affaiblissement de la production de certaines cultures suite à une succession d'évènements climatiques défavorables (pluies au 2^{ème} trimestre 2008, cyclone Dean en 2007) et la pollution des sols au chlordécone avait ouvert une place importante aux produits d'importation.

En 2009 on constate une baisse des principales importations de fruits et légumes à l'exception des oranges. Cette baisse, en partie liée au blocage des ports, a permis de diminuer la pression concurrentielle due aux importations que les productions locales ont connu ces dernières années.

Les conditions climatiques difficiles ont induit une baisse de 5% la production de légumes frais et de 16% de la production de fruits entre 2008 et 2009.

Cependant, la production de racines et de tubercules augmente de 16% en 2009. Cette augmentation est due en partie à un accroissement de 30% des surfaces consacrées à ces productions.

Les superficies en production de fruits et légumes sont de l'ordre de 3 150 ha. Elles amorcent une légère remontée en 2009 (+1%).

La structuration de la filière progresse avec notamment la pré-reconnaissance de l'Association Caraïbes Exotiques, venue ainsi rejoindre la SCA Ananas Martinique et l'Association des Vergers et Jardins Tropicaux déjà pré-reconnues ainsi que Caraïbes Melonniers, le GIE MHM et la SOCOPMA, organisations de producteurs reconnues. En Martinique, 320 producteurs adhèrent à des structures organisées en 2009.

Tableau 64 – Mesure diversification des productions végétales en Martinique, évolution des montants payés de 2006 à 2009 par aide

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales	2 075 569	3 091 354	2 057 958	1 921 693	-6,6%	-37,8%
<u>Fruits et légumes</u>	1 910 271	2 878 622	1 930 879	1 752 332	-9,2%	-39,1%
OP ou GPPR	1 871 072	2 740 860	1 892 301	1 752 332	-7,4%	-36,1%
Producteurs individuels	39 199	137 762	38 578	0	/	/
<u>Fleurs et plantes</u>	165 298	212 732	127 079	169 361	33,3%	-20,4%
Aide à la transformation	342 920	609 136	571 057	498 166	-12,8%	-18,2%
OP ou GPPR	126 747	475 864	561 469	492 092	-12,4%	3,4%
Producteurs individuels	216 173	133 272	9 588	6 074	-36,6%	-95,4%
Aide à la commercialisation hors région de production	435 103	397 405	400 755	413 076	3,1%	3,9%
<u>Fruits, légumes frais, fleurs et plantes</u>	408 825	364 447	382 841	384 893	0,5%	5,6%
OP ou GPPR	377 035	294 498	289 974	322 527	11,2%	9,5%
Producteurs individuels	31 790	69 949	92 867	62 366	-32,8%	-10,8%
<u>Produits transformés</u>	26 278	32 958	17 914	28 183	57,3%	-14,5%
Actions d'accompagnement	265 194	304 969	555 893	565 363	1,7%	85,4%
Aide à la collecte	100 721	80 306	133 795	120 074	-10,3%	49,5%
Aide au transport	21 749	24 576	102 162	121 600	19,0%	394,8%
Soutien à la consommation locale	142 724	7 996	153 340	200 503	30,8%	2407,6%
Mise en place de politiques de qualité	0	192 092	166 596	123 186	-26,1%	-35,9%
TOTAL des aides payées	3 118 786	4 402 864	3 585 663	3 398 299	-5,2%	-22,8%

Source : ODEADOM

Tableau 65 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure diversification des productions végétales en Martinique, années 2006 à 2009

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales						
Tonnages contractualisés	18 087	29 609	23 412	30 321	29,5%	2,4%
Tonnages aidés	9 068	12 830	8 785	7 449	-15,2%	-41,9%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	18	23	17	8	-9	-15
Aide à la transformation						
Tonnages contractualisés	5 598	2 766	3 115	2 162	-30,6%	-21,8%
Tonnages aidés	1 041	1 499	1 383	1 120	-19,0%	-25,3%
Nombre de bénéficiaires	5	4	4	3	-1	-1
Aide à la commercialisation hors région de production						
Tonnages contractualisés	4 888	3 282	4 083	4 297	5,2%	30,9%
Tonnages aidés	1 689	1 364	1 627	1 422	-12,6%	4,2%
Nombre de bénéficiaires	6	6	7	6	-1	0
Actions d'accompagnement des filières						
Montant des aides versées (€)	265 194 €	304 969 €	555 893 €	565 363 €	1,7%	85,4%
Structuration de la filière						
Nombre d'OP / GPPR	4	4	5	6	20,0%	50,0%
Nombre d'adhérents OP / GPPR	300	286	298	320	22	34

Source : ODEADOM

Aide à la commercialisation des productions locales

La baisse des tonnages (-15,2%) et du montant des aides (-6,6%) pour l'aide à la commercialisation des productions locales est due d'une part aux événements sociaux du 1^{er} semestre 2009 qui ont entraîné un ralentissement important de l'économie martiniquaise et d'autre part aux perturbations climatiques du mois de mai 2009.

Comme en Guadeloupe, les mouvements sociaux ont perturbé le début de l'année 2009 : les producteurs n'ont pas pu livrer leurs marchandises aux OP ou GPPR auxquels ils adhèrent au cours du 1^{er} trimestre de cette campagne et ont dû proposer leurs produits aux consommateurs hors des circuits de commercialisation habituels.

La production locale couvre 50% de la demande en fruits et 70% de la demande en légumes, laissant encore une marge de progression importante.

Aide à la transformation

Les tonnages aidés sont en baisse de 19,0% sur 1 an et de 25,3% sur 2 ans. La baisse entre 2008 et 2009 est liée à la calamité de mai 2009 ayant entraîné une baisse de la production et donc de la matière première disponible à la transformation.

Aide à la commercialisation hors région de production

L'augmentation des aides à la commercialisation hors région de production est, comme pour la Guadeloupe, liée à l'augmentation importante du coût du fret durant cette campagne.

Perspectives 2010

La stratégie des professionnels s'inscrit dans un programme global de relance visant à atteindre un potentiel de production de 87 000 tonnes avec une surface en production stabilisée à 1 000 ha.

Dans cette optique, la volonté de poursuivre l'organisation professionnelle de la filière des fruits et légumes et de l'horticulture est renforcée avec la création d'une association de groupements de producteurs, AMAFLHOR (Association pour la création de l'interprofession fruits et légumes et horticoles de Martinique). De plus, il faut souligner le regroupement des producteurs horticoles au sein d'une nouvelle association.

2.3.4.3 Bilan de la mesure diversification des productions végétales pour la Guyane

Pour l'année 2009, l'ensemble des productions sont en augmentation par rapport à 2008, notamment pour les filières maraîchère et vivrière pour lesquelles les chiffres de production sont respectivement de 27 500 t et 36 500 t.

La structuration des filières de diversification végétale s'intensifie avec les deux nouvelles structures agréées, l'APPFLDT et le GDA MANA, qui ont engagé des techniciens durant cette campagne 2009 afin de renforcer le rôle des structures auprès des producteurs de l'ouest de la Guyane.

Tableau 66 – Mesure diversification des productions végétales en Guyane, évolution des montants payés de 2006 à 2009 par aide

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales	16 892	15 101	1 589	0	-100,0%	-100,0%
Aide à la transformation	0	0	4 018	5 888	46,5%	/
Structures agréées	0	0	1 538	1 838	19,6%	/
Producteurs individuels	0	0	2 480	4 049	63,2%	/
Aide à la commercialisation hors région de production	167 300	171 495	186 470	107 042	-42,6%	-37,6%
Fruits, légumes frais, fleurs et plantes	0	0	0	0	0,0%	0,0%
Riz	167 300	171 495	186 470	105 589	-43,4%	-38,4%
Produits transformés	0	0	0	1 454	/	/
Actions d'accompagnement des filières	0	0	0	0	/	/
TOTAL des aides payées	184 192	186 596	192 076	112 930	-41,2%	-39,5%

Source : ODEADOM

Tableau 67 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure diversification des productions végétales en Guyane, années 2006 à 2009

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales						
Tonnages contractualisés	330	330	240	0	-100%	-100%
Tonnages aidés	61	81	13	0	-100%	-100%
Nb de demandeurs (structures agréées)	2	2	6	0	-6	-2
Aide à la transformation						
Tonnages contractualisés	0	0	51	19	130,8%	/
Tonnages aidés	0	0	12	18	46,3%	/
Nombre de bénéficiaires	0	0	3	1	-2	1
Aide à la commercialisation hors région de production						
Tonnages contractualisés	4 000	7 500	4 000	4 010	0,3%	-46,5%
Tonnages aidés	4 000	4 000	2 770	2 423	-12,5%	-39,4%
Nombre de bénéficiaires	1	1	1	3	2	2
Structuration de la filière						
Nombre de structures agréées	1	1	1	1	200,0%	200,0%
Nombre d'adhérents à une structure agréée	14	14	12	14	2	Stable

Source : ODEADOM

Aide à la commercialisation des productions locales

En 2009, aucune aide à la commercialisation sur le marché local n'a été versée. Les structures agréées étant en phase de démarrage en 2009, leur activité devrait progresser en 2010.

Aide à la transformation

Cette aide a été sollicitée pour la 1^{ère} fois en 2008 et elle continue de progresser en 2009. Cependant, un seul transformateur a sollicité l'aide durant cette campagne.

Aide à la commercialisation hors région de production

Un nouvel acheteur a contractualisé avec le transformateur Délice de Guyane en vue de commercialiser des produits guyanais sur le marché métropolitain. Les quantités ainsi commercialisées hors région de production restent très faibles.

Le riz reste le principal produit agricole expédié hors de la Guyane, même si les quantités expédiées ont baissé de 13% entre 2008 et 2009, suite à un changement progressif du mode de culture passant à une récolte par an au lieu de deux.

Le riz représente 95% des aides perçues par la Guyane en 2009 à travers l'aide à la commercialisation hors région de production.

Perspectives 2010

L'activité des structures agréées devrait prendre de l'ampleur, et l'aide à la commercialisation des productions locales devrait de nouveau compter des bénéficiaires en Guyane.

Les professionnels souhaitent conquérir de nouveaux marchés notamment ceux des collectivités publiques et assurer à l'avenir un approvisionnement régulier et de qualité auprès des cantines, hôpitaux..., entraînant ainsi une planification des apports aux structures de la production.

La commercialisation hors région de production devrait continuer sa diversification avec l'expédition de produits transformés.

2.3.4.4 Bilan de la mesure diversification des productions végétales pour la Réunion

La valeur de la production agricole de la filière végétale hors canne à sucre à la Réunion est de 118 M€ en 2009.

Le taux de couverture du marché local en frais varie entre 67 et 75% sur la période 2006 à 2009. Cette variation est principalement due aux aléas climatiques.

Depuis 2006, les surfaces fruitières se stabilisent autour de 2 100 ha pour une production moyenne annuelle de 34 000 t. Cette production couvre 70% de la consommation réunionnaise.

Les conditions climatiques ont été difficiles en 2009 : chaleur et fortes pluies en début de campagne, tempêtes Gaël et Jade ont perturbé les cycles de production. Les productions de fruits et légumes ont reculé de 14%, avec des rendements plus faibles que les années précédentes.

Les fruits et légumes importés sont en augmentation de 10,5% pour les fruits et de 15,9% pour les légumes sur les quatre dernières années. Pendant la même période, les exportations de fruits ont augmenté de 22% en valeur.

Tableau 68 – Mesure diversification des productions végétales à la Réunion, évolution des montants payés de 2006 à 2009 par aide

Montant payé en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales	2 117 275	2 850 477	2 970 272	3 188 621	7,4%	11,9%
<u>Fruits et légumes</u>	2 058 460	2 727 825	2 895 755	3 142 683	8,5%	15,2%
OP ou GPPR	1 784 573	2 524 731	2 831 912	3 142 683	11,0%	24,5%
Producteurs individuels	273 887	203 094	63 844	0	/	/
<u>Fleurs et plantes</u>	58 816	122 652	74 517	45 938	-38,4%	-62,5%
Aide à la transformation	114 596	329 876	514 085	459 931	-10,5%	39,4%
OP ou GPPR	980	169 554	378 252	449 355	18,8%	165,0%
Producteurs individuels	113 616	160 323	135 833	10 576	-92,2%	-93,4%
Aide à la commerc. Hors RP	715 842	749 342	797 864	743 957	-6,8%	-0,7%
<u>Fruits, légumes frais, fleurs et plantes</u>	665 173	661 323	750 447	662 711	-11,7%	0,2%
OP ou GPPR	484 641	480 830	569 092	659 047	15,8%	37,1%
Producteurs individuels	180 532	180 493	181 355	3 664	-98,0%	-98,0%
<u>Produits transformés</u>	50 670	88 019	47 417	81 246	71,3%	-7,7%
Actions d'accompagnement	199 175	478 425	624 136	843 186	35,1%	76,2%
Aide à la collecte	104 942	143 417	185 418	193 879	4,6%	35,2%
Aide au transport	89 975	143 422	157 629	160 941	2,1%	12,2%
Soutien à la consommation locale	0	4 735	7 500	8 964	19,5%	89,3%
Mise en place de politiques de qualité	4 257	178 120	269 976	470 334	74,2%	164,1%
Production de semences	0	8 730	3 614	9 068	151,0%	3,9%
Aides vanille	531 663	488 506	500 279	422 299	-15,6%	-13,6%
Production de vanille verte	131 987	88 994	52 364	60 522	15,6%	-32,0%
Maintien des surfaces plantées	77 850	59 375	60 335	15 053	-75,1%	-74,6%
Aides plantes à parfum	321 826	340 138	387 580	346 725	-10,5%	1,9%
Production d'HE et d'hydrolats	110 201	129 778	125 872	137 620	9,3%	6,0%
Culture de Géranium et de Vétiver	211 625	210 360	261 708	209 105	-20,1%	-0,6%
TOTAL des aides payées	3 678 551	4 896 626	5 406 636	5 657 994	4,6%	15,5%

Source : ODEADOM

Tableau 69 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure diversification des productions végétales à la Réunion, années 2006 à 2009

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Aide à la commercialisation des productions locales						
Tonnages contractualisés	17 919	23 444	30 133	28 065	-6,9%	19,7%
Tonnages aidés	9 354	11 809	12 631	12 499	-1,0%	5,8%
Nb de demandeurs (OP, GPPR, individuels)	23	19	10	5	-5	-14
Aide à la transformation						
Tonnages contractualisés	1 166	2 490	4 094	4 134	1,0%	66,0%
Tonnages aidés	407	948	1 648	1 287	-21,9%	35,8%
Nombre de bénéficiaires	2	4	4	6	2	2
Nombre de dossiers	73	75	35	26	-9	-49
Aide à la commercialisation hors région de production						
Tonnages contractualisés	5 252	6 948	8 064	7 797	-3,3%	12,2%
Tonnages aidés	1 739	1 717	1 792	1 676	-6,5%	-2,4%
Nombre de bénéficiaires	16	22	19	13	-6	-9
Actions d'accompagnement des filières						
Montant des aides versées (€)	199 175 €	478 425 €	624 136 €	834 118 €	33,6%	74,3%
Structuration de la filière						
Nombre d'OP / GPPR	1	4	5	7	40,0%	75,0%
Nombre d'adhérents à une OP ou GPPR	ND	290	ND	471	/	181
Plantes à parfum et aromatiques						
Poids aidé (kg), aide à la production de vanille verte	17 598	11 866	6 982	6 052	-13,3%	-49,0%
Poids aidé (kg), aide à la production d'huiles essentielles et hydrolats	2 023	2 163	2 098	2 368	12,9%	9,5%
Surfaces aidées (hectares), aide au maintien des surfaces plantées en vanille	156	119	121	30	-74,9%	-74,4%
Surfaces aidées (hectares), aide à la culture de géranium et de vétiver	71	69	97	87	-10,3%	26,5%
Nombre de structures bénéficiaires	4	3	3	4	33,3%	33,3%

Source : ODEADOM

Fruits et légumes, plantes et fleurs

La structuration de la filière se poursuit avec le regroupement de plus de 400 producteurs au sein de 7 OP ou GPPR : l'Association Anafruit (2005), la SCA Fruits de la Réunion (2007), la SCA Terre Bourbon (2007), l'Association des producteurs réunionnais de fruits et légumes destinés à la transformation, l'APRFLDT (2008) et en 2009 la SCA Ananas Réunion. Ces nouvelles structures viennent renforcer la filière auprès des deux organisations de producteurs reconnues SCA Vivéa (OP reconnue en 2007) et SICA Terre Réunionnaise (reconnue en 2009).

En avril 2009 a été créée l'AROP-FL, l'Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes.

Aide à la commercialisation des productions locales

Les aides sont en progression de 7,4% par rapport à 2008. Cette augmentation est directement liée au fait que les aides versées dans le cadre des OP ou GPPR sont à des taux préférentiels, car par ailleurs on constate une stabilisation des quantités commercialisées (-1%) alors même que les producteurs individuels ne bénéficient plus des aides.

Aide à la transformation

Le montant versé au titre de l'aide à la transformation est en baisse de 10,5% entre 2008 et 2009, mais progresse depuis 2007 (+39,4%). Les conditions climatiques difficiles impactant les niveaux de production ont entraîné une concurrence forte entre l'approvisionnement du marché local et celui de la transformation. On observe une baisse conséquente des aides versées aux producteurs individuels (-92 %).

Aide à la commercialisation hors région de production

Ces aides sont en recul sauf pour la commercialisation de produits transformés qui augmente de 71,1% en 1 an.

Actions d'accompagnement des filières

Ces aides sont en augmentation. La production de semences a retrouvé son niveau de 2007 après des productions plus faibles en 2008, marquant une augmentation de 3,9% en 2 ans.

Les aides pour les politiques de qualité ont augmenté de 74,2% en 1 an. Ceci est principalement dû aux programmes de qualification des exploitations au titre de l'agriculture raisonnée. Fin décembre 2009, 85 exploitations adhérentes d'OP étaient ainsi qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée. 45 d'entre elles ont obtenu leur qualification en 2009.

Actions en faveur des plantes aromatiques et médicinales

Plantes aromatiques : vanille

Un diagnostic de la filière a été conduit en 2009 dans l'objectif de redéfinir la stratégie commerciale globale. Les structures PROVANILLE et la Vanilleraie vont s'investir dans la préparation de la vanille et la commercialisation. La Vanilleraie développe également l'agro-tourisme autour de la vanille.

Aide pour la production de vanille verte

Les aides pour la production de vanille sont toujours en baisse : la production de vanille aidée par le programme POSEI a chuté de moitié en 2 ans sous la pression des importations à bas prix (13,3% entre 2008 et 2009). Cependant, les producteurs de vanille sont dans une démarche IGP (Indication Géographique Protégée) afin de valoriser la vanille originaire de la Réunion. Ce dossier a été transmis fin 2008 à l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) et dans ce cadre le montant de l'aide à la production passe de 7,5 € du kilogramme à 10 €. Les dossiers 2009 tiennent compte de cette majoration qui se traduit par une augmentation des aides payées de 15,6% malgré une diminution de 13,3% des tonnages aidés.

Aide au maintien des surfaces plantées à la Réunion

En 2009, les surfaces bénéficiant de l'aide pour le maintien des surfaces plantées en vanille sont de 30 hectares contre 121 hectares en 2008, soit 4 fois moins. En effet, la structure UR2 a fermé et la nouvelle SCA PROVANILLE n'a pas obtenu son agrément. De plus, l'expert étant parti, le manque de compétences a également retardé le montage des dossiers de demande.

Plantes à parfum

Aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats

Les conditions climatiques difficiles (tempête Jade et cyclone tropical Gaël) ont contraint la filière de production d'huiles essentielles à demander, compte tenu d'une perte de production significative, le bénéfice de circonstances exceptionnelles. La demande d'aide présentée dans ce cadre tenait compte de la production de l'année 2008 et du différentiel de quantité par rapport à 2009 comme le permet le programme POSEI et la circulaire d'application.

Aide à la culture de géranium et de vétiver

S'agissant des productions de plantes à parfum et aromatiques, on constate un léger redressement de la production malgré des conditions difficiles de production (aléas climatiques).

En effet, les dégâts causés à l'agriculture par les cyclones intenses GAEL (4 au 8 février 2009) et JADE (du 4 au 7 avril 2009), ont particulièrement affectés la production de géranium.

En 2009, une partie des aides ont été versées en application de la réglementation sur le cas de force majeure. Ces aides ont été calculées à la fois sur la base des références historiques mais également sur les contrats de productions transmis.

Perspectives 2010

AROP-FL, l'Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs des Fruits et Légumes favorisera la dynamique entre les OP pour mettre en place des actions commerciales et promotionnelles. Dans cette logique et suite aux réflexions menées en 2009, le programme « Oser Fruits et Légumes » a vu le jour début 2010. Il vise d'une part à faire évoluer la part de marché des productions locales issues des OP, actuellement de 20%, pour atteindre 50% sous l'impulsion d'une stratégie globale dynamique et d'autre part à une meilleure maîtrise des données économiques de la filière. Ce programme a l'ambition de :

- Développer l'activité pour créer des emplois ;
- Structurer l'offre de produits locaux ;
- Accompagner les démarches de qualité ;
- Développer les démarches d'innovation ;
- Consolider les OP existantes ;
- Préparer la mise en place d'une interprofession.

2010 est une année clé pour consolider le maintien de la filière vanille à la Réunion. La démarche IGP et le programme mis en place devrait y contribuer. De plus, un rapprochement s'opère entre les professionnels de la vanille et ceux des plantes à parfum et médicinales avec la création d'une nouvelle structure ADPAPAM.

2.3.4.5 Aides en faveur de la filière fruits tropicaux de la Réunion à l'exportation

Les 2 aides à la commercialisation des fruits tropicaux de la Réunion, « Aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale » et « Aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'Union européenne continentale » sont des aides versées par les collectivités locales qui ont été introduites en 2009 dans le programme POSEI.

Tableau 70 – Aides à la commercialisation des fruits tropicaux à la Réunion, montants payés, tonnages aidés, nombre de bénéficiaires en 2009

Montants en € et quantités en tonnes	2009
Aide au conditionnement des fruits tropicaux expédiés vers l'UE continentale	312 340 €
Nombre de bénéficiaires	4
Volumes concernés	1 735 t
Aide au transport des fruits tropicaux expédiés vers l'UE continentale	542 250 €
Nombre de bénéficiaires	4
Volumes concernés	2 012 t

Source : DAF de la Réunion

2.3.5 Conclusion pour la mesure diversification des productions végétales

L'allocation budgétaire de la mesure diversification des productions végétales pour 2009 n'a pas été entièrement utilisée. Les aides accompagnent les producteurs vers une meilleure valorisation des produits et une meilleure maîtrise de leur commercialisation. Les aides permettent également aux maraîchers de relancer leur activité après les perturbations climatiques qui sont fréquentes dans ces territoires.

Le programme POSEI a permis d'amorcer sérieusement la structuration des filières végétales dans les DOM et continuera à l'améliorer notamment en conditionnant les aides à la commercialisation locale à l'adhésion des bénéficiaires à une OP, un GPPR ou une structure agréée.

Le programme POSEI France contribue fortement à l'amélioration de la qualité des productions locales, en incitant les producteurs à accéder à des signes officiels de qualité.

La volonté des professionnels de créer une structure dans chacun des départements Guadeloupe, Martinique et La Réunion, et d'établir un programme commun visant à développer les productions endogènes est à souligner. Ces structures ont vocation, à terme, à amener les filières de production à posséder une meilleure connaissance des marchés et à promouvoir et valoriser les produits locaux.

Grâce à la structuration accrue de la filière végétale, un réseau de références sera prochainement mis en place pour les filières de diversification des productions végétales.

A l'avenir, le programme POSEI France mettra d'avantage l'accent sur le renforcement de l'animation des filières, la promotion, la mise en place d'un observatoire économique, la promotion de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée et cherchera des pistes pour dégager des synergies entre les différentes filières aidées.

A la Guadeloupe et en Martinique, l'Institut Technique Tropical (IT²) a ainsi été créé en avril 2010. Il réunit l'ITBAN et les structures de la filière végétale et travaillera en réseau avec les centres techniques de la canne et du sucre (CTCS) et les filières élevage en mettant l'accent sur les synergies inter-filières, l'agriculture raisonnée et le développement des cultures endogènes.

2.4 La mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum

2.4.1 Description de la mesure

La filière Canne-Sucre-Rhum est un des piliers de l'économie agricole des départements d'outre-mer. La canne à sucre est cultivée dans les quatre DOM et les surfaces cultivées représentent 30% de la Surface Agricole Utilisée totale.

Les professionnels estiment qu'au global, la filière Canne-Sucre-Rhum représente près de 20 000 emplois directs et indirects dans l'ensemble des départements d'outre-mer.

Cette filière contribue de manière essentielle à la qualité de l'environnement, au maintien de l'emploi et présente une complémentarité forte avec d'autres productions agricoles, au sein même de nombreuses exploitations.

La mesure Canne-Sucre-Rhum du programme POSEI France se décline en trois actions ciblant les principaux secteurs de la filière :

- Soutien à l'industrie sucrière : aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre ;
- Soutien aux planteurs de canne à sucre : aide au transport de la canne entre les bords de champs et les balances de pesée ;
- Soutien aux distilleries de rhum agricole : aide à la transformation de la canne en rhum agricole.

2.4.2 Rappel des objectifs

La mesure du programme POSEI France en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum participe aux objectifs opérationnels suivants :

- Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence ;
- Création de valeur ajoutée locale par la transformation fermière, artisanale ou industrielle des productions ;
- Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison.

Les objectifs spécifiques pour chacune des actions de la mesure Canne-Sucre-Rhum sont les suivants :

- **Action 1 - Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM Sucre** : soutenir la filière cannière et sucrière par le versement d'une aide financière forfaitaire aux sociétés sucrières des DOM, qui acceptent en contrepartie des engagements en matière de paiement des cannes à sucre aux planteurs et de la réalisation d'actions de modernisation et d'écoulement des sucres produits.

- **Action 2 - Aide au transport de la canne entre les bords de champs et la balance de pesée la plus proche** : compenser l'impact sur les coûts de transport des cannes, des champs vers les balances de pesée (sites industriels ou centres de transfert), que génère la difficulté d'accès à un grand nombre de parcelles de culture de canne à sucre des DOM, du fait de l'éloignement parcellaire et de la mauvaise qualité des chemins de desserte.

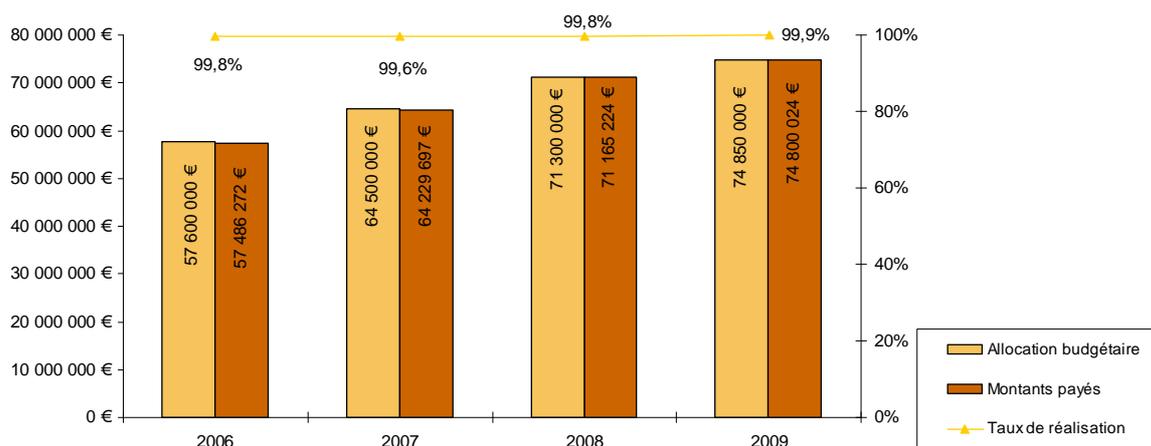
Le soutien au transport de la canne est transversal. Cette aide aux producteurs de canne s'applique à tous les volumes de canne saine, loyale et marchande, transportée et quelle qu'en soit la destination (rhum agricole, sucre et indirectement rhum de sucrerie, bagasse thermique et fourrage notamment).

- **Action 3 - Aide à la transformation de la canne en rhum agricole** : maintenir la valorisation de la canne à sucre par la production de rhum agricole.

2.4.3 Bilan général de la mesure Canne-Sucre-Rhum

2.4.3.1 Exécution financière

Figure 8 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2009, tous DOM



Source : ODEADOM

Sur la période 2006 - 2009, depuis la mise en place du POSEI France, l'allocation budgétaire de la mesure Canne-Sucre-Rhum a progressé continuellement et de 30% au total, pour atteindre un montant plafond de 74,9 millions d'euros en 2009, conformément au programme POSEI France.

Cette augmentation est principalement due à la progression des montants alloués à l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM. Celle-ci s'inscrit en parallèle de la baisse du prix de vente du sucre, conséquence de la réforme de l'OCM sucre. En outre, en favorisant la modernisation de l'industrie sucrière, cette aide contribue, en plus du maintien du prix de la canne payé aux producteurs, au maintien de la culture de la canne.

Le taux de réalisation financière de la mesure a toujours été supérieur ou égal à 99,6%.

Tableau 71 – Mesure Canne-Sucre-Rhum, exécution financière, années 2006 à 2009, tous DOM

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Allocation budgétaire	57 600 000	64 500 000	71 300 000	74 850 000	5,0%	29,9%
Montant demandé	57 491 892	64 319 945	71 193 001	74 821 192	5,1%	30,1%
Montant payé	57 486 272	64 229 697	71 165 224	74 800 024	5,1%	30,1%
Réalisation (%)	99,8%	99,6%	99,8%	99,9%	0,1	0,1

Source : ODEADOM

Tableau 72 – Réalisation (montants payés) par action et par DOM, années 2006 à 2009

Montants en €	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (1)						
Guadeloupe	9 918 000	11 547 000	13 264 000	13 971 000	5,3%	40,9%
Martinique	486 000	526 350	727 000	1 066 000	46,6%	119,3%
Réunion	31 496 000	36 648 000	41 609 000	44 163 000	6,1%	40,2%
Tous DOM	41 900 000	48 721 350	55 600 000	59 200 000	6,5%	41,3%
Aide au transport de la canne						
Guadeloupe	2 473 691	2 465 474	2 445 608	2 427 488	-0,7%	-1,9%
Martinique	524 508	524 161	524 922	523 831	-0,2%	-0,1%
Guyane	18 484	1 071	3 581	10 881	203,9%	-41,1%
Réunion	6 941 837	6 940 262	6 930 762	6 937 850	0,1%	-0,1%
Tous DOM	9 958 520	9 930 968	9 904 873	9 900 049	-0,1%	-0,6%
Aide à la transformation de canne en rhum agricole (2)						
Guadeloupe	1 444 596	1 444 950	1 469 800	1 457 383	-0,8%	0,9%
Martinique	4 021 065	4 045 860	4 115 440	4 080 580	-0,8%	1,5%
Guyane	162 091	86 569	75 111	162 012	115,7%	-0,1%
Tous DOM	5 627 752	5 577 379	5 660 351	5 699 975	0,7%	1,3%
Total pour la mesure Canne-Sucre-Rhum						
Guadeloupe	13 836 287	15 457 424	17 179 408	17 855 870	3,9%	29,1%
Martinique	5 031 573	5 096 371	5 367 362	5 670 411	5,6%	12,7%
Guyane	180 576	87 640	78 692	172 893	119,7%	-4,3%
Réunion	38 437 837	43 588 262	48 539 762	51 100 850	5,3%	32,9%
Tous DOM	57 486 272	64 229 697	71 165 224	74 800 024	5,1%	30,1%

Source : ODEADOM

(1) : La Guyane ne produit pas de sucre et ne bénéficie donc pas de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM.

(2) : Le rhum agricole produit en petite quantité à la Réunion n'est pas éligible à l'aide à la transformation de canne en rhum agricole.

Au titre de la mesure Canne-Sucre-Rhum, on note la prédominance de la Réunion qui bénéficie de 68% des dépenses totales, suivie par la Guadeloupe avec 24% du total.

Par ailleurs, au vu des enjeux, l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM représente 79% des montants versés dans le cadre de la mesure Canne-Sucre-Rhum.

2.4.3.2 Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum

Tableau 73 – Données de production de la filière Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2009

Données	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Production de canne (t)						
Guadeloupe	763 081	785 364	689 894	700 409	1,5%	-8,2%
Martinique	165 097	223 027	208 322	223 293	7,2%	35,2%
Guyane	6 793	3 075	3 044	5 913	94,3%	-13,0%
Réunion	1 864 332	1 575 513	1 772 411	1 907 630	7,6%	2,3%
Tous DOM	2 799 303	2 586 979	2 673 671	2 837 245	6,1%	1,4%
Superficie plantée en canne (ha)						
Guadeloupe	14 300	14 500	14 079	13 970	-0,8%	-2,3%
Martinique	3 808	3 950	4 150	3 703	-10,8%	-2,8%
Guyane	190	192	130	130	0,0%	-31,6%
Réunion	25 569	24 833	24 528	24 244	-1,2%	-5,2%
Tous DOM	43 867	43 475	42 887	42 047	-2,0%	-4,1%
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)						
Guadeloupe	66 514	77 783	61 602	53 933	-12,4%	-18,9%
Martinique	4 037	5 779	4 639	5 529	19,2%	37,0%
Réunion	203 408	166 060	193 983	207 073	6,7%	1,8%
Tous DOM	273 958	249 622	260 224	266 535	2,4%	-2,7%
Production de rhum agricole (HAP)						
Guadeloupe	27 446	29 213	32 080	31 370	-2,2%	14,3%
Martinique	62 613	79 352	74 537	70 592	-5,3%	12,7%
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	115,6%	-20,5%
Réunion	545	413	353	706	100,3%	29,7%
Tous DOM	93 779	110 326	108 140	105 191	-2,7%	12,2%

Sources : ODEADOM, DAF

Rappel : La Guyane ne produit pas de sucre. L'ensemble de la production de canne est destinée à l'unique distillerie agricole du département.

L'analyse des grandes données de production pour la filière Canne-Sucre-Rhum, par delà les variations annuelles, permet de dégager les tendances suivantes sur la période 2006 - 2009 :

- Au sein des DOM, la superficie totale plantée en canne est en recul limité (-4%) en 2009 par rapport à 2006, malgré la forte pression urbaine exercée sur les surfaces agricoles, Guyane exceptée.
- La production totale de canne est en progression de 1,4% sur la période 2006 - 2009, avec toutefois une évolution contrastée entre les hausses observées à la Réunion et à la Martinique, et les baisses enregistrées dans les deux autres départements.
- La production de sucre est globalement stable depuis 2006, hors les variations annuelles liées aux conditions climatiques ou à des évènements à caractère exceptionnel. En 2009, elle bénéficie d'une augmentation de 2,4% par rapport à 2008.
- Enfin, la production de rhum agricole, en très léger recul depuis 2007, marque une progression de 12% par rapport à 2006.

2.4.3.3 Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum

Tableau 74 – Indicateurs du POSEI France pour la mesure Canne-Sucre-Rhum, années 2006 à 2009

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
SAU en canne (ha)	43 867	43 475	42 887	42 047	-2,0%	-4,1%
SAU totale (ha)	143 164	142 104	142 541	ND	ND	ND
Part de la canne dans la SAU totale (%)	30,6%	30,5%	30,1%	ND	ND	ND
Industrie sucrière						
Volume de sucre produit (en tonnes équivalent sucre blanc)	273 958	249 622	260 224	266 535	2,4%	-2,7%
Productivité (tonne équivalent sucre blanc/ha)	6,66	6,23	6,58	6,84	4,0%	2,7%
Prix interprofessionnel de la canne de référence						
Guadeloupe	32,34 €/t pour une richesse de 9%				Stable	Stable
Martinique	34,76 €/t pour une richesse de 8%				Stable	Stable
Réunion	39,09 €/t pour une richesse de 13,8%				Stable	Stable
Production de canne						
Volume de canne transportée aidé (t)	2 622 469	2 468 502	2 547 684	2 726 274	7,0%	4,0%
Volume total de canne livrée (t)	2 799 303	2 586 979	2 673 671	2 837 245	6,1%	1,4%
Distilleries agricoles						
Volumes de rhum agricole produits (HAP) (*)	93 779	110 326	108 140	105 191	-2,7%	12,2%
Part du rhum agricole dans le volume total de rhum produit (HAP)	41,2%	39,2%	38,4%	38,3%	-0,1	-2,9

Source : ODEADOM, DAF

(*) Volumes de production des DOM incluant une production marginale pour la Réunion.

Pour la période 2006 – 2009, les indicateurs du programme POSEI France sont caractérisés par les évolutions suivantes :

- La surface de la canne à sucre, en légère érosion depuis 2006, se stabilise à 30% de la SAU totale des DOM ;
- La productivité en sucre, principalement tributaire des conditions climatiques, est variable d'une année à l'autre (comprise entre 6,23 et 6,84 t/ha sur la période 2006 - 2009). Elle atteint en 2009 son plus haut niveau depuis 2006, avec 6,84 tonnes par hectare ;
- Les volumes de canne transportée aidés sont en croissance continue depuis 2007, avec une progression de 4% entre 2006 et 2009 ;
- La part représentée par le rhum agricole dans le volume total de rhum produit est en baisse continue depuis 2006 mais de plus en plus limitée, pour atteindre 38,3% du total en 2009.

2.4.4 Bilan de la mesure Canne-Sucre-Rhum par action

2.4.4.1 Aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM à la réforme de l'OCM sucre

Tableau 75 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière, années 2006 à 2009

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Production de canne destinée aux sucreries (t)						
Guadeloupe	706 411	732 481	622 207	634 321	1,9%	-10,2%
Martinique	59 620	84 490	75 497	89 476	18,5%	50,1%
Réunion	1 864 332	1 575 513	1 772 411	1 907 630	7,6%	2,3%
Total	2 630 362	2 392 484	2 470 115	2 631 427	6,5%	0,04%
Nombre de sociétés bénéficiaires						
Guadeloupe	2	2	2	2	0,0%	0,0%
Martinique	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Réunion	2	2	2	2	0,0%	0,0%
Total	5	5	5	5	0,0%	0,0%
Production de sucre (en tonnes équivalent sucre blanc)						
Guadeloupe	66 514	77 783	61 602	53 933	-12,4%	-18,9%
Martinique	4 037	5 779	4 639	5 529	19,2%	37,0%
Réunion	203 408	166 060	193 983	207 073	6,7%	1,8%
Total	273 958	249 621	260 224	266 535	2,4%	-2,7%
Productivité moyenne des surfaces de canne en sucre (tonnes équivalent sucre blanc/ha)						
Guadeloupe	5,02	5,75	4,85	4,26	-12,2%	-15,1%
Martinique	2,94	3,86	3,08	3,73	21,1%	26,9%
Réunion	7,96	6,69	7,91	8,54	8,0%	7,4%
Total	6,66	6,23	6,58	6,84	4,0%	2,7%
Prix interprofessionnel de la canne de référence						
Guadeloupe	32,34 €/t pour une richesse de 9%				Stable	Stable
Martinique	34,76 €/t pour une richesse de 8%				Stable	Stable
Réunion	39,09 €/t pour une richesse de 13,8%				Stable	Stable
Montant des aides versées (€)						
Guadeloupe	9 918 000	11 547 000	13 264 000	13 971 000	5,3%	40,9%
Martinique	486 000	526 350	727 000	1 066 000	46,6%	119,3%
Réunion	31 496 000	36 648 000	41 609 000	44 163 000	6,1%	40,2%
Total	41 900 000	48 721 350	55 600 000	59 200 000	6,5%	41,3%

Sources : ODEADOM, DAF

Rappel : La Guyane ne produit pas de sucre. L'ensemble de la production de canne est destinée à l'unique distillerie agricole du département.

La production de sucre dans les DOM atteint 266 535 tonnes pour l'année 2009. Même si la production de sucre en 2009 a été perturbée aux Antilles par un démarrage tardif dû aux mouvements

sociaux subis en février et mars 2009, et à la Réunion, par le sinistre subi dans une usine sucrière en septembre 2009, elle enregistre une progression de 2,4% par rapport à 2008.

Le rétablissement de la production sucrière en 2009 provient au global de 2 facteurs combinés :

- La hausse de la production de canne destinée aux sucreries (+6,5% par rapport à 2008), qui revient au niveau de 2006 ;
- La croissance de la productivité moyenne des surfaces de canne en sucre (+4,0% par rapport à 2008), soit le meilleur niveau enregistré depuis 2006.

En **Guadeloupe**, la production est assurée par 2 usines sucrières. En 2009, le volume de sucre produit est en net recul par rapport à 2008 (-12%), ainsi qu'à 2006 (-19%). Ceci traduit une faible productivité moyenne des surfaces de canne en sucre (4,26 tonnes par hectare) en baisse de 12% par rapport à 2008, alors que la production de canne destinée aux sucreries est en progression de 6,5%. Les mouvements sociaux observés en février et mars 2009 ont causé un arrêt subit de la centrale thermique et un démarrage très tardif de la campagne sucrière, avec une diminution marquée de la richesse en sucre.

Ainsi, la récolte a démarré avec deux mois de retard par rapport aux prévisions. Les mouvements sociaux sont de plus survenus au moment du pic de richesse en sucre. De ce fait, la filière a été confrontée à une dégradation constante de cette richesse, dégradation normale sur l'ensemble de la période de récolte mais qui a été accélérée par des épisodes pluvieux importants et inhabituels en avril et mai 2009. En outre, l'usine sucrière de Marie-Galante a subi un arrêt de trois semaines du fait d'une panne importante.

Les trois principales conséquences du démarrage tardif ont été :

- 200 000 tonnes de canne qui n'ont pas pu être récoltées (richesse trop basse en fin de récolte) ;
- Une plus faible richesse en saccharine des cannes récoltées ;
- Un plus faible tonnage de sucre produit.

En **Martinique**, une seule usine sucrière est en activité. En 2009, la production de sucre est en nette reprise (+19% par rapport à 2008) du fait de la progression marquée de la production de canne destinée aux sucreries (+18,5%), et ce malgré les mouvements sociaux et l'inondation de l'usine sucrière subie en mai 2009. Au global, la production revient à un niveau proche de 2007 et très largement supérieur à 2006 (+37%).

A la **Réunion**, 2 usines couplées à des centrales thermiques assurent la production sucrière. La quasi-totalité des cannes est destinée aux sucreries et l'année 2009 a été globalement satisfaisante. Ainsi, le tonnage de cannes broyées (1 907 630 tonnes) est en augmentation depuis 2 ans, après la forte baisse observée en 2007 (cyclone Gamède) et atteint même le plus haut niveau observé depuis 2004.

Le sinistre survenu à la centrale thermique de Bois-Rouge dans le nord de l'île (arrêt de quatre semaines au mois de septembre) a été compensé par la solidarité de l'ensemble de la filière (transfert

vers la sucrerie du sud-est de l'île, productivité accrue au redémarrage) et par le report de la fin de la campagne jusqu'à la mi-décembre, permettant le broyage de la totalité des cannes à sucre.

Dans ce contexte, la production de sucre en 2009 atteint 207 073 tonnes, en progression de 6,7% par rapport à 2008.

Depuis 2006, le prix interprofessionnel de la canne de référence, fixé par DOM, est identique au prix appliqué durant la période 2001 - 2006, et ce malgré la baisse observée du prix du sucre, conséquence de la réforme de l'OCM sucre. L'objectif de maintien du prix interprofessionnel de la canne est atteint pour les années 2006 à 2009.

Au cours des trente dernières années, les surfaces plantées en canne ont diminué face à la pression urbaine. La filière doit faire preuve d'une vigilance particulière pour atteindre les 30 000 ha de sole cannière nécessaires pour réaliser une production annuelle de 2 millions de tonnes de cannes.

Le développement progressif de l'irrigation dans l'ouest du département, grâce au transfert des eaux est-ouest, a des effets notables sur la production de cannes puisque 520 ha supplémentaires ont été mis en eaux en 2008 avec l'entrée en service de l'antenne III du basculement des eaux.

2.4.4.2 Aide au transport de la canne

Tableau 76 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide au transport de la canne, années 2006 à 2009

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Nombre de dossiers déposés auprès de la DAF						
Guadeloupe	3 736	3 427	3 313	2 990	-9,7%	-20,0%
Martinique	174	177	181	168	-7,2%	-3,4%
Guyane	1	2	2	4	100,0%	300,0%
Réunion	3 422	3 409	3 265	3 167	-3,0%	-7,5%
Tous DOM	7 333	7 015	6 761	6 329	-6,4%	-13,7%
Nombre de bénéficiaires						
Guadeloupe	3 708	3 416	3 277	2 903	-11,4%	-21,7%
Martinique	173	176	170	165	-2,9%	-4,6%
Guyane	1	2	2	4	100,0%	300,0%
Réunion	3 422	3 320	3 218	3 134	-2,6%	-8,4%
Tous DOM	7 304	6 914	6 667	6 206	-6,9%	-15,0%
Production totale de canne (t)						
Guadeloupe	763 081	785 364	689 894	700 409	1,5%	-8,2%
Martinique	165 097	223 027	208 322	223 293	7,2%	35,2%
Guyane	6 793	3 075	3 044	5 913	94,3%	-13,0%
Réunion	1 864 332	1 575 513	1 772 411	1 907 630	7,6%	2,3%
Tous DOM	2 799 302	2 586 979	2 673 671	2 837 245	6,1%	1,4%
Quantité totale de canne transportée aidée (t)						
Guadeloupe	711 830	746 808	642 487	663 068	3,2%	-6,9%
Martinique	121 260	208 829	195 891	208 714	6,5%	72,1%
Guyane	3 676	213	712	2 193	208,0	59,7%
Réunion	1 785 701	1 512 652	1 708 594	1 852 299	8,4%	3,7%
Tous DOM	2 622 469	2 468 502	2 547 685	2 726 274	7,0%	4,0%
Part du volume de canne aidée (%)						
Guadeloupe	93,3%	95,1%	93,1%	94,7%	1,6%	1,4%
Martinique	73,4%	93,6%	94,0%	93,5%	-0,5%	20,1%
Guyane	54,1%	6,9%	23,4%	37,1%	13,7%	-17,0%
Réunion	95,8%	96,0%	96,4%	97,1%	0,7%	1,3%
Tous DOM	93,7%	95,4%	95,3%	96,1%	0,8	2,4
Montant des aides versées (€)						
Guadeloupe	2 473 691	2 465 474	2 445 608	2 427 488	-0,7%	-1,9%
Martinique	524 508	524 161	524 922	523 831	-0,2%	-0,1%
Guyane	18 484	1 071	3 581	10 881	203,9%	-41,1%
Réunion	6 941 837	6 940 262	6 930 762	6 937 850	0,1%	-0,1%
Tous DOM	9 958 520	9 930 968	9 904 873	9 900 049	-0,05%	-0,6%

Sources : ODEADOM, DAF

Dans l'ensemble des DOM, la production de canne transportée aidée, tout comme la production totale de canne, est en progression sur la période triennale (+4%) et atteint 2 762 274 tonnes en 2009.

En **Guadeloupe**, la production totale de canne atteint 700 409 tonnes en 2009, en légère progression par rapport à la campagne 2008 (+1,5%), marquée par les conséquences des aléas climatiques subis en 2007. Les volumes de canne livrée sont toutefois en recul de 10% par rapport à la moyenne des campagnes 2006 et 2007, qui avaient bénéficié de conditions climatiques très favorables.

Les effets conjugués du démarrage très tardif de la campagne, dû aux mouvements sociaux, et des pluies tropicales d'avril et mai 2009, ont occasionné selon l'interprofession une perte d'environ 200 000 tonnes de cannes, qui n'ont pu être broyées.

La part du volume total de canne aidée s'est stabilisée depuis 2007 à près de 94% de la production totale de canne.

En **Martinique**, la production totale de canne atteint 223 293 tonnes en 2009, en nette progression par rapport à 2008 (+18%), année marquée par l'impact sur les plantations du passage du cyclone Dean (août 2007). Les volumes de canne livrée en 2009 sont ainsi revenus au niveau de 2007, et excèdent même de 35% les résultats observés en 2006.

Cependant, la campagne 2009 a été particulièrement difficile d'un point de vue opérationnel. Tout d'abord, du fait des mouvements sociaux, un certain nombre de sites industriels n'ont pu démarrer la campagne au début du mois de février.

Par la suite, le démarrage tardif de la campagne a été aggravé par les pluies du début de mois de mai 2009, lesquelles ont engendré de réelles difficultés dans la récolte des cannes, les parcelles devenant inaccessibles aux engins et les cannes récoltées très sales.

Les conséquences de ces événements, sociaux et climatiques, sont principalement 23 000 tonnes de cannes non récoltées et une richesse des cannes beaucoup plus faible.

La part du volume total de canne aidée atteint également depuis 2007 une moyenne de 94% de la production totale de canne.

En **Guyane**, les exploitations de canne à sucre sont concentrées sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni et l'ensemble de la production est transformée en rhum agricole.

En 2009, du fait de conditions climatiques favorables, la production totale de canne a atteint 5 913 tonnes, soit un quasi-doublement par rapport à 2008, tout en n'atteignant cependant pas les niveaux de production observés entre 2004 et 2006 (6 792 tonnes). En effet, la surface allouée à la canne s'est réduite du fait d'un incendie majeur ayant affecté les plantations en octobre 2008, et n'atteint depuis plus qu'un total de 130 hectares, en recul de 30% par rapport à 2006.

A la **Réunion**, la production totale de canne en 2009, avec 1 907 630 tonnes, confirme la reprise observée en 2008 suite aux aléas climatiques majeurs subis en 2007, pour atteindre un des points hauts depuis 10 ans. Les conditions climatiques, avec une pluviométrie régulière au cours de l'intersaison précédent la campagne, ont favorisé le développement végétal.

La campagne a toutefois été mise en péril par un incendie survenu à la Centrale Thermique de Bois-Rouge, entraînant un arrêt de 4 semaines en pleine campagne (du 30 août au 28 septembre) dans le nord et l'est du département. En réponse, la mobilisation de la filière dans son ensemble, notamment la solidarité des planteurs du sud de l'île, a permis notamment le transfert des cannes coupées vers l'usine du Gol, grâce à un abandon de livraison d'une partie de leur quota hebdomadaire.

La part du volume total de canne aidée s'est stabilisée depuis 2006 et atteint 97% de la production totale de cannes en 2009.

2.4.4.3 Aide à la transformation de canne en rhum agricole

Tableau 77 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour l'aide à la transformation de canne en rhum agricole, années 2006 à 2009

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Production de canne destinée aux distilleries agricoles (t)						
Guadeloupe	56 670	52 882	67 687	66 088	-2,4%	16,6%
Martinique	105 477	138 537	132 825	133 817	0,7%	26,9%
Guyane	6 793	3 075	3 044	5 913	94,3%	27,2%
Réunion (1)	0	0	0	0	/	/
Tous DOM	168 940	194 494	203 556	205 818	1,1%	21,8%
Nombre de distilleries agricoles						
Guadeloupe	9	9	9	9	0,0%	0,0%
Martinique	8	7	7	7	0,0%	-12,5%
Guyane	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Réunion (2)	0	0	0	0	/	/
Tous DOM	18	17	17	17	0,0%	-5,6%
Nombre de distilleries de rhum de sucrerie						
Guadeloupe	2	2	2	2	0,0%	0,0%
Martinique	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Guyane	0	0	0	0	/	/
Réunion	3	3	3	3	0,0%	0,0%
Tous DOM	6	6	6	6	0,0%	0,0%
Nombre de bénéficiaires						
Guadeloupe	9	9	9	9	0,0%	0,0%
Martinique	8	7	7	7	0,0%	-12,5%
Guyane	1	1	1	1	0,0%	0,0%
Réunion	0	0	0	0	/	/
Tous DOM	18	17	17	17	0,0%	-5,6%
Quantité de rhum agricole produit (HAP)						
Guadeloupe	27 446	29 213	32 080	31 370	-2,2%	14,3%
Martinique	62 613	79 352	74 537	70 592	-5,3%	12,7%
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	115,7%	-20,5%
Réunion	545	413	353	706	100,0%	29,5%
Tous DOM	93 779	110 326	108 140	105 191	-2,7%	12,2%

(Suite du tableau)

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2006-2009 (3 ans)
Quantité totale de rhum produit (HAP)						
Guadeloupe	57 446	74 524	74 183	75 661	2,0%	31,7%
Martinique	77 172	95 192	90 605	86 541	-4,5%	12,1%
Guyane	3 175	1 348	1 170	2 523	115,7%	-20,5%
Réunion	89 689	110 484	115 660	109 604	-5,2%	22,2%
Tous DOM	227 482	281 548	281 618	274 329	-2,6%	20,6%
Proportion de rhum agricole dans la production totale de rhum produit (%)						
Guadeloupe	47,8%	39,2%	43,2%	41,5%	-1,7	-6,3
Martinique	81,1%	83,4%	82,3%	81,6%	-0,7	0,5
Guyane	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0	0,0
Réunion	0,61%	0,37%	0,31%	0,64%	0,33	0,03
Tous DOM	41,2%	39,2%	38,4%	38,3%	-0,1	-2,9
Volume de rhum agricole aidé (HAP)						
Guadeloupe	22 494	22 500	22 887	22 984	0,4%	2,2%
Martinique	62 614	63 000	64 083	63 541	-0,8%	1,5%
Guyane	2 524	1 348	1 170	2 523	115,6%	0,0%
Réunion	0	0	0	0	/	/
Tous DOM	87 632	86 848	88 140	89 047	1,0%	1,6%
Part du volume de rhum agricole aidé (%)						
Guadeloupe	82,0%	77,0%	71,3%	73,3%	2,0%	-8,7%
Martinique	100,0%	79,4%	86,0%	90,0%	4,0%	-10,0%
Guyane	79,5%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%	20,5%
Réunion	/	/	/	/	/	/
Tous DOM	93,4%	78,7%	81,5%	84,7%	3,2	-8,7
Montant des aides versées (€)						
Guadeloupe	1 444 596	1 444 950	1 469 800	1 457 383	-0,8%	0,9%
Martinique	4 021 065	4 045 860	4 115 440	4 080 580	-0,8%	1,5%
Guyane	162 091	86 569	75 111	162 012	115,7%	-0,1%
Réunion	0	0	0	0	/	/
Tous DOM	5 627 752	5 577 379	5 660 351	5 699 975	0,7%	1,3%

Sources : ODEADOM, DAF

(1) : Le rhum agricole de la Réunion est issu de cannes broyées par les usines sucrières.

(2) : La distillerie réunionnaise qui produit du rhum agricole produit majoritairement du rhum de sucrerie ; elle est donc classée parmi les distilleries de rhum de sucrerie.

Rappel : Le rhum agricole produit à la Réunion n'est pas éligible à l'aide POSEI. Dans ce DOM, les trois distilleries produisent quasi-exclusivement du rhum traditionnel de sucrerie et du rhum léger.

La production totale de rhum agricole dans les trois DOM éligibles, atteint 104 485 HAP en 2009, en recul modéré de 3,1% par rapport à 2008. Au cours des 3 dernières années, elle s'est globalement stabilisée à un niveau légèrement supérieur à 100 000 HAP, en progression par rapport à 2006. De plus, le nombre de bénéficiaires de l'aide est stable depuis 2007 avec 17 distilleries agricoles.

La part du rhum agricole dans la production totale de rhum atteint 38,3% du total en 2009, en légère baisse par rapport à 2008 et aux années précédentes.

Enfin, la part du volume de rhum agricole aidé est en légère progression depuis 2007 pour atteindre 84,7% du rhum agricole total en 2009.

Aux Antilles, comme pour le reste de la filière Canne-Sucre-Rhum, la production de rhum agricole a été pénalisée en 2009 par un démarrage tardif du fait des troubles sociaux, ainsi que par de fortes pluies tropicales.

En **Guadeloupe**, le rhum agricole est produit par 9 distilleries, dont 3 implantées à Marie-Galante. Les volumes de rhum agricole produits atteignent 31 370 HAP en 2009, en léger retrait par rapport à 2008 (-2%). Sur la période 2006 - 2009, la progression est toutefois de 14%, avec une stabilisation depuis 2008.

Après une baisse observée par rapport à 2006, la part du rhum agricole s'est relativement stabilisée depuis 2007 à près de 41,5% de la production totale de rhum. Par ailleurs, la part du volume de rhum aidé atteint en moyenne 74% du total depuis 2007.

En **Martinique**, la production de rhum agricole est assurée par 7 distilleries réparties sur l'ensemble du territoire. La production de rhum agricole atteint 70 592 HAP en 2009, en recul de 4,5% par rapport à 2008, avec toutefois un niveau supérieur à 2006 (+12%).

Les événements sociaux et climatiques observés en 2009 ont entraîné un manque à produire estimé à 12 000 - 13 000 HAP, du fait des 23 000 tonnes de cannes qui n'ont pu être récoltées.

Par delà les fluctuations annuelles sur la période 2006 – 2009, on observe que depuis 2007 la production moyenne de canne destinée aux distilleries est d'environ 135 000 tonnes, avec une quantité de rhum agricole produite de près de 74 000 HAP.

La part du rhum agricole dans la production totale de rhum est stable autour de 82% ces dernières années. Par ailleurs, la part du volume de rhum aidé est en progression constante depuis 2007 et atteint 90% du total en 2009.

En **Guyane**, la canne est entièrement destinée à la production de rhum agricole par l'unique distillerie du département.

Sur la période 2006 - 2009, la production de rhum a fluctué fortement en fonction du potentiel de production de la distillerie et des résultats des campagnes cannières, pénalisés successivement par les incidents et dommages suivants :

- En juillet 2007, la distillerie a fait l'objet d'une décision d'arrêt d'activité, pour une mise aux normes de sécurité. Elle n'a pu redémarrer la production qu'en août 2008 ;
- En octobre 2008, un incendie a détruit près des deux tiers des surfaces plantées en canne à sucre (environ 90 ha sur 130), limitant ainsi les quantités récoltées.

En 2009, la filière Canne-Rhum guyanaise retrouve des conditions de production correctes. La production de canne et les volumes de rhum agricole produits présentent donc une forte progression par rapport à 2008 (+116% de rhum agricole).

2.4.5 Conclusion pour la mesure Canne-Sucre-Rhum

L'objectif général de la mesure, visant au maintien dans les DOM d'une filière Canne-Sucre-Rhum forte, est globalement atteint.

La filière Canne-Sucre-Rhum joue en effet un rôle très important au sein de l'économie agricole des DOM, en contribuant fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles.

Elle est un atout majeur quant à la durabilité de la production agricole par :

- la protection des sols contre l'érosion ;
- la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants ;
- l'approvisionnement en énergie renouvelable (bagasse pour les centrales à charbon) et le développement des bioénergies (bioéthanol et méthane).

L'analyse des évolutions depuis la mise en place du POSEI France en 2006 atteste que, malgré des aléas climatiques récurrents, les troubles sociaux et les sinistres subis en 2009, la filière conserve toujours sa position dominante ou tout du moins d'importance majeure selon les DOM, et reste soutenue par une Interprofession mobilisée en Guadeloupe et à la Réunion.

Ainsi, entre 2006 et 2009, la superficie totale plantée en canne, qui représente 30% de la superficie agricole utilisée (SAU) dans les DOM, ne subit qu'un recul limité et contenu. La production de sucre n'enregistre qu'une faible baisse et les productions de canne et de rhum agricole sont en progression.

2.5 La mesure en faveur de la filière banane

2.5.1 Description de la mesure

La filière banane représente une part importante de l'économie agricole des Antilles françaises.

La mesure d'aide en faveur de la filière banane des DOM Guadeloupe et Martinique a été mise en œuvre au sein du programme POSEI France en 2007, année de transition avec le régime d'aide précédent instauré en 1993 (OCM banane). L'année 2009 représente le troisième exercice de mise en œuvre de cette mesure.

La mesure « banane » se décline en 2 dispositifs d'aide complémentaires :

- Une « aide standard » versée aux planteurs, indexée sur les références historiques des opérateurs et la production effective ;
- Un « dispositif de restauration de la production historique » accordé provisoirement aux plantations en restructuration pour la période 2007 – 2009.

L'aide versée directement aux planteurs est calculée en fonction de leur référence individuelle.

2.5.2 Rappel des objectifs

La mesure du programme POSEI France en faveur de la filière banane, approuvée par décision de la Commission le 22 août 2007, a pour objectif général « la consolidation de la filière, permettant le maintien des exploitations et assurant une masse critique de production, en particulier pour la Guadeloupe ».

Les objectifs opérationnels de la mesure « banane » sont les suivants :

- Garantir un revenu équitable aux producteurs permettant la couverture des coûts de production et la nécessaire adaptation de la production aux demandes du marché ;
- Maintenir une masse critique d'exploitations et de production dans chaque île pour conserver les emplois, couvrir les coûts fixes de la production (transport maritime, traitement généralisé...) et assurer le développement et la gestion de l'espace rural ;
- Favoriser un système de développement durable répondant aux attentes sociales en termes de qualité du produit, de maintien de l'emploi et de gestion de l'environnement.

L'aide accordée au planteur est fonction de sa référence individuelle et du tonnage effectivement commercialisé.

Cette référence individuelle est déterminée :

- A partir d'une référence historique planteur calculée pour chaque exploitation à partir des tonnages commercialisés via une organisation de producteurs (OP) durant la période 2001 à 2005 ;
- En tenant compte des évolutions des plantations : cessions, disparitions et installations, ainsi que des attributions des réserves départementales ou des reprises administratives.

Le régime standard

Le planteur perçoit au titre de l'année (N) une aide inférieure ou égale à son droit à aide, selon le rapport entre sa production à l'année (N-1) et sa référence individuelle à l'année (N-1) :

- Il perçoit la totalité de son droit à aide (pour l'année N) dès que la production qu'il a commercialisée via l'OP au cours de la campagne de production prise en compte (année (N-1)) est égale ou supérieure à 80% de sa référence individuelle à l'année (N-1) ;
- Si ce volume est compris entre 70% et 80 % de sa référence, le planteur perçoit 80% de son droit à aide ;
- En deçà de 70% de cette référence, l'aide versée est directement proportionnelle à son taux de réalisation par rapport à sa référence individuelle.

La part non mobilisée est versée aux planteurs ayant dépassé leur objectif de production.

Ajustement post Dean

A la suite du passage du cyclone Dean dans les Antilles en août 2007, le dispositif d'aide a été ajusté pour 2008, 2009 et 2010 afin de tenir compte d'un retour progressif à la production.

Ainsi, pour l'aide 2008 :

- Le planteur hors restauration a perçu la totalité de son droit à aide versé à partir de décembre 2008 dès que la production commercialisée via l'organisation de producteurs en 2007, était égale ou supérieure à 35 % de sa référence notifiée en 2007;
- Le planteur a perçu 80 % de son droit à aide si ce volume était compris entre 30 et 35% de la référence ;
- En-deçà de 30 % de cette référence, l'aide versée était égale au double de son taux de réalisation par rapport à sa référence individuelle.

Ces ajustements ont été reconduits pour l'aide 2009.

Le dispositif de restauration de la production historique

Tout producteur dont la production commercialisée en 2006 était inférieure à 75 % de sa référence individuelle peut bénéficier d'un dispositif de restauration de sa production historique sur trois ans (2007, 2008 et 2009).

Dans le cadre d'un contrat passé avec son organisation de producteurs, le producteur s'engage sur les objectifs de production annuels à respecter pour atteindre en trois ans un minimum de 80 % de sa référence individuelle.

Les conditions d'octroi de l'aide dans le cadre du dispositif de restauration sont évolutives :

- En 2007, l'aide est octroyée à chaque producteur sur la base de sa référence individuelle.

- En 2008, le planteur perçoit la totalité de son droit à aide dès lors que la production qu'il a commercialisée via l'organisation de producteurs en 2007 est au moins égale à sa production commercialisée en 2006.

En raison des circonstances exceptionnelles liées au cyclone Dean, le seuil a été abaissé à 50% de la production 2006.

Si ce seuil n'est pas atteint, l'aide est proportionnelle au taux réalisé par rapport à la production 2006, multipliée par deux (circonstances exceptionnelles liées au cyclone Dean).

- En 2009, le planteur perçoit la totalité de son droit à aide à condition que la production qu'il a commercialisée via l'organisation de producteurs en 2008 soit au moins égale à la production commercialisée via l'organisation de producteurs en 2006, majorée de 30 % de l'écart entre sa référence individuelle et sa production commercialisée en 2006. Si ce seuil n'est pas atteint, l'aide est proportionnelle au taux réalisé par rapport à sa référence individuelle.

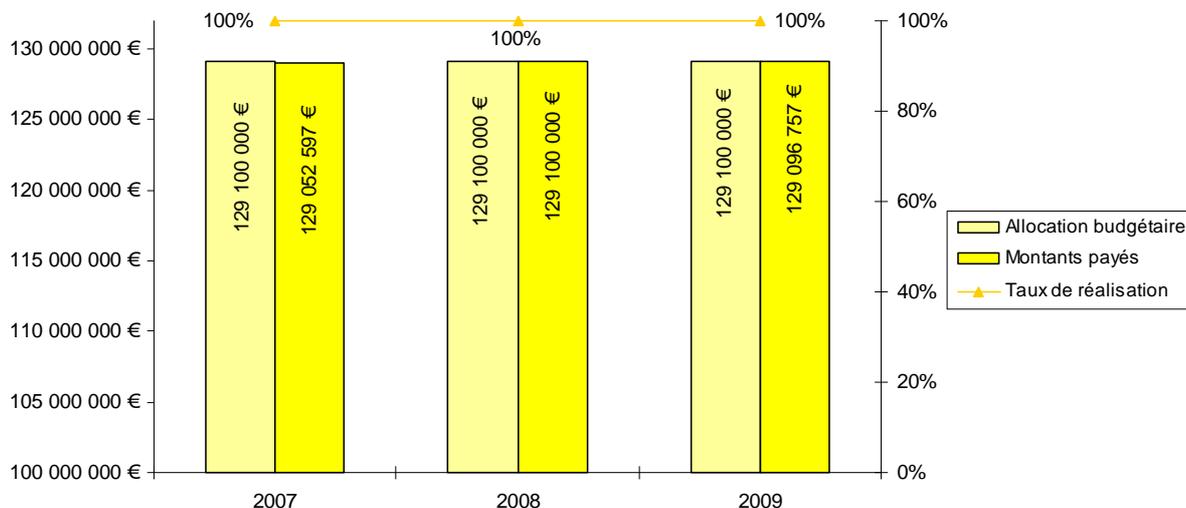
En raison des conséquences du cyclone Dean et de l'ajustement du seuil du régime standard de 80% à 35%, le régime standard s'est imposé dès l'aide 2009 à tous les planteurs en restauration, alors qu'il ne devait intervenir qu'à partir du moment où le niveau de production du planteur atteignait 80% de sa référence, et ce au plus tard en 2010.

2.5.3 Bilan de la mesure en faveur de la filière banane

2.5.3.1 Bilan global de la mesure en faveur de la filière banane

2.5.3.1.1 Exécution financière

Figure 9 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2009, Guadeloupe et Martinique



Source : ODEADOM

Tableau 78 – Mesure banane, exécution financière, années 2007 à 2009, Guadeloupe et Martinique

Montants en €	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Allocation budgétaire	129 100 000	129 100 000	129 100 000	0,0%	0,0%
Réalisation (montants payés)	129 052 597	129 100 000	129 096 757	-0,003%	0,034%
Réalisation (%)	99,963%	100,000%	99,997%	-0,003	0,034

Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure banane a été fixée à 129,1 millions d'euros par an pour l'ensemble de la filière banane antillaise.

Depuis 2007, le taux de réalisation financière de la mesure a toujours été supérieur à 99,9%. Si la réalisation a été totale en 2008 avec 100% de l'allocation budgétaire effectivement payée aux producteurs, un montant d'environ 3 000 € n'a pas été consommé en 2009 du fait de la pénalisation de planteurs n'ayant pas remis de déclaration de surface.

2.5.3.1.2 Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI France pour la mesure en faveur de la filière banane

La filière banane s'est structurée progressivement et fédère les planteurs au sein de trois organisations de producteurs (OP) reconnues :

- En Guadeloupe : Sica LPG « Les producteurs de Guadeloupe » (2006) ;
- En Martinique : Sica Banamart (2004) et Sica Banalliance (1997).

La commercialisation de la production est assurée par l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et de Martinique (UGPBAN), qui fédère depuis 2006 l'ensemble des organisations de producteurs de bananes des Antilles françaises.

Tableau 79 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure banane, Guadeloupe et Martinique, années 2006 à 2009

Indicateurs	2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	NA	732	698	656	-6,0%	-10,4%
Tonnage commercialisé (t)	268 585	170 792	187 305	235 115	25,5%	37,7%
Superficie en banane (ha)	ND	7 905	6 994	7 738	10,6%	-2,1%
Superficie bananière en jachère (ha)	ND	2 248	3 060	2 064	-32,5%	8,2%

Sources : ODEADOM, DAF

La filière, face à la forte concurrence des autres régions productrices (banane dollar et banane ACP) sur les mêmes marchés, a entrepris depuis plus de 15 ans des actions de restructuration tout en bénéficiant des dispositions de l'OCM banane.

La restructuration, évolution à long terme, s'est traduite par une professionnalisation accrue et une concentration des exploitations, avec la disparition des planteurs les moins performants et une augmentation de la taille moyenne des exploitations.

Ce phénomène s'est accentué depuis 2007 avec les conséquences du cyclone Dean qui, par la destruction des récoltes et des plantations, a entraîné de graves difficultés financières pour l'ensemble des planteurs et de nombreuses cessations d'activités. Ainsi, le nombre de producteurs adhérents a diminué de 10% entre 2007 et 2009.

Le retour en production a été moins rapide qu'auparavant en raison de la mise en place du Plan banane durable (PBD), avec notamment la mise en jachère bananière d'une partie des terres cultivables, pour un total de 2 064 hectares en 2009.

Par ailleurs, la Martinique et la Guadeloupe ont été touchées par des mouvements sociaux importants en février et mars 2009, qui se sont traduits notamment par un blocus partiel des activités portuaires et une paralysie des transports routiers. Ceci a occasionné la perte de plusieurs milliers de tonnes de bananes, qui n'ont pu être commercialisées à l'export.

Ainsi, de 2007 à 2009, dans un contexte de restructuration à long terme, on a pu successivement observer pour la filière banane française les impacts des effets désastreux du cyclone Dean puis de la mise en place du Plan banane durable et une reprise d'activité à partir de 2008, largement favorisée par les dispositifs d'aide spécifiques mis en œuvre. Ceci s'est matérialisé notamment par :

- Un accroissement significatif des superficies cultivées en banane en 2009 (+10% par rapport à 2008) ;
- Une production commercialisée en progression de 37,7% en 2009 par rapport à 2007.

Réalisation de la mesure banane pour la Guadeloupe et la Martinique

Tableau 80 – Réalisation de la mesure banane pour le régime standard, années 2008 et 2009, Guadeloupe et Martinique

Données	Total Antilles	
	2008	2009
Nombre d'exploitations bénéficiaires	372	656
% d'exploitations ayant touché 100% de l'aide	95%	95%
% d'exploitations ayant touché 80% de l'aide	1,5%	2%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	3,5%	3%
Production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide (t)*	124 477	187 305
% de la production commercialisée à l'export	98%	99%
Montant des aides versées (€)	89 343 705	129 096 757

Source : ODEADOM

(*) Rappel : A partir de 2008, pour le calcul de l'aide à la filière banane lors d'une année donnée, ce sont les volumes de production de l'année précédente qui sont pris en compte.

Le dispositif de restauration de la production s'est appliqué en 2008, pour un peu moins de la moitié des bénéficiaires.

Tableau 81 – Réalisation de la mesure banane pour le dispositif de restauration de la production, année 2008, Tous DOM

Données	Total Antilles
	2008
Nombre d'exploitations bénéficiaires	326
% d'exploitations ayant touché 100% de l'aide	80%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	20%
Production commercialisée pour le calcul de l'aide (t)	46 315
% de production commercialisée à l'export	96%
Montant versé (€)	39 756 295

Source : ODEADOM

(*) Rappel : A partir de 2008, pour le calcul de l'aide à la filière banane lors d'une année donnée, ce sont les volumes de production de l'année précédente qui sont pris en compte.

Avec l'évolution des conditions d'application de la mesure banane, le dispositif d'aide du régime standard s'est généralisé et a représenté :

- 89,3 millions d'euros, soit 69% du montant total versé en 2008 au titre de la mesure banane ;
- 129,1 millions d'euros, soit la totalité du montant versé en 2009 au titre de la mesure banane.

La part des exploitations bénéficiaires du régime standard traduit cette évolution, en progressant de 53% du total des exploitations bénéficiant de l'aide en 2008, à 100% en 2009.

Au total, en 2009 comme en 2008, 95% des exploitations bananières bénéficiant du régime standard ont touché 100% de l'aide.

En 2008, l'aide versée au titre du dispositif de restauration de la production à près de 47% des exploitations bananières antillaises bénéficiaires de l'aide représentait près de 39,8 millions d'euros, soit 31% du montant total pour la mesure banane en 2008.

Au global, la quasi-totalité (98% pour 2009) de la production bananière antillaise est exportée.

2.5.3.2 Bilan par DOM de la mesure en faveur de la filière banane

Les données de production de la filière banane par DOM

Tableau 82 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure banane, années 2006 à 2009, par DOM

Indicateurs		2006	2007	2008	2009	Evolution 2008-2009 (1 an)	Evolution 2007-2009 (2 ans)
Guadeloupe	Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	NA	208	214	207	-3,3%	-0,5%
	Tonnage commercialisé (t)	47 810	40 042	45 939	55 675	21,2%	39,0%
	Superficie en banane (ha)	ND	1 755	1 652	1 819	10,1%	3,6%
	Superficie bananière en jachère (ha)	ND	566	653	615	-5,8%	8,7%
Martinique	Nombre d'exploitations bananières touchant l'aide	NA	524	484	449	-7,2%	-14,3%
	Tonnage commercialisé (t)	220 775	130 750	141 366	179 440	26,9%	37,2%
	Superficie en banane (ha)	6 980	6 150	5 342	5 919	10,8%	-3,8%
	Superficie bananière en jachère (ha)	894	1 682	2 407	1 449	-39,8%	-13,9%

Sources : ODEADOM, DAF

Au global, la reprise observée en 2008 suite aux aléas climatiques de 2007 a été confirmée au cours de l'année 2009, avec une situation devant être différenciée entre la Guadeloupe et la Martinique.

En Guadeloupe, par-delà les effets désastreux du cyclone Dean qui a détruit 65% des plantations en 2007, l'effort de développement à moyen terme de la production entrepris par les planteurs fédérés depuis 2006 au sein de l'OP « Les Producteurs de Guadeloupe » se traduit positivement par :

- Une stabilisation du nombre d'exploitations bananières bénéficiant de l'aide (207 en 2009) ;
- Une progression des superficies bananières (+10% entre 2007 et 2009) ;

- Une forte progression de la production commercialisée : 55 675 tonnes en 2009 (+39% par rapport à 2007), qui confirme la reprise de 2008 pour revenir à un niveau proche de la production moyenne observée au cours des années précédant le cyclone Dean.

En Martinique, la restructuration continue de la filière banane et la mise en œuvre du plan banane durable se traduisent par :

- Une concentration des exploitations : 449 en 2009, soit un recul de 14% par rapport à 2007 ;
- Un recul, limité, des superficies cultivées en banane qui atteignent 5 919 ha en 2009 (-4% par rapport à 2007) ;
- Une forte augmentation de la production commercialisée en 2009 : (+37% par rapport à 2007).

Réalisation de la mesure banane par DOM

Tableau 83 – Réalisation de la mesure en faveur de la filière banane pour le régime standard, années 2008 et 2009, par DOM

Données	Guadeloupe		Martinique		Total Antilles	
	2008	2009	2008	2009	2008	2009
Nombre d'exploitations bénéficiaires	47	207	325	449	372	656
% d'exploitations ayant touché 100% de l'aide	85%	90%	97%	98%	95%	95%
% d'exploitations ayant touché 80% de l'aide	6%	3%	1%	1%	2%	2%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	9%	7%	2%	1%	3%	3%
Production commercialisée prise en compte pour le calcul de l'aide (t)*	9 627	45 939	114 850	141 366	124 477	187 305
% de production commercialisée à l'export	90%	94%	99%	99%	98%	98%
Montant versé (€)	7 490 173	30 990 931	81 853 532	98 105 826	89 343 705	129 096 757

Source : ODEADOM

(*) Rappel : A partir de 2008, pour le calcul de l'aide à la filière banane lors d'une année donnée, ce sont les volumes de production de l'année précédente qui sont pris en compte.

Tableau 84 – Réalisation de la mesure banane pour le dispositif de restauration de la production, années 2008, par DOM

Données	Guadeloupe	Martinique	Total Antilles
	2008	2008	2008
Nombre d'exploitations bénéficiaires	166	160	326
% d'exploitations ayant touché 100% de l'aide	86%	74%	80%
% d'exploitations ayant touché l'aide au prorata de la production	14%	26%	20%
Production commercialisée pour le calcul de l'aide (t)	30 415	15 900	46 315
% de production commercialisée à l'export	96%	95%	96%
Montant versé (€)	23 367 483	16 388 812	39 756 295

Source : ODEADOM

(*) Rappel : A partir de 2008, pour le calcul de l'aide à la filière banane lors d'une année donnée, ce sont les volumes de production de l'année précédente qui sont pris en compte.

En 2007, première année de mise en œuvre de la mesure en faveur de la filière banane du programme POSEI France, l'aide a été calculée pour chaque producteur uniquement sur la base de leur référence.

En 2008, le régime standard et le dispositif de restauration de la production se sont appliqués.

En 2009, le régime standard s'est généralisé et s'est appliqué, pour la Guadeloupe et la Martinique, à l'ensemble des exploitations bénéficiant de l'aide.

En comparaison, le régime standard représentait en 2008 un montant de 81,8 millions d'euros, soit 89% de l'aide totale versée pour la Martinique. Pour la Guadeloupe, il ne représentait avec 7,5 millions d'euros que 23% de l'aide totale versée, du fait de l'ampleur du dispositif de restauration de la production mis en œuvre dans ce DOM.

En 2009, 89% des exploitations bananières en Guadeloupe et 98 % en Martinique bénéficient du régime standard et ont touché 100% de l'aide, l'écart entre les deux DOM antillais traduisant la progression de la production.

Par ailleurs, en 2008, le dispositif de restauration de la production historique a bénéficié à 166 exploitations dans chaque DOM antillais, avec un poids relatif nettement plus important en Guadeloupe, du fait de l'état des plantations.

En termes de débouchés, la production bananière de Martinique est quasi-exclusivement commercialisée à l'exportation (99% du total), tandis qu'en Guadeloupe 6% de la production totale est destinée au marché local.

2.5.4 Conclusion pour la mesure en faveur de la filière banane

La mesure POSEI en faveur des filières banane de Guadeloupe et de Martinique, introduite au sein du programme POSEI France en 2007, s'est substituée au régime précédent instauré à partir de 1993 avec l'OCM banane.

Depuis sa mise en œuvre en 2007, grâce à une allocation budgétaire annuelle de 129,1 millions d'euros quasi-intégralement consommée, l'aide accordée a permis à la filière banane française de se rétablir après les conséquences désastreuses du cyclone Dean et de mettre en place le plan banane durable dans les 2 îles antillaises.

Les résultats observés pour l'année 2009, malgré les troubles sociaux majeurs subis en février et mars 2009, traduisent l'amplification du rétablissement amorcé en 2008, avec une superficie cultivée en banane en progression annuelle de 10%, une production commercialisée en hausse de 25% et un nombre d'exploitations n'ayant subi qu'un repli mesuré de 6% par rapport à 2008.

Le dispositif devra être aménagé afin de prendre en compte l'arrivée de nouveaux planteurs qui requièrent l'attribution de références individuelles.

En 2009 a été créé l'Institut Technique de la Banane (ITBAN), dont la mission première est de promouvoir et de coordonner les recherches et les expérimentations pour développer, améliorer et valoriser la banane de Guadeloupe et de Martinique. ITBAN trouve son origine dans le plan « banane durable » de 2008 issu du Grenelle de l'environnement, plan qui a pour objectif de réduire l'usage de produits phytosanitaires.

Le premier bilan du plan banane durable en 2009 montre une utilisation réduite de pesticides avec des niveaux de production qui restent stables.

La partie recherche et développement oriente son travail vers la sélection d'une variété résistante aux maladies, notamment aux cercosporioses jaune et noire :

- Les méthodes de sélections sont affinées avec l'aide du CIRAD et en impliquant tous les maillons de la filière banane, du producteur au consommateur ;
- Les méthodes de la Commission d'Etudes Biologiques (CEB) sont adaptées à la banane et des essais de bio-pesticides ont été lancés.

Le positionnement commercial de la banane est revu avec la demande d'une certification propre à la banane de Guadeloupe et de Martinique (dossier BANAGAP).

Un rapprochement avec le réseau des instituts des filières animales et végétales, l'ACTA, a été lancé en 2009 pour identifier des synergies inter-filière possibles. L'ITBAN est ainsi devenu l'Institut Technique Tropical (IT²) en avril 2010 pour accueillir les filières végétales, et travaillera en réseau avec les centres techniques de la canne et du sucre (CTCS) et les filières élevage en mettant l'accent sur les synergies inter-filières, l'agriculture raisonnée et le développement des cultures endogènes.

2.6 Réseaux de références

2.6.1 Description de la mesure

La mesure « Réseaux de références » du programme POSEI France a pour objet général le soutien au développement des filières animales et l'appui spécifique nécessaire à la politique communautaire en faveur des RUP.

Cette mesure d'accompagnement doit permettre la mise en place dans les quatre DOM d'un dispositif d'élaboration de références technico-économiques sur les principaux systèmes d'exploitation avec élevage et la tenue de tableaux de bord d'indicateurs économiques concernant les filières animales.

Dans un premier temps, dès la fin 2006, un programme de travail pluriannuel a été mis en place dans les quatre départements d'outre-mer en partenariat avec les trois instituts techniques français dédiés aux filières animales : l'Institut de l'Élevage, l'Institut du Porc (IFIP) et l'Institut de l'Aviculture (ITAVI).

Dans chaque DOM, sous l'égide d'un maître d'œuvre local, le dispositif des réseaux de références mobilise des acteurs complémentaires et repose sur :

- Des éleveurs volontaires dont l'exploitation est intégrée dans le dispositif de suivi, avec un objectif de 200 fermes (70 à la Réunion, 50 à la Martinique, 50 en Guadeloupe et 30 en Guyane) représentant une quarantaine de types différents de systèmes d'exploitation avec élevage ;
- Des conseillers locaux des Chambres d'Agriculture et d'Organisations de Producteurs, en charge du suivi global technique et économique des exploitations, du recueil et de l'enregistrement des données correspondantes ;
- Un encadrement et une assistance technique de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI (équipe d'ingénieurs délocalisés, appui à distance depuis la métropole, missions courtes d'experts,...).

2.6.2 Rappel des objectifs

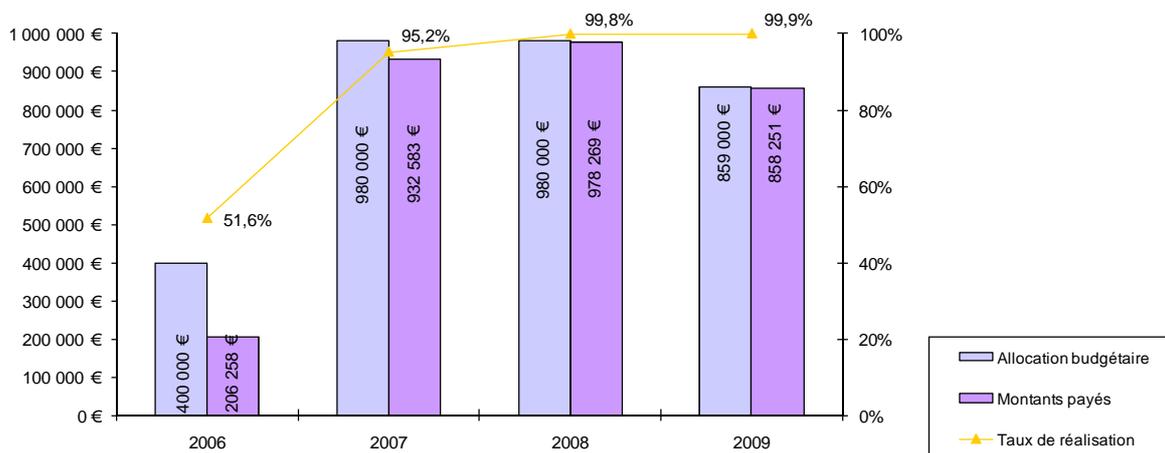
En synergie avec les actions menées par les acteurs locaux, cette mesure a pour objectif de développer les compétences des équipes techniques locales et de fournir un ensemble de données synthétiques contribuant à la réflexion sur :

- Le développement des filières animales locales par la caractérisation des systèmes d'exploitation et des itinéraires techniques à promouvoir plus particulièrement, l'accompagnement des dynamiques de groupe, le renforcement des politiques d'installation... ;
- L'évolution de la politique agricole en faveur des DOM par l'identification et l'appréciation des surcoûts spécifiques supportés par les productions locales, une meilleure connaissance de l'évolution des différentes filières animales et de leurs contraintes.

2.6.3 Bilan de la mesure Réseaux de références

Exécution financière

Figure 10 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2009



Source : ODEADOM

L'allocation budgétaire de la mesure Réseaux de références atteint 859 000 € en 2009, en recul de 12% par rapport aux années 2007 et 2008.

Après une année 2006 de lancement, le taux de réalisation financière de la mesure a toujours été supérieur à 95% depuis 2007, atteignant même 99,9% en 2009.

Tableau 85 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références de 2006 à 2009

Montants en €	2006	2007	2008	2009
Allocation budgétaire	400 000	980 000	980 000	859 000
Montant payé	206 258	932 583	978 269	858 251
Réalisation (%)	51,6%	95,2%	99,8%	99,9%

Source : ODEADOM

Les dépenses globales de la mesure en 2009 sont réparties par poste selon le tableau suivant :

Tableau 86 – Exécution financière de la mesure Réseaux de références en 2009 par poste de financement

Postes de financement	Montants payés en 2009 (€)
Encadrement, coordination & ingénieurs localisés dans les DOM	429 720
Suivi des Fermes	352 000
Frais de mission DOM-Métropole ou Inter-Dom	74 292
Autres frais	2 239
Total	858 251

Source : ODEADOM

Les indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux de références

Tableau 87 – Indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux de références en 2009

Indicateurs POSEI	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Total DOM
Objectif initial POSEI de suivis d'exploitations	50	50	30	70	200
Nombre de suivis d'exploitation réalisés	37	44	21	66	168
Taux de réalisation par rapport à l'objectif	74%	88%	70%	94%	84%
Nombre de suivis validés	33	44	19	66	162
Taux de validation des suivis réalisés	89%	100%	90%	100%	96%
Taux de valorisation (validé/objectif POSEI)	66%	88%	63%	94%	81%

Source : Institut de l'élevage, réseaux d'élevage DOM

Après un lancement officiel en novembre 2006, le démarrage opérationnel du projet Réseaux de références dans les DOM a eu lieu en 2007.

Le projet est monté en puissance au cours de l'année 2008, tant en termes de résultats de valorisations obtenus, que d'appropriation par les maîtres d'œuvre et autres partenaires locaux. Les indicateurs de réalisation ont affiché une nette progression, avec 85% des exploitations suivies sur l'objectif initial de 200 fermes.

En 2009, les indicateurs de la mise en œuvre du POSEI pour la mesure Réseaux de références sont globalement au niveau observé en 2008, avec 84% des exploitations suivies sur l'objectif initial de 200 fermes, couvrant à nouveau une forte diversité de systèmes d'exploitation avec élevage. Le taux de valorisation (nombre de suivis validés par rapport à l'objectif POSEI) de 81% enregistré en 2009 est également satisfaisant.

La légère sous-réalisation de l'objectif observée en 2009 est due principalement à une insuffisance de moyens humains et techniques mobilisables sur le projet au sein des partenaires locaux de l'élevage. Cet élément est en voie d'être solutionné pour les suivis de la prochaine campagne agricole.

En termes de qualité des suivis réalisés et donc de valorisations ultérieures des données, les résultats de validation en 2009 atteignent le taux de 96% (+5 points par rapport à la campagne précédente).

Ces bons résultats sont le fruit d'un important travail d'échanges et de formation avec les équipes techniques locales des départements français d'Amérique qui se sont stabilisées et ont mieux cerné les tenants et aboutissants du projet Réseaux de références dans chaque DOM.

Afin de prolonger les échanges entre les équipes techniques sur l'analyse des résultats de suivi et l'élaboration de conseils techniques et d'actions de développement ciblées, des publications ont eu lieu en 2009 :

- Pour la Guyane, une brochure présentant les résultats 2008 issus des exploitations du Réseau ainsi qu'un panorama des principales filières animales a été publiée en juin 2009 ;
- En Guadeloupe et en Martinique, une brochure similaire était en cours de finalisation en fin d'année 2009 ;
- A la Réunion, deux publications concernant les filières bovins-lait et bovins-viande ont été publiées en décembre 2009.

Les transferts de compétences et les actions de formation se sont accrus au bénéfice des acteurs locaux des Réseaux de références. Ainsi, les actions suivantes ont été enregistrées en 2009 :

- Un chargé de mission, coordinateur des Réseaux « porc » et rattaché à l'IGUAVIE en Guadeloupe, a été recruté fin 2009 ;
- Un projet de mutualisation entre la Guadeloupe et la Guyane a été mis en œuvre pour la réalisation des suivis des exploitations de poules pondeuses de Guyane ;
- En complément des activités de formation/action assurées par les ingénieurs délocalisés des instituts techniques, des compétences techniques spécifiques ont été mobilisées dans le cadre de deux missions d'experts métropolitains, afin de former des conseillers techniques et des éleveurs du Réseau.

2.6.4 Conclusion pour la mesure Réseaux de références

Les actions menées en 2009 traduisent la poursuite de la montée en puissance du dispositif opérationnel depuis 2007 :

- Une progression des résultats en termes de suivis d'exploitation réalisés et de validation des données enregistrées dans les DOM ;
- Un engagement fort pour diffuser les résultats élaborés par les équipes techniques ;
- Des actions de formation techniques multipliées ;
- Un transfert de compétences croissant au sein des filières et entre départements via des missions d'experts techniques.

Une nouvelle étape de développement est planifiée en 2010 avec l'élaboration des premiers cas-types de différents systèmes d'exploitation.

2.7 Assistance technique

2.7.1 Description de la mesure et rappel des objectifs

La mesure « Assistance technique » est dédiée au financement des moyens et des outils utiles à la mise en œuvre et au suivi du programme POSEI France, notamment en termes de bilans, d'études de projet et de mesures d'assistance technique.

L'assistance technique s'organise autour de quatre axes :

- Renforcer les capacités de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation ;
- Favoriser l'échange d'expériences et la mise en réseau ;
- Organiser le suivi, l'animation et la coordination du programme ;
- Réaliser des études de secteurs ou de filières.

2.7.2 Bilan de la mesure Assistance Technique

Tableau 88 – Exécution financière de la mesure Assistance technique de 2006 à 2009

Montants en €	2006	2007	2008	2009
Allocation budgétaire	800 000 €	640 000 €	480 000 €	440 000 €
Montants utilisés	31 575 €	128 967 €	345 302 €	251 698 €
% de réalisation	4%	20%	72%	57%

Source : ODEADOM

Le recours à l'assistance technique s'est accru en 2008 avec le développement des instruments permettant l'amélioration de la mise en œuvre et du suivi du programme POSEI France.

En 2009, les outils de suivi étant développés en grande partie, les montants utilisés diminuent.

Tableau 89 – Projets conduits dans le cadre de l'assistance technique en 2009

Description	Montant payé en 2009
Rapport Annuel d'Exécution du POSEI France, année 2008	99 887 €
Mise à jour 2009 du Manuel Utilisateur POSEI France	6 812 €
Applications informatiques	144 998 €
Total	251 698 €

Source : ODEADOM

En 2009, la mesure assistance technique a permis de réaliser :

- Le rapport annuel d'exécution du POSEI France pour l'année de réalisation 2008 :
Ce rapport présente tous les exécutions financières des mesures du programme POSEI France ainsi que les indicateurs de suivi par mesure et leur évolution depuis 2006. L'analyse des chiffres permet de comprendre les raisons de leur évolution. C'est un outil

clé pour le suivi du programme. L'analyse apporte des éléments de réflexion essentiels pour les ajustements et les modifications d'orientation du programme POSEI France.

- La mise à jour du site Internet www.posei-france.fr et du manuel utilisateur (fiches-aide) :
Le site posei-france.fr permet à l'internaute d'accéder très rapidement aux fiches-aide qui existent pour chaque aide POSEI. Ainsi le bénéficiaire potentiel peut prendre connaissance des conditions d'éligibilité et des contraintes de constitution de dossier facilement. Le site donne aussi accès aux textes réglementaires, aux études et à l'historique du programme et donne les coordonnées des organismes intervenant dans le programme (DAF, ODEADOM, ministères...).
- L'amélioration du système de suivi « PAGODE » :
Le Portail Agriculture ODEADOM (PAGODE) qui a vu le jour en 2008 s'est enrichi de nouvelles fonctionnalités. PAGODE est un outil de suivi des paiements du POSEI France, consultable par un intranet par les principaux utilisateurs : les ministères en charge de la gestion du programme, les services déconcentrés du ministère de l'agriculture (DAF) et l'ODEADOM. Il répond à une demande d'information sur l'état d'avancement des dossiers, notamment en local, qui est actualisé tous les jours.

2.7.3 Conclusion pour la mesure assistance technique

La mesure Assistance technique est essentielle : elle permet entre autres de suivre la mise en œuvre et d'analyser les résultats des actions du programme POSEI France, et de faciliter les échanges d'information entre les services centraux (ODEADOM, ministères) et les DOM (DAF, bénéficiaires).

En 2010, des comités techniques seront mis en place visant à favoriser l'échange et la mise en réseau.

3 Bilan général du programme POSEI France en 2009

3.1 Bilan global tous DOM

3.1.1 Bilan général

Un environnement difficile pour les départements d'outre-mer

Le bilan du programme POSEI France, sur la période 2006 – 2009, doit tout d'abord intégrer les éléments du contexte économique, social et climatique influant sur l'économie agricole des départements d'outre-mer.

Le programme POSEI France a été mis en œuvre suite à l'adoption du règlement (CE) n°247/2006 du Conseil du 30 janvier 2006, qui définit un ensemble de mesures de soutien en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Une des caractéristiques des départements français d'Outre-mer est leur exposition à des aléas climatiques récurrents. Ainsi, depuis le début de la mise en œuvre du POSEI France en 2006, outre des tempêtes tropicales périodiques, les DOM ont été confrontés à des événements climatiques majeurs incluant :

- En 2007, les cyclones Dean aux Antilles et Gamède à la Réunion ;
- En 2008, le cyclone Omar aux Antilles ;
- En 2009, les pluies diluviennes à la Martinique en mai et les cyclones Gaël et Jade aux mois de février et avril à la Réunion.

Par ailleurs, l'économie agricole des DOM a souffert de la crise financière et économique mondiale accentuée à l'automne 2008. Cette détérioration majeure de la conjoncture économique a fortement pénalisé la consommation et l'investissement dans l'ensemble des DOM ; le commerce extérieur s'est ralenti et le chômage, dont le taux moyen était déjà très élevé, a fortement progressé à nouveau.

Enfin, en 2009, dans ce contexte économique détérioré, les DOM et plus particulièrement les Antilles ont subi des troubles sociaux majeurs de la fin du mois de janvier au mois de mars, qui ont accru la détérioration de la situation économique. Si une légère reprise est survenue au cours du 2^{ème} semestre 2009, le climat économique reste encore largement incertain.

Dans ce contexte, les mesures du programme POSEI ont représenté un dispositif de soutien essentiel afin de limiter les impacts négatifs sur le secteur agricole de la crise économique et sociale et des aléas climatiques qu'ont subis les DOM depuis 2006.

Une mise en œuvre réussie de mesures adaptées aux enjeux

Dans ce contexte, la mise en œuvre du programme POSEI en 2009 peut être qualifiée de véritablement satisfaisante.

Ceci est reflété tout d'abord par le niveau d'exécution financière des aides articulées dans les différentes mesures du POSEI.

Pour 2009, l'exécution financière globale du programme POSEI France, comme pour les deux années précédentes, est très satisfaisante. En effet, le taux d'exécution financière global atteint 99,3%, soit 271,1 millions d'euros d'aides versées pour une enveloppe prévue de 273 millions d'euros.

Ce taux d'exécution, particulièrement élevé, traduit même une légère progression par rapport aux taux d'exécution atteints en 2007 et 2008. Il atteste de la forte mobilisation des aides du POSEI France et de leur adaptation aux besoins des filières agricoles des DOM.

Un dispositif réglementaire évolutif bénéficiant d'une souplesse de mise en œuvre

Le programme POSEI, par ses modalités de mise en œuvre et d'évolution, bénéficie d'une relative souplesse nécessaire à son efficacité.

Tout d'abord, le dispositif des aides est évolutif. Il offre la possibilité de différents niveaux d'adaptation pour chaque année de mise en œuvre tel que l'attestent, comme pour les exercices précédents, les modifications de programme POSEI France applicables à partir du 1^{er} janvier 2009 qui ont été acceptées par la Commission :

- Des modifications et des précisions apportées notamment à l'objet, à la nature des bénéficiaires, aux conditions d'éligibilité et au calendrier de mise en œuvre des différentes aides existantes ;
- Des adaptations du mode de calcul de certaines aides afin de répondre au mieux aux besoins réels des filières et des opérateurs ;
- L'introduction de nouvelles aides, afin de répondre à l'évolution des secteurs agricoles et à leur structuration en cours. Ainsi, suite à son adhésion à l'interprofession ARIV en 2008, la filière lapins de la Réunion a été intégrée dans le périmètre de la mesure « Structuration de l'élevage » à partir de l'année 2009, en adaptant plusieurs aides existantes et en introduisant de nouvelles aides spécifiques.

Par ailleurs, les dispositions des aides du programme POSEI ainsi que leurs modalités de gestion peuvent être adaptées en cas de circonstances exceptionnelles. Ainsi, une autorisation a été accordée aux Etats membres, par le règlement (CE) n°691/2009 du 30 juillet 2009, pour verser des avances atteignant jusqu'à 70% des paiements prévus au titre des demandes effectuées en 2009 pour certains régimes de soutien incluant les aides directes du POSEI France.

Enfin, les allocations budgétaires prévues chaque année par des fiches financières initiales peuvent faire l'objet de modifications, suite à une notification à la Commission, conformément aux dispositions du règlement (CE) n°793/2006 tel que modifié par le règlement (CE) n° 408/2009. Ceci permet des transferts budgétaires entre mesures afin de tenir compte le plus précisément possible des besoins des filières. Ainsi, pour l'année 2009, l'allocation budgétaire des Primes animales a été augmentée en cours d'année.

Le programme POSEI France est fondamental pour le soutien aux économies agricoles des DOM

Le poids des secteurs agricole et agro-alimentaire est incontournable dans les DOM.

Le programme POSEI, par l'ampleur de son dispositif et le montant de ses aides, est essentiel pour assurer une amélioration pérenne de la situation économique des quatre départements d'outre-mer.

3.1.2 Bilan par mesure

Une contribution forte à l'amélioration de la situation des filières

Le bilan du programme POSEI France doit enfin intégrer l'évolution de la situation des différentes filières couvertes par les mesures de soutien.

Sur la période 2006 – 2009, comme l'atteste l'évolution des indicateurs, même si certains secteurs agricoles n'ont pas pu observer une amélioration tangible de leurs résultats, des progrès notables ont cependant pu être enregistrés dans les principales filières agricoles ultramarines.

Les évolutions principales décrites dans le bilan de la mise en œuvre des aides 2009 sont synthétisées ci-dessous, par mesure.

RSA : Une demande croissante liée au développement des filières pour une aide essentielle ne couvrant toutefois pas la totalité des surcoûts.

Au global, l'exécution financière du RSA est très élevée, atteignant un taux de 97% en 2009, en progression continue depuis 2006.

Dans le détail des contingents (bilan prévisionnel) et des réalisations effectives, les évolutions sur la période 2006 – 2009 doivent être différenciées :

- Les introductions de marchandises d'origine UE, principalement des céréales, sont en progression de 5,9% depuis 2006 malgré une baisse de 1,2% en 2009. Pour leur part, les contingents alloués sont en léger recul continu de 1,9% sur la période 2006 – 2009. Du fait de ces évolutions, le taux de réalisation est en progression depuis 2006 et atteint 98% en 2009.
- Les importations de marchandises en provenance de pays tiers, principalement du riz importé à la Réunion, sont en baisse de 12% sur la période 2006 – 2009.
L'origine communautaire est favorisée pour la plupart des produits par rapport aux pays tiers, du fait de relations commerciales et d'une logistique établies, du respect des normes européennes et de prix compétitifs.
- Les réexportations de produits ayant bénéficié du RSA, au titre du commerce régional, sont en recul de 6,5% depuis 2006. La Réunion est à l'origine de 95% des volumes réexportés, représentés à 84% par des aliments pour animaux.

Si la mesure RSA répond clairement à une nécessité économique, différentes études récentes montrent que les aides RSA ne compensent que partiellement, et de manière décroissante, les frais d'approche et de sur-stockage liés à l'éloignement et à l'insularité. Les surcoûts moyens, déduction faite de l'aide RSA, ont de ce fait augmenté au cours des dernières années.

Pour les années à venir, la question de l'adaptation du niveau des contingents totaux et par catégorie de produits aux besoins des filières, est posée :

- Le volume des contingents est inférieur à la demande à la Réunion, où près de 4% des introductions ne bénéficient pas du RSA ;
- Les opérateurs en Martinique estiment que les contingents actuels, quasi-totalement utilisés, ne permettent pas d'assurer le développement à venir des productions animales ;
- Des projets de développement d'élevages avicoles et porcins sont à l'étude en Guadeloupe. Ces élevages augmenteront la demande en aliments fabriqués avec des matières premières bénéficiant du RSA à l'importation.

Par ailleurs, l'assouplissement de la gestion des réajustements ponctuels des bilans prévisionnels permettrait de répondre à une demande des opérateurs face à des contingents parfois épuisés bien avant la fin de l'année en cours. Un système plus souple d'allocation de contingents entre DOM et catégories de produits améliorerait ainsi l'utilisation des budgets alloués.

Mesures en faveur des filières animales :

Des aides vitales pour les productions ultramarines fortement concurrencées sur les marchés locaux par des importations à bas prix.

Entre 2006 et 2009, la part que représentent les productions animales ultramarines dans l'approvisionnement des marchés locaux des DOM est globalement en recul, malgré des améliorations ponctuelles.

Si dans chacun des DOM, certaines filières ont augmenté leur production et permis d'améliorer le taux de couverture du marché local sur la période, il a cependant fallu ponctuellement constituer un stock sur pieds ou congeler une partie de la production afin de réguler l'offre locale face à l'afflux d'importations à bas prix. Ces importations constituent une concurrence très forte pour les productions locales, plus particulièrement dans un contexte de crise économique et de baisse du pouvoir d'achat des consommateurs dans les départements d'outre-mer.

Les mesures adoptées en 2009 suite à la tenue des Etats Généraux de l'Outre-mer renforcent les perspectives de développement des filières animales dans l'ensemble des DOM.

Mesure Primes animales aux éleveurs de ruminants : des aides essentielles pour le développement de l'élevage

Le taux de réalisation financière de la mesure « Primes animales » s'est stabilisé à environ 94% sur la période 2007 – 2008.

La demande est en augmentation constante depuis 2006, nécessitant le recours à des stabilisateurs :

- Stabilisateur de 9,1% en 2008 sur les compléments (gros bovins et veaux) ;
- Stabilisateur de 7,99% en 2009 sur l'aide de base (hors PPR).

Mesure Structuration de l'élevage : Les filières élevage se structurent et s'organisent pour mieux différencier leur production face aux importations.

Les aides dont bénéficient les éleveurs dans le cadre de la mesure « Structuration de l'élevage » ont grandement favorisé la structuration des filières animales dans l'ensemble des DOM depuis 2006, incitant les producteurs à se fédérer au sein d'OP et d'interprofessions.

Afin de combler son retard en la matière, la Guyane est en cours de structuration de sa filière élevage et la création d'une interprofession est prévue en 2010.

Sur la période 2006 – 2009, l'augmentation du nombre d'adhérents aux OP a été générale dans les DOM à l'exception de la Réunion qui bénéficiait déjà d'une structuration importante de ses filières animales. De plus, la part de la production locale issue des élevages des adhérents aux OP a enregistré une nette progression.

A l'avenir, la différenciation en termes de qualité produit devrait favoriser le développement des productions locales, notamment à la Réunion avec la démarche de labellisation « Cœur pays ». Par ailleurs, l'introduction de taux d'aide différenciés en fonction du niveau de découpe et de transformation des carcasses devrait permettre d'améliorer la valorisation de la production et de mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Mesure Aide à l'importation d'animaux vivants : Une aide qui ne peut satisfaire la demande depuis deux ans et se concentre sur certaines filières en 2009

Pour l'année 2009, l'allocation budgétaire de la mesure « Importation d'animaux vivants » a subi une baisse de 14% par rapport à 2008 (année qui avait déjà vu l'application d'un stabilisateur), ce qui a obligé chaque DOM à limiter les importations d'animaux vivants et à réaliser des arbitrages parfois difficiles entre filières.

De ce fait, les importations se sont concentrées sur trois filières en 2009 : la filière avicole qui bénéficie de 80% des aides totales octroyées, la filière lapins, pour laquelle les importations sont en légère baisse depuis 2007, et la filière porcins avec des importations en très net recul.

Par ailleurs, depuis la mise en œuvre de cette mesure, l'importation de plusieurs espèces animales (bovins, bubalins et équins) a été pénalisée par un écart trop important entre le montant de l'aide accordée par animal importé et le coût réel d'importation.

Face à cette situation et afin de répondre pleinement aux besoins des filières, l'augmentation du montant unitaire de l'aide pour la filière bovine et bubaline et un complément budgétaire sur fonds nationaux devraient permettre à l'aide à l'importation d'animaux vivants de répondre dès 2010 aux besoins des filières.

Mesures en faveur des filières végétales

Mesure Diversification des productions végétales : Une structuration des filières en cours et un effort de développement des productions locales malgré une année 2009 difficile.

En 2009, malgré le niveau élevé des demandes, l'allocation budgétaire de la mesure « Diversification des productions végétales » n'a été utilisée qu'à hauteur de 95,6%. Aucun stabilisateur n'a dû être appliqué, contrairement à l'année 2008 du fait d'une part de l'augmentation de l'allocation budgétaire, et d'autre part de volumes commercialisés plus faibles suite aux événements sociaux survenus au cours du 1^{er} trimestre 2009.

Sur la période 2006 – 2009, le programme POSEI France a permis :

- d'intensifier significativement la structuration des filières végétales dans les DOM en OP et GPPR ;
- de favoriser l'amélioration de la qualité des productions locales via l'obtention de signes officiels de qualité.

Afin d'assurer à long terme le développement des filières de diversification des productions végétales, le programme POSEI France devra favoriser le développement de l'animation des filières, les synergies entre filières, la promotion des productions locales, ainsi que le développement des productions issues de l'agriculture biologique et de l'agriculture raisonnée.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum : Le maintien assuré d'une filière agricole traditionnelle essentielle pour l'économie agricole des DOM

Les principales évolutions observées sur la période 2006 – 2009 attestent que, malgré les aléas climatiques récurrents, les troubles sociaux dans les DOM et le sinistre subi à la Réunion en 2009, l'objectif général assigné à la mesure « Canne-Sucre-Rhum » de maintien d'une filière forte dans les DOM est globalement atteint :

- Le taux de réalisation financière de la mesure est toujours supérieur à 99,5% avec une allocation budgétaire en augmentation de 30% depuis 2006 ;
- La superficie totale plantée en canne est en recul limité sur la période 2006 – 2009 et se stabilise à 30% de la SAU totale des DOM ;
- La production totale de canne est en progression de 1,4% depuis 2006 ;
- La production de sucre est globalement stable, hors les variations annuelles liées principalement aux conditions climatiques ;
- La production de rhum agricole est en hausse de 12% par rapport à 2006.

Cette filière agro-industrielle traditionnelle, d'un poids économique et social essentiel dans les DOM, contribue très fortement à la qualité de l'environnement, au maintien de l'emploi et offre une complémentarité avec d'autres productions agricoles au sein de nombreuses exploitations ultramarines.

A partir de 2010, les centres techniques de la canne et du sucre (CTCS) vont collaborer plus étroitement en réseau avec l'Institut Technique Tropical (IT²) nouvellement créé, afin de favoriser les

synergies entre filières végétales et de développer les cultures endogènes dans le cadre de l'agriculture raisonnée.

Mesure en faveur de la filière Banane : Une filière durement touchée en 2007 qui confirme son rétablissement et met en œuvre avec succès le plan « banane durable »

Depuis sa mise en œuvre en 2007, la mesure « Banane » a permis le rétablissement de la filière à la Guadeloupe et à la Martinique après les conséquences catastrophiques du cyclone Dean (août 2007), ainsi que la mise en place avec succès du plan banane durable.

Les résultats observés pour l'année 2009, malgré les troubles sociaux ayant paralysé l'économie des deux îles au 1^{er} trimestre, confirment le rétablissement de la filière amorcé en 2008. Ainsi, la superficie cultivée en banane et la production commercialisée sont en nette progression par rapport à 2008.

A l'avenir, le dispositif d'aide devra toutefois être aménagé afin d'intégrer les nouveaux planteurs, ce qui nécessite l'attribution de nouvelles références individuelles.

La mesure « Banane » du POSEI, en contribuant fortement à l'équilibre économique de la filière, a facilité le lancement du plan « banane durable », qui fédère un ensemble coordonné de mesures :

- Création en 2009 de l'Institut Technique de la Banane (ITBAN) ;
- Réduction de l'utilisation de pesticides avec le maintien des niveaux de production ;
- Sélection variétale pour accroître la résistance aux maladies ;
- Certification-produit propre à la banane de Guadeloupe et de Martinique (BANAGAP).

Devant les premiers succès enregistrés, le périmètre de l'ITBAN, devenu l'Institut Technique Tropical (IT²) en avril 2010, a été étendu aux filières de diversification végétale. Des échanges étroits sont mis en œuvre avec les centres techniques des filières Canne-Sucre-Rhum et productions animales, afin notamment de développer des cultures endogènes dans le cadre de l'agriculture raisonnée.

Mesures transversales

Les mesures transversales « Réseaux de références » et « Assistance Technique » du programme POSEI France bénéficient depuis 2006 d'une mise en œuvre réussie, ce que confirment les résultats obtenus en 2009.

Mesure Réseaux de références : Une montée en puissance des suivis techniques

Les résultats en termes de suivis d'exploitations réalisés et validés sont en progression depuis 2006 : les actions de formation technique se sont multipliées, avec une diffusion des résultats et un transfert de compétences croissant.

En 2010, les actions seront encore intensifiées et les premiers exemples de cas-types de différents systèmes d'exploitation seront élaborés et diffusés.

Mesure Assistance technique : Une forte valeur ajoutée pour le suivi et la gestion du programme

La mesure « Assistance technique » permet depuis 2006 un suivi précis des résultats de la mise en œuvre du POSEI France. Elle facilite les échanges à différents niveaux entre les DOM, les services centraux au niveau national (ODEADOM, ministères) et la Commission, grâce notamment aux outils suivants : Rapport annuel d'exécution (RAE), Manuel Utilisateur du programme POSEI France et système de suivi informatique « PAGODE ».

A partir de 2010, les échanges et la mise en réseau seront facilités par la mise en place de comités techniques.

3.2 Bilan général du POSEI France par DOM

3.2.1 La Guadeloupe

RSA :

L'utilisation des contingents RSA alloués à l'introduction de marchandises à partir de l'UE, principalement des céréales, est en hausse de 18 points par rapport à 2006, pour atteindre 97% en 2009.

Filières animales :

Malgré des résultats contrastés selon les filières animales, la couverture de la consommation locale est globalement en progression sur la période 2006 - 2009 :

- La filière bovine s'est stabilisée tant en termes de cheptel que d'abattages contrôlés et le taux de couverture du marché local a progressé pour atteindre 38% en 2009 ;
- La filière porcine est en progression avec de nouveaux élevages en cours d'installation et un taux de couverture en hausse atteignant 31% en 2009 ;
- La filière avicole présente des résultats contrastés : une baisse marquée de 43% des abattages contrôlés face à des importations en hausse est observée pour les volailles de chair tandis que la production d'œufs de consommation, en fort développement, couvre 70% de la consommation locale en 2009 ;
- La filière cunicole est en nette progression depuis 2006 et atteint un taux de couverture de 55% de la demande locale en 2009.

Mesure Structuration de l'élevage :

Après une très forte progression de 152% du nombre de bénéficiaires des aides entre 2006 et 2009, la structuration des filières animales entre dans une phase de consolidation.

Ainsi en 2009, la filière avicole s'est réorganisée au sein de la structure AVICOOP, la filière porcine a gagné de nouveaux adhérents et les élevages ovins et caprins poursuivent leur professionnalisation.

Mesure Aide à l'importation d'animaux vivants :

Le montant des aides payées est en progression continue depuis 2006 et concerne en 2009 essentiellement l'importation de volailles de chair.

Filières végétales :**Mesure Diversification des productions végétales :**

En 2009, les filières de diversification végétales ont continué à se structurer, avec notamment :

- Une pré-reconnaissance obtenue par 3 nouvelles structures de producteurs ;
- La constitution d'une interprofession guadeloupéenne des fruits et légumes et de l'horticulture, l'IGUAFLHOR, fédérant l'ensemble des partenaires de l'amont et de l'aval de la filière et ayant pour objectif de diversifier durablement les productions végétales de l'île et de développer la commercialisation des productions locales.

Les tonnages aidés dans le cadre des différentes aides de la mesure « Diversification des productions végétales » sont en net recul pour l'année 2009, l'activité et la commercialisation ayant été fortement pénalisées par les mouvements sociaux et, de plus, la modification du programme POSEI ayant limité l'accès aux aides à la commercialisation locale aux seuls producteurs adhérents d'OP et de GPPR.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum :

Les productions de canne et de sucre ont été pénalisées fortement en 2009 par les mouvements sociaux puis par les pluies tropicales subis au cours du 1^{er} semestre, occasionnant à la fois une perte de récolte estimée à 200 000 tonnes et de richesse en sucre.

Sur la période 2006 – 2009, la superficie plantée en canne ainsi que les productions cannière et sucrière sont relativement stabilisées, hors variations à la baisse enregistrées en 2009 du fait des conséquences des mouvements sociaux, tandis que la production de rhum agricole est en progression de 14%.

Mesure en faveur de la filière Banane :

La filière, unifiée depuis 2006 dans l'organisation de producteurs « LPG », poursuit son rétablissement suite aux dévastations causées par le cyclone Dean (2007) : une progression des superficies cultivées en banane et plus encore de la production commercialisée, un nombre de planteurs stabilisé et un développement pérenne soutenu par le plan « banane durable ».

3.2.2 La Martinique

RSA :

L'utilisation des contingents du RSA est presque totale en 2009 (98%) et en progression de 16 points par rapport à 2006.

Les opérateurs des filières élevage jugent que les contingents sont insuffisants et de fait limitent le développement des productions animales à la Martinique.

Filières animales :

Sur la période 2006 – 2009, le cheptel des principales filières animales est demeuré relativement stable avec une couverture de la consommation locale en légère augmentation :

- Les filières bovine et porcine enregistrent un faible recul du volume des abattages contrôlés tout en améliorant au cours des dernières années le taux de couverture du marché local qui atteint 24% en 2009 ;
- La filière ovins-caprins reste très limitée et ne couvre que 4% de la demande locale en 2009 ;
- La filière avicole est en développement constant avec un taux de couverture encore limité mais en progression (11% en 2009) ;
- Enfin, la filière cunicole, dont les abattages contrôlés sont en recul, couvre toujours une part significative de la demande locale (53% en 2009).

Mesure Structuration de l'élevage :

Si la part de l'interprofession dans les productions animales totales à la Martinique n'a que peu progressé, le nombre de bénéficiaires des aides a augmenté de 77% entre 2006 et 2009.

Mesure Aide à l'importation d'animaux vivants :

Du fait d'arbitrages budgétaires, les aides payées en 2009 sont en très forte baisse (-33% par rapport à 2008) et sont concentrées sur la filière volaille, la plus dépendante des importations d'animaux vivants, au détriment des filières porcins et bovins.

Filières végétales

Mesure Diversification des productions végétales :

La structuration des filières de diversification végétale s'est poursuivie en 2009 avec la pré-reconnaissance de l'Association Caraïbes Exotiques.

Les productions végétales en 2009 ont été fortement pénalisées, outre par les mouvements sociaux du début de l'année, par des aléas climatiques : pluies diluviennes au mois de mai et longue période de sécheresse au 2^{ème} semestre. Ceci est à l'origine de pertes de récoltes significatives (-5% en légumes et -16% en fruits en 2009 par rapport à l'année précédente) et du classement en « sinistrés » de nombreux producteurs maraîchers et vivriers.

La création en décembre 2009 de l'AMAFLHOR (Association pour la création de l'interprofession fruits et légumes et horticulture de Martinique) va permettre de dynamiser dans le futur les actions de relance des productions végétales de diversification à la Martinique, où la demande locale n'est encore que trop faiblement couverte par les productions de l'île.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum :

La filière Canne-Sucre-Rhum a pu consolider ses résultats depuis 2006. Malgré l'impact des mouvements sociaux et de l'inondation de l'usine sucrière au 1^{er} semestre, les productions de canne et de sucre atteignent en 2009 un niveau proche de 2007, en progression marquée d'environ 35% par rapport à 2006. La production de rhum agricole est bien orientée et progresse de 13% sur la même période.

Mesure en faveur de la filière Banane :

La filière confirme le rétablissement initié au cours de l'année 2008 qui se matérialise, sur la période 2007 – 2009, par une augmentation de 37% de la production malgré un léger recul des superficies bananières et une réduction de 14% du nombre d'exploitations.

La restructuration de la production en cours bénéficiera à moyen terme de la mise en œuvre du plan « banane durable ».

3.2.3 La Guyane

RSA :

L'utilisation du RSA pour l'introduction de marchandises à partir de l'Union européenne a augmenté de plus de 30% en volume en 3 ans, pour atteindre un taux de 95% en 2009, et a contribué clairement au développement de l'élevage en Guyane.

Filières animales :

Les filières animales demeurent peu développées mais devraient bénéficier à moyen terme de la structuration en cours de la filière avec la création d'une interprofession prévue en 2010.

Si la filière bovine et bubaline et la filière porcine sont en progression respectivement de 12% et de 10% en 2009 par rapport à 2008, la filière ovins-caprins est toujours pénalisée par un déficit de reproducteurs.

Mesure Structuration de l'élevage :

Depuis 2009 les filières ovine et caprine, avicole et cunicole bénéficient des aides de la mesure « Structuration de l'élevage » du programme POSEI. L'effort de structuration des filières animales va s'intensifier avec la création en 2010 d'une interprofession pour l'élevage.

Mesure Aide à l'importation d'animaux vivants :

Seule la filière volailles a bénéficié de cette aide en 2009, pour un montant payé en chute de 84% par rapport à 2008, du fait notamment du manque de trésorerie d'exploitation des éleveurs et des OP.

Filières végétales :**Mesure Diversification des productions végétales :**

En 2009, les filières de diversification végétale ont poursuivi leur structuration avec la création de deux nouvelles structures agréées, l'APPFLDT et le GDA MANA.

Si les productions végétales sont dans l'ensemble en progression en 2009 par rapport à 2008, notamment les produits des cultures maraîchères et vivrières, le riz est en recul de 13% du fait de changements opérés dans les pratiques culturales.

L'activité des nouvelles structures agréées devrait s'intensifier, avec une remobilisation dès 2010 de l'aide à la commercialisation des productions locales.

Mesure en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum :

Les productions totales de canne et de rhum agricole, débouché exclusif de la filière, ont subi une forte baisse en 2007 et 2008 du fait successivement d'un très long arrêt d'activité de l'unique distillerie du département et d'un incendie majeur de plantation.

En 2009, la filière Canne-Rhum a retrouvé un potentiel de production correct, se rapprochant du niveau moyen atteint en 2006.

3.2.4 La Réunion**RSA :**

La Réunion, qui bénéficie des contingents RSA les plus importants, les mobilise en 2009 intégralement pour les produits d'origine UE (99,97%) et à hauteur de 40% pour les produits d'origine pays tiers. La Réunion est de plus le seul DOM à utiliser véritablement les possibilités de réexportation, avec 70,4% du plafond autorisé.

La situation géographique de la Réunion et son dynamisme économique sont à l'origine de la très bonne utilisation du RSA. Comme une part significative des importations s'effectue hors RSA, une augmentation des contingents RSA apparaît indispensable afin de ne pas freiner le développement des industries de transformation bénéficiaires et des filières élevage.

Filières animales :

Depuis 2007, les filières animales à la Réunion ont enregistré au global une très légère diminution de leur production et une érosion de leur part d'approvisionnement du marché local, face à la concurrence des importations de produits à bas prix, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et de concurrence prix accrue entre enseignes de la Grande Distribution. Ceci s'est traduit notamment par les évolutions suivantes :

- La filière bovine s'est stabilisée en termes de volumes abattus mais le taux de couverture de la demande locale est en recul depuis deux ans pour atteindre 26% en 2009 ;
- La filière lait a subi une perte de 10% de ses éleveurs en 2009, entraînant une baisse marquée de la production et du taux de couverture du marché local (29% en 2009) ;

- Les filières porcine, avicole et cunicole sont stabilisées et couvrent près de la moitié du marché local en 2009.

Filière Structuration de l'élevage :

Les filières élevage à la Réunion, les premières à se structurer systématiquement en organisation de producteurs (OP) et en interprofessions, fédèrent un nombre d'adhérents très stable depuis 2006 et qui atteint près de 700 éleveurs en 2009.

Depuis 2009, la filière cunicole est éligible à la mesure « Structuration de l'élevage » du POSEI France.

Filière Aide à l'importation d'animaux vivants :

Les aides versées, qui ne concernent essentiellement que les importations d'animaux pour les filières volailles (poussins) et lapins, sont en très net recul depuis 2008 du fait de l'interdiction d'importer des ruminants d'Europe pour raisons sanitaires.

Filières végétales :

Filière Diversification des productions végétales :

Au cours de l'année 2009, les productions végétales ont subi des conditions climatiques difficiles : fortes pluies et coups de chaleur en début de campagne, suivis des tempêtes tropicales Gaël et Jade.

Ceci a entraîné une baisse de 14% de la production de fruits et légumes en 2009 par rapport à 2008.

Sur la période 2007 – 2009, les tonnages aidés dans le cadre des différentes aides de la mesure « Diversification des productions végétales » sont cependant en progression marquée.

En 2009, la structuration des filières de diversification végétale s'est poursuivie avec la création de la SCA Ananas Réunion, la reconnaissance de la SICA Terre Réunionnaise et la création de l'AROP-FL, Association Réunionnaise des Organisations de Producteurs de Fruits et Légumes.

Filière en faveur de la filière Canne-Sucre-Rhum :

Sur la période 2006 – 2009, les productions de canne et de sucre sont stabilisées (progression de 2%) en dépit d'une diminution légère mais continue de la superficie plantée en canne (-5%).

Les résultats de la filière sont satisfaisants en 2009 et confirment le rétablissement amorcé en 2008 après les aléas climatiques survenus en 2007, malgré le sinistre majeur qu'a subi une des deux usines sucrières de l'île en septembre 2009. Par ailleurs, la production de rhum, quasi-exclusivement de sucrerie, s'est stabilisée depuis l'année 2007.

Pour le futur, le maintien du potentiel de production de cette filière agricole dominante à la Réunion dépendra, avant toute chose, de la sauvegarde d'une surface plantée en canne suffisante, face à une pression urbaine toujours croissante.

4 Les statistiques des contrôles du POSEI France

4.1 Contrôles relatifs au RSA

Contrôles sur place RSA, y compris contrôles de la répercussion de l'avantage octroyé

Tableau 90 – Contrôles sur place RSA au titre de l'année 2009

Le Régime Spécifique d'Approvisionnement	Montants (€)			Bénéficiaires		
	Montant Payé	Montant contrôlé	% contrôlé	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires contrôlés	% contrôlé
Contrôles réalisés par l'ODEADOM	19 639 279	746 747	3,8%	38	3	7,9%
Contrôles réalisés par les Douanes (DGDDI)		ND	/	ND	ND	/
Total	19 639 279	/	/	/	/	/

Source : ODEADOM

Note : Les contrôles sur place RSA sont réalisés par l'ODEADOM et par les Douanes. Seuls les contrôles réalisés par l'ODEADOM figurent dans le tableau ci-dessus, les Douanes n'ayant pas encore communiqué le résultat de leurs contrôles. Le taux de contrôle n'est donc pas encore connu.

L'ODEADOM a réalisé 3 contrôles de la répercussion de l'avantage octroyé par le RSA jusqu'à l'utilisateur final en 2009. Ces contrôles ont entraîné l'application de sanctions pour 2 d'entre eux : une pour non-respect de la tenue d'une comptabilité matière et l'autre pour le non-remboursement du RSA suite à une réexportation.

Contrôles physiques des importations/introductions

Tableau 91 – Contrôles physiques des importations/introductions RSA au titre de l'année 2009

DOM	Nombre de certificats 2009	Nombre de certificats contrôlés	% contrôlé
Guadeloupe	524	30	5,7%
Martinique	530	58	10,9%
Guyane	653	225	34,5%
Réunion	902	258	28,6%
Total	2 609	571	21,9%

Source : DGDDI

Les contrôles physiques RSA sont réalisés par les Douanes. Les anomalies constatées lors des contrôles à l'entrée des marchandises dans les DOM en 2009 sont essentiellement dues à des différences entre le poids déclaré et de poids constaté. Le constat de ces anomalies a eu pour conséquence le réajustement des quantités déclarées en fonction des quantités réellement acheminées.

D'autres irrégularités (environ 10%) portent sur une mauvaise déclaration d'espèce et 7% concernent des pièces justificatives absentes ou inadéquates.

Contrôles physiques des exportations/expéditions

Rappel : Les exportations/expéditions de produits ayant bénéficié du RSA concerne 10 000 t pour l'année de réalisation 2009, soit 2,2% des contingents RSA.

Lors des contrôles physiques effectués par les douanes, des anomalies ont pu être constatées pour les réexportations (article 16 du Règlement (CE) 793/2006). Elles concernent principalement des quantités réexportées supérieures à celles indiquées sur les attestations de remboursement.

4.2 Contrôles relatifs aux MFPA

Note : le programme des contrôles sur place est réalisé avant paiement, les montants figurant dans les statistiques de contrôles correspondent donc aux montants demandés et non aux montants effectivement payés.

Tableau 92 – Contrôles des aides MFPA, au titre de l'année 2009, par mesure

MFPA	Montant (€)			Bénéficiaires		
	Montant demandé	Montant contrôlé	% contrôlé	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires contrôlés	% contrôlé
Mesure structuration de l'élevage	19 437 166	6 887 202	35,4%	5	2	40,0%
Mesure importation d'animaux vivants (répercussion)	719 864	59 136	8,2%	15	1	6,7%
Mesure diversification des productions végétales	12 909 950	677 311	5,25%	66	13	19,7%
Mesure en faveur de la filière Canne Sucre Rhum						
Aide au transport de canne à sucre dans les DOM	15 621 151	1 613 718	10,3%	6 206	317	5,1%
Aide à la transformation canne à sucre en sirop de saccharose ou en rhum agricole				17	2	11,8%
Mesure en faveur de la filière banane						
Contrôle des producteurs en banane pour la campagne 2009	129 100 000	11 785 341	9,1%	656	40	6,1%
Contrôle des structures de commercialisation				3	3	100,0%
Contrôles second niveau	/	/	/	344	18	5,3%
Contrôles orientés suite aux recommandations des contrôles 2008	/	/	/	/	8	/

Source : ODEADOM

Les contrôles représentent plus de 5% des montants et des bénéficiaires des mesures MFPA du POSEI France au titre de l'année 2009.

5 Annexes

5.1 Objectifs opérationnels du programme POSEI France

Tableau 93 – Objectifs opérationnels du programme POSEI France

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)		Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	
Amélioration de l'auto-approvisionnement de la population locale et de l'économie productrice d'emplois par l'augmentation de la production et le développement de l'import-substitution (produits végétaux et animaux)	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	2	Mesure primes animales aux éleveurs de ruminants, (aides incitatives à l'amélioration de la production et au passage par les abattoirs agréés)
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	3	Mesure de soutien à l'importation d'animaux reproducteurs
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation des productions locales de fruits, légumes et fleurs sur le marché local, y compris inter-DOM)
		5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide au riz de Guyane)	
Développement de filières de diversification organisées et structurées (élevage, fruits et légumes, créneaux de niche), notamment pour une gestion collective de la commercialisation au plan local ou à l'export, permettant de compenser les risques liés à une trop forte spécialisation et évitant les spéculations par « effets d'aubaine »	1	Aide aux importations de matières premières de qualité, diversifiées et des aliments pour animaux	4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux filières animales pilotées par les interprofessions (Réunion, Martinique, Guadeloupe et Guyane))
	1	Aide à l'importation de plants et de semences certifiés pour la production maraîchère	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aides à la commercialisation sur le marché local, hors région de production, ou la transformation des productions locales avec incitation à l'organisation - versement des aides réservé dans un deuxième temps aux seuls producteurs regroupés en organisations reconnues ou reconnues)
			5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (encouragement des interprofessions filières végétales, aide à la collecte, aide pour promouvoir la consommation de fruits et légumes locaux par les collectivités, aide à la production de semence locale à la Réunion)

Objectifs opérationnels	Mesure Régime spécifique d'approvisionnement (RSA)	Mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPA)	
Consolidation et pérennisation du développement de la filière canne à sucre, filière structurante pour l'agriculture et production multifonctionnelle par excellence, là où elle est présente		6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM (réforme de l'OCM Sucre))
		6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide au transport de la canne entre le bord du champ et la balance de pesée la plus proche)
		6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Création locale de valeur ajoutée avec les produits locaux, que ce soit des transformations fermières, artisanales ou industrielles	1 Aide aux importations de matières premières de qualité pour l'alimentation humaine (céréales dont riz, huiles végétales, préparations de fruits et légumes, produits laitiers) ayant toutes les garanties du point de vue de la sécurité alimentaire afin de permettre aux industries de transformation des DOM de fabriquer sur place des produits destinés à l'alimentation humaine. Grâce à la transformation de ces produits de base importés, les industriels locaux permettent une diversification de l'offre locale, participent au maintien de l'emploi et complète leur gamme de produits fabriqués à base de fruits et légumes locaux	5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la transformation des fruits et légumes)
		5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte pour la transformation locale en vanille noire)
		5	Mesure de soutien à la diversification des productions végétales (aide à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
		6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)
Mise en place de démarches « qualité » et de signes distinctifs en s'inscrivant sur des marchés à conforter ou à créer pour des productions se démarquant des productions européennes ou mondiales, soit par leur propre nature, soit par leur complémentarité grâce à la contre-saison		4	Mesure de soutien à la structuration de l'élevage (aides aux différentes filières animales pilotées par les interprofessions - promotion des produits locaux frais ou transformés)
		5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (actions d'accompagnement des filières fruits, légumes et horticulture, aide à la mise en place des politiques de qualité)
		5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la production de vanille verte, et au maintien des surfaces plantées à la Réunion)
		5	Mesure de soutien la diversification des productions végétales (aide à la culture de géranium et de vétiver, à la production d'huiles essentielles et d'hydrolats et à la production de plantes médicinales)
		6	Mesure de soutien à la filière canne-sucre-rhum (aide à la transformation de canne en rhum agricole)

Source : (Extrait du programme) Extrait du titre 2 « Objectifs opérationnels » du chapitre III « Stratégie générale de développement de l'agriculture des départements français d'Outre-mer » du programme POSEI France

5.2 Évolution de la maquette financière et de l'exécution financière des mesures entre 2006 et 2009

Tableau 94 – Maquette financière et exécution des mesures du programme POSEI France, évolution 2006 - 2009

Mesure	2006		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 700 000 €	15 444 661 €	74,61%
MFWA			
Mesure primes animales	14 700 000 €	12 001 447 €	81,64%
Mesure structuration de l'élevage	18 400 000 €	13 160 836 €	71,53%
Mesure importation d'animaux vivants	1 400 000 €	726 196 €	51,87%
Mesure diversification des productions végétales	12 600 000 €	9 895 208 €	78,53%
Mesure canne-sucre-ruhm	57 600 000 €	57 486 272 €	99,80%
Mesure en faveur de la filière banane	0 €	0 €	/
Réseaux de référence	400 000 €	206 072 €	51,52%
Assistance technique	800 000 €	31 575 €	3,95%
Total MFWA	105 900 000 €	93 507 606 €	88,30%
POSEI France			
Total programme POSEI France	126 600 000 €	108 952 267 €	86,06%

Mesure	2007		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 700 000 €	19 633 602 €	94,85%
MFWA			
Mesure primes animales	13 600 000 €	12 885 279 €	94,74%
Mesure structuration de l'élevage	18 532 000 €	18 413 228 €	99,36%
Mesure importation d'animaux vivants	1 120 000 €	875 814 €	78,20%
Mesure diversification des productions végétales	13 690 000 €	13 404 573 €	97,92%
Mesure canne-sucre-ruhm	64 332 000 €	64 229 697 €	99,84%
Mesure en faveur de la filière banane	129 053 000 €	129 052 597 €	100,00%
Réseaux de référence	933 000 €	932 582 €	99,96%
Assistance technique	640 000 €	128 967 €	20,15%
Total MFWA	241 900 000 €	239 922 737 €	99,18%
POSEI France			
Total programme POSEI France	262 600 000 €	259 556 340 €	98,84%

(Suite du tableau)

Mesure	2008		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 700 000 €	19 936 978 €	96,31%
MFPA			
Mesure primes animales	13 400 000 €	12 569 369 €	93,80%
Mesure structuration de l'élevage	20 100 000 €	19 779 393 €	98,40%
Mesure importation d'animaux vivants	840 000 €	839 949 €	99,99%
Mesure diversification des productions végétales	12 501 366 €	12 491 754 €	99,92%
Mesure canne-sucre-ruhm	71 300 000 €	71 165 224 €	99,81%
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €	129 100 000 €	100,00%
Réseaux de référence	978 634 €	978 269 €	99,96%
Assistance technique	480 000 €	345 302 €	71,94%
Total MFPA	248 700 000 €	247 269 260 €	99,42%
POSEI France			
Total programme POSEI France	269 400 000 €	267 206 239 €	99,19%

Mesure	2009		
	Allocation budgétaire (€)	Montant payé (€)	Taux d'exécution
Mesure Régime Spécifique d'Approvisionnement			
RSA	20 160 000 €	19 639 279 €	97,42%
MFPA			
Mesure primes animales	13 530 000 €	13 530 000 €	(*)
Mesure structuration de l'élevage	20 141 000 €	19 564 153 €	97,14%
Mesure importation d'animaux vivants	720 000 €	739 119 €	102,66%
Mesure diversification des productions végétales	13 200 000 €	12 599 759 €	95,45%
Mesure canne-sucre-ruhm	74 850 000 €	74 800 024 €	99,93%
Mesure en faveur de la filière banane	129 100 000 €	129 096 757 €	100,00%
Réseaux de référence	859 000 €	857 268 €	99,80%
Assistance technique	440 000 €	251 698 €	57,20%
Total MFPA	252 840 000 €	251 438 778 €	99,45%
POSEI France			
Total programme POSEI France	273 000 000 €	271 078 057 €	99,30%

Sources : ODEADOM, ASP

* : Pour l'année de réalisation 2009, en l'absence de communication des données définitives pour la mesure « Primes animales », l'hypothèse d'une consommation à 100% de l'allocation budgétaire a été retenue compte tenu de l'application d'un stabilisateur. Ces données sont toutefois susceptibles d'être révisées.

